actuels

Raoul Delcorde

Institut kurde de Paris

La sécurité et la stratégie dans le Golfe Arabo-Persique

le Sycomore

Institut kurde de Paris

Obn 3-7

Institut kurde de Paris

INSTITUT KURDE DE PARIS
ENTRÉE N° 2061

Institut kurde de Paris

Hommage de l'auteur

LA SÉCURITÉ ET LA STRATÉGIE DANS LE GOLFE ARABO-PERSIQUE

Institut du monde arabe de Paris

Institut kurde de Paris

© Le Sycomore - 1983

Raoul Delcorde

LA SÉCURITÉ ET LA STRATÉGIE DANS LE GOLFE ARABO-PERSIQUE

Institut kurde de Paris

Le Sycomore éditions
102 bd Beaumarchais - 75011 - Paris

A mon père et à ma mère,
soutiens de mes études.

Institut kurde de Paris

« Aucun bras de mer n'a présenté ni ne présente encore autant d'intérêt aussi bien pour le géologue que pour l'archéologue, pour l'historien comme pour le géographe, pour le commerçant, l'homme d'Etat et le spécialiste de la stratégie que les eaux intérieures appelées Golfe Persique. »

Sir **Arnold T. WILSON**
The Persian Gulf,
George Allen and Unwin Ltd,
London 1928, p. 1.

cité par M. — R. Djalili
Le Golfe Persique, problèmes et perspectives
Paris, Dalloz 1978.

Déjà parus dans la même collection :

Gilles Allaire, Michel Blanc, *Politiques agricoles et Paysanneries.*
Gérard Bach, *Homosexualités.*
Jean-Pierre Cendron, Jean Jaulin, Pierre André Mangolte, *l'Automobile.*
Jean-François Germe, *le Travail temporaire.*
Danièle Kergoat, *les Ouvrières.*
Danièle Léger, *le Féminisme en France.*
Jean-Yves Potel, *la Pologne.*
Roger Rotman, *Dissidences et dissident (e) s.*
Roger Faligot, *Services secrets en Afrique.*
Bernard Duhamel, *le Coopération trilatéral.*
Jean-Claude Barbier, *l'Organisation du travail.*
Fred Halliday, *l'U.R.S.S. et le Monde arabe.*
Jean-Marc Leduc, *les Etats industriels et la crise.*
Joëlle Ayat, *la Biologie mode d'emploi.*
Vladimir Andreff, *les Multinationales hors la crise.*
Jeanne Bisillat et Michèle Fieloux, *Femmes du Tiers-Monde.*

Bibliothèque de Paris

Avant-propos

Depuis le début des années 1970 mais plus encore à partir de la révolution iranienne de 1979, les événements se sont précipités à une allure folle dans le Golfe arabo-persique. La synthèse à laquelle doit aboutir une analyse politique est dès lors malaisée compte tenu des informations nombreuses et contradictoires en provenance d'une région livrée à la rivalité des Etats riverains comme des puissances mondiales. L'important, pensons-nous, est de donner un cadre politique et historique à une étude dont les informations ponctuelles ne reflètent qu'un aspect de la situation actuelle, celui qui est, comme on dit, du domaine public. Plutôt que de trop céder aux analyses prospectives, nous préférons l'étude des origines historiques du problème de la sécurité dans le Golfe afin d'y dégager des constantes qui pourront éclairer tel ou tel aspect d'hégémonie régionale ou de guerre locale.

Quand on écrit sur une région en pleine effervescence et où se déroule une guerre longue et pénible, dont l'issue est encore incertaine, on est tenté par des jugements de valeur au risque de voiler la réalité des choses. Aussi nous proposons au départ une hypothèse scientifique (empruntée à la théorie des relations internationales) qui nous servira en quelque sorte de fil conducteur tout au long de notre étude : grâce à elle nous disposons d'un cadre conceptuel dont l'analyse des événements confirmera ou non la validité et la pertinence. Cette étude participe d'une réflexion générale sur la stratégie mondiale, sous

ses formes les plus récentes qui sont caractérisées par l'imbrication étroite des contraintes économiques et politico-stratégiques. Elle a pour but de comprendre les enjeux du Golfe arabo-persique dans la problématique de l'équilibre mondial.

Institut Kurde de Paris

1. LE CADRE ET LA PROBLÉMATIQUE

A — GOLFE PERSIQUE OU ARABIQUE ?

La controverse linguistique qui a longtemps existé entre l'Iran et les pays arabes à propos de la dénomination du Golfe mérite d'être mentionnée en ce qu'elle sous-tend une conception politique particulière : pour les Arabes, le Golfe est habité sur ses deux rives par des populations arabophones et la province iranienne du Khouzestan était en fait un Emirat (l'Emirat d'Arabistan établi au milieu du XVII[e] siècle par les Bani Kaab) qui aurait dû rester indépendant — et arabe — s'il n'avait été rattaché par l'Iran en 1925. Ce point de vue est évidemment contesté par l'Iran dont les ressortissants ont peuplé, de longue date parfois, certaines îles du Golfe (c'est le cas de Bahrein qui faisait déjà partie des empires achéménide et sassanide) ce qui a conduit les Iraniens à considérer que le Golfe était avant tout Persique, pour des motifs historiques plus qu'ethniques.

Cette controverse traduit en fait la rivalité qui a longtemps existé entre Arabes et Iraniens sur le plan de la sécurité de cette région du monde dont l'Iran estimait devoir assurer la protection : c'est en effet le pays qui a le littoral le plus important du Golfe (en fait toute la rive orientale du Golfe) et qui y possède donc des intérêts vitaux. Mais par delà cet aspect politique — auquel nous nous attacherons dans cette étude — émerge une rivalité culturelle cette fois entre le monde arabe et le monde iranien, que la race, la langue et l'histoire séparent et parfois opposent. Ces thèmes récurrents qui ornaient déjà les discours enflammés de Nasser à l'égard de la monarchie iranienne (au début des années 60) se retrouvent dans les propos de M. Saddam Hussein [1] qui

inscrit la guerre qu'il mène à l'Iran dans le cadre des batailles historiques que les successeurs de Mahomet remportèrent en Perse au milieu du VII[e] siècle et qui préludèrent à l'arabisation de ce pays.

Comme on le voit, cette controverse n'est pas si innocente. Toutefois le qualificatif contesté n'est plus un objet de discussion : les pays arabes du Golfe se contentent en général du terme « Golfe » (« Al khalidj ») sans autre précision [2]. L'Iran utilise comme naguère le terme « Golfe Persique » (« Khalidj-e-Fars »). C'est ce terme qui d'ailleurs est adopté communément en Occident quoique dans la littérature politique on retrouve souvent le « Golfe » sans plus. C'est désormais par ce dernier vocable que nous désignerons cette entité géographique [3].

B — DE LA GÉOGRAPHIE A LA GÉOSTRATÉGIE.

1. Données Géographiques.

a) Le Golfe.

« La géographie est le seul facteur permanent de la politique » notait Bismarck. C'est avec elle qu'il convient d'aborder cette étude. Une lecture de la carte suffira pour se rendre compte des caractéristiques géographiques de ce bras de mer de l'Océan Indien; nous nous contenterons de quelques précisions chiffrées [4]. Le Golfe est une mer semi-fermée de 250.000 kilomètres carrés environ. La longueur maximale (de la péninsule de Musandam à l'embouchure du Chatt el-Arab) est d'environ 800 kilomètres et sa plus grande largeur ne dépasse pas 470 kilomètres. Les côtes ont une longueur estimée à 3.000 kilomètres; elles présentent un relief plus mouvementé du côté iranien que du côté arabe. La température y est torride en été, agréable en hiver.

Le Golfe a une faible profondeur : entre 30 et 100 mètres en moyenne et toujours moins de 200 mètres. Cela n'est pas sans gêner la navigation des super-pétroliers qui fréquentent le Golfe. Il existe de nombreuses îles (on en dénombre environ cent trente) le long des deux rives, et certaines jouent un rôle de première importance, de par leur situation : ainsi en va-t-il des îles Abou-Moussa, Grande Tomb et Petite Tomb « occupées » (selon les Arabes) ou « récupérées » (selon les Iraniens) par l'Iran en 1971. Ces îles ainsi que les îles iraniennes de Forour et de Sirri

sont importantes car tous les navires entrant ou sortant du Golfe doivent emprunter un couloir de circulation maritime à proximité des dites îles : elles forment un verrou du Golfe.

b) Le détroit d'Ormuz.

Le détroit est un goulet qui constitue la voie de passage obligé vers l'Océan Indien via le Golfe d'Oman. Sa largeur entre les îles iraniennes et omanaises est au minimum de 20,75 miles marins. Quoique présentant un relief très accidenté, les rives Sud du détroit sont celles que longent le plus souvent les navires à cause de la profondeur des eaux qui y est plus importante qu'ailleurs. On entre dans le détroit par le Nord, en longeant les îles Quoin tandis qu'on en sort en se rapprochant de la péninsule de Musandam. D'autres chénaux sont également franchissables par des navires n'ayant pas un très grand tirant d'eau. Il paraît dès lors abusif de craindre qu'un tel détroit puisse être aisément bloqué par l'immersion de quelques navires, si grands soient-ils. Avec ses 50 kilomètres de large — dans sa partie le plus étroite — le détroit d'Ormuz soutient aisément la comparaison avec des détroits comme ceux de Bab al-Mandab, à l'entrée de la Mer Rouge, de Malacca et de Singapour.

2. Les grandes lignes de la géostratégie du Golfe.

Notre aperçu géographique a consisté à fixer le « milieu » selon la terminologie bien connue de R. Aron [5] : il s'agissait là de l'espace concret, décrit dans ses configurations tangibles; mais le « milieu » n'intéresse l'analyse politique que dans la mesure où il devient un « théâtre » c'est-à-dire le cadre d'un jeu diplomatique et militaire; dès lors que la conduite d'une guerre, et plus généralement de toute grande stratégie est liée à des réalités physiques, on est amené à considérer l'environnement géographique comme un élément essentiel des relations internationales.

La géographie informe la politique. Les analyses désormais classiques de MacKinder [6] ont décrit la géographie planétaire comme le lieu de confrontation de « l'Ile Mondiale » (*World Island)* dont le cœur (*Heartland)* correspond précisément à la Russie d'Europe face à la puissance des mers qu'incarnent les Amériques et l'Australie, considérés ici comme des archipels. Or c'est exactement dans la périphérie du *Heartland* que se trouvent les zones d'affrontement principales. Le contrôle des pays de la périphérie (les *Rimlands)* devient alors un enjeu fondamental pour

les deux super-puissances. Certes l'arme nucléaire a bouleversé en partie ce genre d'analyse puisque désormais aucun territoire n'est à l'abri d'une attaque atomique; cependant la multiplication de puissances nucléaires a eu pour effet de sanctuariser un certain nombre de territoires et de réactualiser les conflits classiques à la « périphérie ». Dès lors, ainsi que le note J. Soppelsa [7] « l'un des objectifs majeurs (permanents) des Etats-Unis, la puissance maritime, demeure l'expulsion de l'Union Soviétique, la puissance continentale, de la dite périphérie », et il ajoute, comme pour corriger cette première constatation, que « pour les dernières années, les progrès indiscutables de la stratégie soviétique (...) pourraient constituer l'amorce d'une phase de rejet de la puissance maritime hors des *Rimlands* ».

Le Golfe a bien sa place dans cette périphérie; que son voisin le plus immédiat soit précisément l'Union Soviétique est lourd de conséquences. Celle-ci, dans l'optique géostratégique que nous adoptons, est une puissance terrestre à la recherche d'accès maritimes. La Russie a été de tout temps gênée par un manque d'accès aux océans : ses ports s'ouvrent tous sur des mers semi-fermées ou resserrées et sa flotte est dans l'obligation de passer par des détroits pour accéder aux zones océaniques. Mais s'agissant de l'Océan Indien, la position de l'U.R.S.S y était encore bien plus fragile car même de manière indirecte elle n'y avait aucun accès : dès lors, dans sa poussée vers les « mers chaudes », l'U.R.S.S va chercher a établir dans cette région du monde des zones d'ancrage pour sa flotte destinée selon l'amiral S.-G. Gorshkov, commandant en chef de la marine soviétique, à « contrer la stratégie océanique de l'impérialisme ». En fait ces rivalités périphériques entre les super-puissances visent à un contrôle des routes maritimes et notamment celles de l'Océan Indien dont l'intérêt économique est tout à fait évident.

A cette explication assez générale, il faut apporter des précisions qui permettront de rendre compte de l'intérêt tout particulier que les Soviétiques ont porté à cette région du monde. Cet intérêt est lié à ce que H. Carrère d'Encausse [8] a appelé *l'espace islamo-pétrolier*. Si l'on se replace dans le cadre de l'affrontement Est/Ouest, on constate que dès les années 60 cet affrontement s'est déplacé vers le Tiers-Monde récemment décolonisé; la stratégie soviétique a consisté à s'intéresser à cette zone où les ressources pétrolières étaient abondantes et l'Islam en

expansion. Il y avait là dans le Golfe un espace musulman (qui à la fin des années 70 sera à l'origine d'une véritable « révolution islamique ») qui coïncidait avec un espace pétrolier. Cet espace se trouve être lui-même en relation de voisinage avec l'espace soviétique qui est, dans sa partie méridionale, un espace musulman. L'Union Soviétique est *aussi* musulmane et une part de sa population (la plus active du point de vue démographique) est sensible à l'agitation actuelle du monde de l'Islam. La menace d'une révolution islamique à ses frontières devait de ce fait être immédiatement retournée contre l'Occident : le fondamentalisme musulman en devenant une force déstabilisatrice devrait permettre à l'U.R.S.S. de profiter d'une situation qu'elle n'aurait sans doute pas pu susciter elle-même. La stratégie soviétique, consciente que c'est là que se joue l'avenir des relations internationales, va consister à être présente à la périphérie du Golfe, afin d'être prête à jouer un rôle décisif lorsque le moment sera venu.

Cette présence soviétique (à elle seule une stratégie) est évidemment liée à sa position géographique : la distance qui sépare l'Azerbaïdjan soviétique des puits de pétrole du sud de l'Iran est même inférieure aux 5 ou 600 kilomètres qu'il faut parcourir pour rejoindre le Golfe depuis les grandes villes d'Afghanistan. Les Etats-Unis sont, eux, à 11.000 kilomètres du Golfe. La géographie, comme on le voit, a de nombreux avantages : l'U.R.S.S. n'a guère besoin de maintenir une présence dans cette région, elle y est naturellement présente et on ne peut l'ignorer. Que l'espace soviétique soit aussi un espace musulman confère à l'U.R.S.S. une dimension asiatique que le monde occidental ne peut évidemment partager : que ce soit dans un pays limitrophe de l'U.R.S.S. qu'ait été instaurée une république islamique et que ce pays commande presque à lui tout seul l'accès au Golfe ne pouvait alors laisser indifférents les Soviétiques; ils disposaient tout d'un coup d'une arme redoutable contre l'Occident (la vague islamique s'étant manifestée par un rejet très violent des valeurs occidentales) mais dangereuse pour la stabilité même des Etats musulmans de l'U.R.S.S. Dès lors l'Union Soviétique allait s'appliquer à empêcher la formation d'un bloc islamique à ses frontières (d'où son action en Afghanistan) tout en cherchant à profiter de l'affaiblissement américain dans cette région. Comme on le voit le Golfe devenait

un enjeu politique. Mais aussi économique.

C — GÉOÉCONOMIE DU GOLFE.

1. Situation Générale.

Nous empruntons ce néologisme à J.-P. Charnay [9] pour souligner la relation qui existe entre une zone d'importance économique et son contrôle stratégique. On a à juste titre considéré le Golfe comme un véritable boulevard du commerce pétrolier et le détroit d'Ormuz comme le plus important du monde du point de vue économique compte tenu de la densité du trafic maritime à cet endroit. Deux facteurs doivent être pris en considération : la dépendance de la quasi totalité des pays nantis à l'égard des approvisionnements pétroliers en provenance du Golfe et le fait que l'acheminement du pétrole vers ces pays se fasse essentiellement par bateau.

En 1978, deux tiers des approvisionnements pétroliers mondiaux étaient acheminés par le détroit d'Ormuz. Par ce détroit transitent cinquante super-pétroliers par jour. Un pétrolier passe par le détroit environ toutes les dix-neuf minutes. Pour se rendre compte de l'importance économique du Golfe, quelques chiffres méritent d'être cités [10]. Le Golfe, de l'avis de la plupart des experts, recèle les réserves de pétrole les plus importantes du monde. On estime généralement que 55 % du total mondial des réserves repérées jusqu'à ce jour sont situées dans le Golfe. La production du Golfe en 1979 était le tiers de la production mondiale; elle est, à la suite de la révolution iranienne, descendue en 1980 aux environs de 30 %. Celle de 1978 représentait 58 % du commerce mondial des hydrocarbures (65 % en 1976). La dépendance des pays industrialisés à l'égard du pétrole du Golfe s'est accentuée de manière très nette. A. Wohlstetter [11] soulignait qu'entre 1964 et 1977, les importations européennes du pétrole des pays du Golfe sont passées de 58,9 % à 64,8 %. Des différences sensibles apparaissent selon les pays, le Japon et la France important davantage de pétrole du Golfe que la R.F.A. ou l'Italie qui ont plus diversifié leur zone d'approvisionnement.

En 1979, les pays industrialisés d'Europe, subissant de plein fouet le second choc pétrolier, importaient quand même du Golfe 59 % de leur besoin en pétrole. Les Etats-Unis jadis très peu concernés par le pétrole exploité dans le Golfe en importent, en

1979, 12 % de leur consommation. Pour les pays de l'Est, le Golfe représente 1,6 % de leur consommation mais 39 % de leurs importations. On constate par ailleurs que la consommation de pétrole par les pays riverains du Golfe est faible (7,8 % de leur production, en 1980) ce qui accentue leur dépendance financière à l'égard de leurs clients industrialisés et la fragilité de leur économie qui n'a d'autre soutien que ces ventes importantes d'hydrocarbures.

La carte que nous reproduisons ci-dessous indique quelles sont les grandes routes d'exportation du pétrole depuis le Golfe. L'essentiel du trafic, évitant le détroit de Bab al-Mandab, se répand le long des côtes africaines pour ensuite parcourir l'Altantique en direction de l'Europe ou des Amériques. Le tiers restant de la production est acheminé vers les marchés asiatiques via un autre détroit d'une importance considérable, le détroit de Malacca.

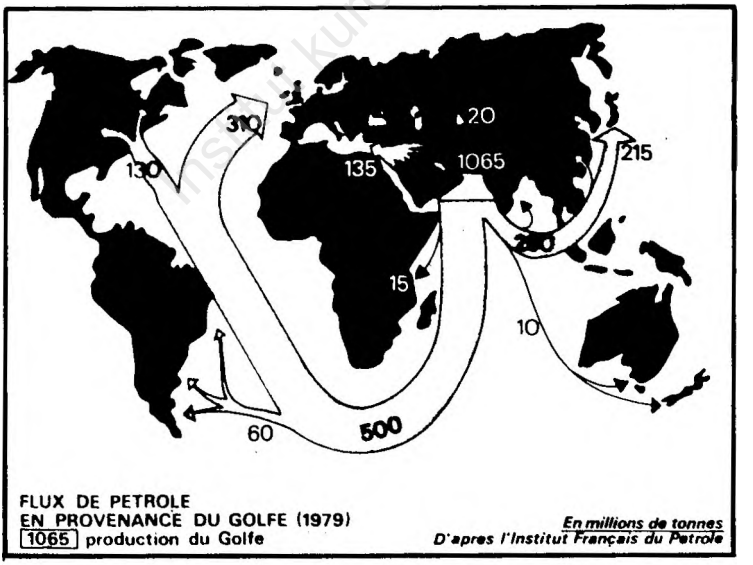

FLUX DE PETROLE
EN PROVENANCE DU GOLFE (1979)
1065 production du Golfe

En millions de tonnes
D'apres l'Institut Français du Petrole

A noter que 10 % de la production de cette région du monde sont écoulés par la Mer Rouge, via le Canal de Suez (lequel est incapable de recevoir les super-tankers qui furent construits durant sa longue fermeture) et l'oléoduc qui est parallèle au canal; un oléoduc relie également les champs pétrolifères du Sud de l'Irak à ceux du Nord et à la côte libanaise.

Les gisements de pétrole sont disposés tout au long des côtes des pays du Golfe, une grande partie étant même en mer. Les puits sont relativement peu nombreux, assez regroupés et d'une productivité supérieure par exemple à celle des puits américains.

2. Les conséquences d'une dépendance économique.

Il semble que les pays industrialisés resteront, pour quelques décades encore, très dépendants de l'énergie pétrolière et par conséquent vulnérables à toute espèce de perturbation de leur approvisionnement. Dès lors il existe une interdépendance entre les Etats pétroliers du Golfe et leurs clients dans le reste du monde : une menace sur les puits de pétrole se répercuterait immédiatement sur les pays consommateurs. Ces menaces peuvent être variées : de l'interruption totale durant une période donnée à la rupture partielle pour un court moment. Elles peuvent résulter de la prise de contrôle de cette région par une puissance hostile (l'U.R.S.S. par exemple) comme elles peuvent découler d'une stratégie économique visant à influencer la politique des pays clients (cf. l'embargo « sélectif » de 1973). Elles peuvent n'être que des incertitudes nées d'un bouleversement intérieur du pays producteur (la révolution islamique en Iran en 1979), elles peuvent être la conséquence d'un conflit régional (entre l'Iran et l'Irak, par exemple) ou de sabotages ponctuels.

Le temps est bien révolu en tout cas où les Occidentaux pouvaient faire montre d'insouciance à l'égard des pays de l'O.P.E.P. dont on estimait qu'ils étaient condamnés à vendre leur pétrole à quelque prix que ce soit. Pourtant les mesures de réduction de production décidées par les pays de l'O.P.A.E.P. en novembre 1973 allaient faire craindre aux pays nantis une pénurie de pétrole et provoquaient une escalade des prix sur le marché libre : les pays membres de l'O.P.E.P. augmentèrent ainsi le prix du brut, en décembre 1973, en le multipliant par quatre en moins de trois mois. Les pays industrialisés devaient alors constater

combien leur taux de croissance économique est lié aux variations du prix du pétrole. Celui-ci se révèlait une arme politique qui avait désormais sa place dans les relations internationales.

Ce que l'on a appelé le « second choc pétrolier » survenu à la suite de grèves importantes dans l'industrie pétrolière iranienne et préludant à la révolution islamique de 1979 devait à nouveau réveiller le spectre de la pénurie et déboucher sur une explosion des prix pétroliers [12]. L'Arabie Séoudite s'avérait alors être le seul pays producteur à même de compenser une partie du déficit provoqué par la crise iranienne. A lui tout seul le royaume séoudien fournissait en 1980 16 % de la production mondiale de pétrole soit 36,5 % de la production de l'O.P.E.P.; en 1981, ce dernier chiffre s'élevait à 42 %. Que le premier pays exportateur de pétrole soit situé précisément en partie dans le Golfe n'a fait qu'intensifier l'importance du contrôle de cette région par le monde occidental. Sans évoquer ici la désagrégation que constitue pour les Etats de l'O.P.E.P. un surplus de liquidités provenant d'un renchérissement de leurs ventes de pétrole (que leur infrastructure industrielle trop faible ne peut absorber), on admettra aisément que l'Arabie Séoudite ne pouvait — pour des raisons techniques et financières — approvisionner les marchés occidentaux et japonais en maintenant en permanence une capacité maximale de production [13].

La « seconde crise du pétrole » a révélé une étonnante mutation dans la politique économique des Etats du Golfe qui s'est traduite par des baisses de production délibérées (le Koweit a réduit de 25 % sa production en avril 1980) visant à garantir à ces pays des réserves pour une période étendue dans l'avenir. Les pays producteurs de pétrole situés dans le Golfe sont conscients d'être désormais des partenaires à part entière du monde capitaliste, des partenaires très exigeants mais qui, pour des raisons de complémentarité, ne pourraient s'en dissocier. Dès lors il y a chez eux le souci d'exploiter au maximum la rente pétrolière en hâtant les transferts de technologie, en réclamant une amélioration des termes de l'échange (le « pouvoir d'achat du baril ») et en freinant l'accumulation de leurs pétro-dollars.

Le Golfe est un enjeu stratégique de par sa richesse pétrolière, il l'est également pour une autre raison : c'est un marché de première importance pour les produits des pays industrialisés. Les Etats du Golfe importent en effet une grande

part de leurs biens d'équipement du monde occidental; c'est ainsi [14] que l'Arabie Séoudite a importé en 1980 pour 30 milliards de dollars presque exclusivement des pays industrialisés (les Etats-Unis occupant, en 1979, 20,4 % du marché séoudien); les Emirats arabes ont importé, quant à eux, pour 9,5 milliards de dollars; des chiffres comparables sont applicables aux Etats du Golfe y compris l'Iran qui a importé en 1980 pour 12 milliards de dollars.

D'autre part les surplus pétroliers ont pour conséquence de garnir les carnets de commande des industries occidentales qui bénéficient du recyclage des pétro-dollars. Ainsi par exemple selon E. Rouleau [15] « quelque 60 milliards de dollars — les deux tiers des revenus générés par la vente du « brut » — ont servi l'année dernière (1980) à régler les fournisseurs de Ryad en biens d'équipement et de consommation, en armements et en services divers ». Les excédents monétaires des pays de l'O.P.E.P. s'élèveraient à plus de 100 milliards de dollars en 1980. Economiquement le Golfe intéresse les pays industrialisés sur trois plans : celui de l'approvisionnement énergétique, celui du marché commercial et celui des liquidités internationales. Si donc le Golfe est un enjeu de première importance pour le monde industrialisé, il occupe aussi par conséquent une place déterminante dans la sécurité de ce monde : d'où la mise en œuvre d'une stratégie.

3. Pétrole et Stratégie.

Cette stratégie consiste à garantir un accès aux sources d'approvisionnement, le plus longtemps possible et au prix qui s'impose. Le lien qui unit l'économie des pays industrialisés aux Etats du Golfe a conduit à placer d'emblée ces Etats dans la sphère d'influence occidentale. Ce qui rend ce lien particulièrement sensible est le degré de vulnérabilité qui en résulte pour les Etats concernés : il y a à ce niveau des différences sensibles entre les puissances. On pourrait, en s'inspirant de la classification de R. K. Ramazani [16] considérer qu'il existe selon les Etats, des intérêts vitaux importants et périphériques concernant le pétrole du Golfe. Les Etats côtiers du Golfe ont un intérêt vital dans les exportations de pétrole vers les marchés mondiaux et les importations de biens de consommation et d'équipement chez eux. L'intérêt des Etats qui ne sont pas dans le Golfe diffère

sensiblement. Le Japon est sans doute le pays industrialisé qui dépend le plus des hydrocarbures de cette région : il en importe les deux tiers de sa consommation. Les Etats d'Europe Occidentale y ont également un intérêt vital quoique moins accentué que le Japon. L'intérêt des Etats-Unis est important mais compte tenu des grandes capacités de production de ce pays, ils pourraient si nécessaire se passer du pétrole du Golfe. Quant aux pays de l'Europe de l'Est, leur intérêt demeure périphérique mais cela pourrait se modifier si les importations soviétiques de pétrole devaient s'accroître.

La vulnérabilité des Européens à l'égard du pétrole pourrait les conduire à se désolidariser des Etats-Unis afin de préserver leur approvisionnement en pétrole si un chantage quelconque par une puissance hostile était exercé sur eux; notre hypothèse, proche de A. Wohlstetter [17], consiste à voir dans le pétrole du Golfe un instrument de pression très important capable de mettre à mal l'alliance existant entre les Etats-Unis et l'Europe de l'Ouest. La dépendance énergétique de l'Europe aboutit à cette situation-ci : la rupture des approvisionnements pétroliers équivaut à l'étouffement rapide de l'économie européenne compte tenu de la minceur des réserves et du développement encore faible des énergies de substitution.

Dès lors une attaque dans cette région située hors du périmètre de l'O.T.A.N. tout en causant un coup terrible à l'Europe présenterait cependant moins de risque qu'un assaut dans une zone contrôlée par les forces de l'O.T.A.N. Mais ce coup pourrait avoir des conséquences plus désastreuses encore qu'une attaque frontale dans la mesure où loin de rapprocher les Européens de leur protecteur américain, il les conduirait à s'en séparer et à se conformer à un certain neutralisme en échange de la non-rupture de leurs approvisionnements pétroliers. L'Alliance aurait vécu, au nom des priorités éminemment économiques. Hypothèse extrême, dira-t-on, mais qui illustre, à notre avis, le lien qui existe entre une vulnérabilité économique et ses conséquences stratégiques. On remarquera enfin que les deux super-grands disposent l'un et l'autre d'une relative autonomie énergétique et que l'intervention de l'un dans cette région ne menacerait pas directement les intérêts — strictement pétroliers — de l'autre; cette idée est certes à nuancer eu égard à l'importance du marché des pays du Golfe pour le monde

capitaliste.

Ce que l'analyse politique devra mettre en lumière, c'est précisément l'hypothèse d'un grand dessein stratégique de l'U.R.S.S. sur cette région (dont les ressources pétrolières pourraient intéresser l'Union Soviétique quoiqu'elle soit déjà le premier producteur mondial); en corrélation avec cela il y aurait lieu de voir s'il existe une réponse américaine appropriée et en quoi elle prend en considération les intérêts régionaux.

Ce qui est en jeu, en fin de compte, c'est la possibilité d'une guerre mondiale fondée sur une rivalité pour le contrôle des zones d'approvisionnement pétrolier. Dans une large mesure ce risque d'une guerre pétrolière provient de ce qu'on a pu appeler un « accident de la géographie » : au lieu d'être éparpillées un peu au hasard dans toutes les régions du globe, les plus grandes réserves pétrolières du monde sont situées dans une zone qui ne dépasse pas 250.000 kilomètres carrés et dans laquelle on pénètre par un détroit assez resserré. De là provient le tiers de la consommation journalière de pétrole du monde non-communiste. Tant que nos économies seront dépendantes du pétrole et parce que le pétrole est essentiellement localisé dans le Golfe, le détroit d'Ormuz demeure l'artère jugulaire du monde industrialisé et sa protection est une affaire de survie économique. Compte tenu de cette relation étroite entre le pétrole et la géostratégie on ne s'étonnera pas que le président en fonction de l'O.P.E.P., M. Mana Saïd al Otaiba, déclare que « s'il y a une autre guerre mondiale, elle sera due essentiellement au pétrole ». Les facteurs qui permettraient le déclenchement de la guerre dans cette région sont au cœur de l'analyse stratégique en tant que telle. Nous y reviendrons.

D — LA DIMENSION JURIDIQUE DU GOLFE.

L'importance économique du Golfe est évidente. Les Etats du Golfe comme ceux qui font commerce avec eux ont intérêt à ce que prévale la liberté de navigation. Le droit international a permis d'élaborer un cadre normatif pour cette circulation en mer. Il est intéressant de voir comment, sur ce plan-là, le droit est utilisé par les Etats du Golfe pour renforcer leur sécurité et donner à cette région un statut juridique qui puisse s'imposer à tous les membres de la communauté internationale. Certes le droit de la

mer est en mutation et la signature d'une convention dans ce domaine se révèle un travail de longue haleine et bien incertain comme en témoignent les travaux de la 11e session de la « 3e Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer » qui ont commencé au mois de mars 1982 à New-York. Mais à travers les négociations houleuses, depuis le début de cette 3e Conférence, entre le Tiers-Monde et les Etats développés, la mer apparaît comme un enjeu juridique de première importance qui a sa place dans les relations entre les Etats.

Deux éléments sont à considérer : le Golfe et le détroit avec leurs règles juridiques propres.

1. Le Golfe.

Il a été longtemps considéré comme faisant partie de la haute mer et à ce titre tout Etat y avait liberté totale de navigation. Cependant le droit de haute mer y a été contesté par certains Etats côtiers qui ont cherché à substituer à cette notion celle de mer semi-fermée : par là on entend « des étendues d'eau bordées par plusieurs Etats et reliées aux océans par un débouché unique inclus dans la mer territoriale de l'Etat ou des Etats riverains » [18]; on cite comme exemple la Mer Baltique et la Mer Noire. L'intérêt d'une telle opération juridique est évidemment de restreindre les facilités traditionnellement accordées pour la haute mer dans la mesure où la navigation dans le Golfe ferait alors l'objet d'un statut particulier. Mais de toute manière pour pénétrer dans le Golfe il faut obligatoirement traverser un détroit bordé par deux Etats. Et, bien sûr, celui qui contrôle le détroit (militairement mais aussi juridiquement) contrôle le Golfe. D'où l'importance de la qualification juridique des détroits du genre de celui d'Ormuz.

2. Le Détroit d'Ormuz.

a) Le droit des détroits.

Juridiquement les détroits ne sont soumis à un régime spécial que lorsqu'ils font communiquer deux mers libres. C'est dans ce sens que va l'article 16, paragraphe 4, de la Convention de Genève (1955) sur la mer territoriale, relatif aux « détroits qui mettant en communication une partie de la haute mer avec une autre partie de la haute mer ou avec la mer territoriale d'un Etat étranger, servent à la navigation internationale »[19]. La circulation

dans ce genre de détroits a longtemps été réglée par le principe du « passage inoffensif » dont s'inspirent tant l'arrêt rendu par la C.I.J. du 9 avril 1949 (« Affaire du détroit de Corfou ») que l'article de la Convention de Genève précédemment cité. Ce principe a donné lieu à maintes interprétations : on a considéré que le passage est inoffensif tant qu'« il ne porte pas atteinte à la paix, au bon ordre ou à la sécurité de l'Etat riverain » (article 14, paragraphe 4, de la Convention de Genève). Mais qu'en est-il des navires de guerre qui traversent les détroits ? et une telle règle est-elle applicable en temps de guerre ? De plus il était à craindre que les Etats riverains donnent une interprétation trop subjective de ce principe. Par ailleurs à partir des années 60 bon nombre d'Etats ont étendu les limites de leur mer territoriale jusqu'à 12 miles et leurs zones économiques (qui ne font pas partie de la haute mer) jusqu'à 200 miles avec pour conséquence que plus de cent détroits jusqu'alors traversés par un couloir médian de haute mer ont été englobés dans les eaux territoriales des Etats qu'ils bordaient. Dès lors le passage par les détroits devrait être plus restrictif encore et leur survol interdit; les sous-marins devraient alors naviguer en surface. Il est entendu que le ou les riverains ne peuvent s'opposer pour quelque motif que ce soit au libre passage : ils ne peuvent que le limiter.

Ayant des préoccupations stratégiques communes, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ont solidairement exigé, lors de la 2e session (à Caracas, en 1974) de la « 3e Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer », que le régime des détroits soit dissocié de celui de la mer territoriale. S'agissant des détroits servant à la navigation internationale, quoique rien ne soit encore définitif, les propositions figurant dans le T.N.C.O. (Texte de Négociation Composite Officieux, constitué à l'issue de la 3e session, en 1975) font cœxister deux régimes juridiques : le régime dit du passage en transit, pour les détroits les plus importants pour la navigation, le régime traditionnel du passage inoffensif applicable aux autres détroits, notamment ceux où existe, en dehors des eaux territoriales, une route de haute mer ou une route traversant la zone économique d'un Etat riverain. Les article 37 à 44 du T.N.C.O. définissent le régime du passage en transit; il n'y a pas lieu de les analyser ici en détail [20] mais on notera cependant qu'en vertu de ce texte provisoire tous les Etats pourront acheminer leurs navires ou survoler les détroits

internationaux (art. 38) et que ce droit s'impose aux Etats riverains qui ne peuvent le suspendre ou y mettre obstacle (art. 44). Désormais donc et dans la mesure où ils agissent avec célérité (« un transit *continu* et *rapide* ») et sans mettre en danger la souveraineté des Etats côtiers, les navires de tous pavillons transiteront par les détroits sans qu'une autorisation préalable soit requise pour leur passage. Les sous-marins ne seront pas contraints de faire surface dans les détroits. Ces dispositions avantagent notablement les grandes puissances maritimes; leur application reste problématique et le détroit d'Ormuz est une bonne illustration des conflits d'intérêt et d'interprétation qui vont naître à la faveur de ces nouvelles dispositions juridiques.

b) La position des Etats du Golfe au sujet du droit des détroits.

En étendant la largeur de leur mer territoriale à 12 miles, l'Iran et Oman ont, comme on peut l'observer sur la carte, inclus une partie du détroit d'Ormuz dans leur territoire : la situation du détroit (reliant une zone économique exclusive à une autre) le rattache en principe au régime du passage en transit, ce qui n'est pas réellement admis par les deux Etats qui le bordent.

La position de l'Iran telle que la rapporte R. K. Ramazani [21] consiste à appliquer l'un et l'autres régimes juridique selon les navires considérés : en d'autres termes, ce pays se rallierait au principe du *passage en transit* pour les navires de commerce (moyennant un contrôle minimal) mais exigerait l'application du droit de *passage inoffensif* pour les navires de guerre, dont la traversée serait soumise à l'appréciation de l'Etat riverain.

L'attitude d'Oman est plus restrictive. Pour le représentant de ce pays à la session de Caracas, le principe du passage inoffensif s'applique tant à la mer territoriale qu'aux détroits ouverts à la navigation internationale; ces détroits sont alors considérés comme partie intégrante de la mer territoriale. Des critères précis devront être appliqués au passage des navires de guerre. Cet Etat rejette donc le principe du passage en transit et soumet les navires militaires à une notification préalable.

De telles positions heurtent évidemment les grandes puissances qui misent de plus en plus sur leurs sous-marins nucléaires pour accroître leur sécurité. L'U.R.S.S. a notamment fait valoir que l'exigence d'une notification préalable pour le passage de vaisseaux de guerre dans le détroit pourrait conduire l'Etat riverain à s'intégrer dans une union militaire, qui le

pousserait à des mesures discriminatoires envers des navires battant pavillon d'un Etat jugé hostile. Les autres Etats du Golfe ont adopté des positions proches de celles de l'Iran; le représentant du Koweit à Caracas [22] a ainsi déclaré que « la liberté de transit pour les navires de commerce passant par les détroits ouverts à la navigation internationale devrait être garantie à tout moment, tandis que des critères différents devraient être appliqués aux vaisseaux de guerre afin de protéger la sûreté et la sécurité de l'Etat côtier ». De ce point de vue, l'Irak semble être allé plus loin encore que son voisin arabe en demandant une liberté de navigation sans restriction dans le Golfe mais il est vrai que ce pays n'y possède qu'un étroit littoral et qu'il savait l'Iran peu favorable à la présence de navires soviétiques dans cette région (l'U.R.S.S. bénéficiant de facilités de mouillage à Umm Qasr).

Par ailleurs les Etats riverains du Golfe ont cherché, en dehors des enceintes internationales, à établir des normes de sécurité et de prévention des dangers de pollution par une série d'accords bilatéraux. Compte tenu de la lenteur et de la difficulté d'élaborer des normes internationales régissant le statut des mers et de leur accès, des accords régionaux s'imposent dans ce domaine. C'est ainsi que l'Iran et Oman ont conclu en 1975 un accord visant à assurer en commun la surveillance navale du détroit d'Ormuz [23]. C'est à notre avis vers ce genre d'accords régionaux que vont s'acheminer bon nombre de pays en attendant que la 3e Conférence sur le droit de la mer aboutisse à la signature d'une Convention internationale dans ce domaine. Les divergences entre les grandes puissances maritimes et les Etats du Tiers-Monde portent sur plusieurs points mais s'agissant des détroits on a pu observer qu'elles concernaient le régime du passage en transit. En l'absence d'un régime conventionnel spécial pour le détroit d'Ormuz (à l'instar de la Convention de Montreux sur les détroits turcs) la recherche d'un compromis paraît difficile eu égard à la volonté de plus en plus affirmée des pays du Golfe de constituer une *mare nostrum*, dont ils maîtriseraient le trafic commercial et militaire.

Comme l'écrit le juriste iranien D. Momtaz, en conclusion de son étude [24] « il faudrait élaborer des règles qui, tout en assurant la liberté de passage aux navires étrangers, tiendraient compte des questions telles que la sécurité des Etats riverains, la

protection du milieu marin et le passage des navires dans les couloirs maritimes ». Jusqu'ici les intérêts politiques et stratégiques ont primé sur le droit.

E — HYPOTHÈSES THÉORIQUES POUR UNE ÉTUDE STRATÉGIQUE DU GOLFE.

Il nous a semblé opportun d'un point de vue méthodologique de mettre d'abord en place les éléments « physiques » (« le décor ») à partir desquels va se dessiner la stratégie régionale et internationale qui nous occupera dans les chapitres suivants. Une stratégie en effet ne s'ancre pas dans l'abstraction : elle ne peut se dégager que d'une réalité géographique, économique et juridico-sociale. Si donc la stratégie est, selon les termes d'A. Beaufre, « la dialectique des volontés employant la force pour résoudre leur conflit », ce « vouloir » ne peut être dissocié d'un « pouvoir » dans lequel il faut voir l'ensemble des facteurs qui conditionnent le développement d'une stratégie. Dès lors que l'on a une idée du lieu où se développera une stratégie et de son orientation générale, il importe de poser une hypothèse théorique qui guidera l'analyse stratégique et dont la validité sera précisément mise à l'épreuve par une référence constante des faits au schéma de départ. Nous avons choisi d'emprunter notre hypothèse à la théorie des relations internationales et plus précisément à ce que le Professeur J. Barrea nomme « l'analyse macroscopique de la relation de puissance » [25].

1. La mise en place d'un schéma théorique.

La conceptualisation de la puissance est une entreprise difficile. On peut voir dans la relation de puissance « une relation psychologique entre des volontés (Etats), qui cherchent à s'infléchir mutuellement par l'exercice de pression » [26]. Dans la puissance entrent des éléments tels que la population, la cohésion nationale, la force militaire, la situation géographique, etc... A cela sont venus s'ajouter quelques compléments et Gilpin [27] a, par exemple, souligné que les trois principales sources de la puissance dans le monde moderne sont : les armes nucléaires, les réserves monétaires, le pétrole. L'exercice de la puissance ou de la domination peut s'étendre sur plusieurs plans dont les trois principaux sont les plans économiques, sociaux et politiques.

Chacun d'eux mérite une analyse en profondeur et constitue une importante problématique.

Si l'on schématise les relations internationales par deux axes dont l'un, vertical, représente les rélations Nord/Sud et l'autre, horizontal, la bipolarité Est/Ouest, — ces axes se croisant en un point central — on obtient ainsi les deux directions vers lesquelles évolue la structure du système international. A l'axe de la domination économique du Nord sur le Sud correspond une importante littérature d'où émergent les travaux de F. Perroux et de son école [28]; à l'axe de la bipolarité Est/Ouest (qui tend à se fragmenter en multipolarité) correspond également toute une littérature où se sont illustrés des chercheurs proches du pacifisme et des recherches sur la paix; c'est sur cet axe politique que va se situer notre hypothèse théorique.

Nous nous inspirons comme schéma directeur, de la théorie structurelle de l'impérialisme et de son articulation à un sous-système de domination régionale. Nous résumons ici l'apport de ces théories : pour la première [29] le système international se divise en « centres » et en « périphéries »; les nations-centres exercent un contrôle sur les nations-périphériques tant du point de vue économique que politique ou culturel; les nations-centres disposent d'un relais au cœur de la périphérie qui a le rôle de « centre de la périphérie ». Un premier trait de l'impérialisme consiste donc en une relation de domination qui s'appuie sur « une tête de pont que le centre de la nation-centre établit dans le centre de la nation-périphérie, pour le bénéfice des deux parties [30] ». A cela on ajoute que si la relation existant entre les deux centres (du centre et des périphéries) est forte, il y a par contre conflit d'intérêt entre les périphéries (du centre et des périphéries). Enfin le troisième trait de l'impérialisme est le corollaire du premier : seule une relation de type vertical est admise et il est fait obstacle aux contacts horizontaux entre les périphéries : celles-ci pour se communiquer doivent nécessairement passer par le relais de la nation-centre. Dès lors il apparaît que l'impérialisme est un système qui fractionne la collectivité et qui privilégie un certain type de relations en s'opposant à d'autres.

L'analyse de Galtung peut constituer une grille de lecture intéressante pour les phénomènes de domination tant économique que politique, elle s'articule aisément à une théorie de

sous-systèmes régionaux, — ceux-ci sont des relais de l'impérialisme des grands centres et en constituent un élément essentiel. Dans une étude importante le politologue R. Väyrynen [31] écrivait notamment qu'« un centre régional de puissance (...) peut se définir comme un acteur qui exerce une hégémonie régionale alliée à la prédominance globale d'une puissance impériale, mais à un niveau sous-systémique ». Et il ajoutait un peu plus loin : « Dans une perspective proche on peut soutenir que l'émergence de centres régionaux de pouvoir est un aspect particulier de la structure centre-périphérie du système international ».

Ces sous-systèmes régionaux sont animés par un double processus [32] : le premier concerne l'interaction entre la croissance économique et militaire et l'extension de puissance vers les pays voisins. Ces puissances moyennes ont à leur tour une sphère d'influence régionale. Le second processus relève de l'interaction entre une affirmation régionale et une dépendance technologique, militaire et financière à l'égard des centres de puissance globale. L'émergence des centres régionaux de puissance — qui jouissent d'un certain degré d'indépendance politique et économique — est à l'origine d'un système de dépendances hiérarchiques et de structures de contrôle.

Ces figures de domination impérialiste et d'hégémonie régionale étant définies, il importe de montrer en quoi elles peuvent être opératoires pour la formulation de l'hypothèse de départ de notre étude.

2. Schéma théorique et application à l'étude du Golfe.

La domination impérialiste du Golfe par les grandes puissances industrielles se place tant sur un plan économique que politique. L'un et l'autre sont liés mais leur analyse mérite des développements séparés. Nous avons souligné l'importance de la dépendance pétrolière du monde occidental à l'égard du Golfe et de la dépendance financière et économique du développement des pays du Golfe à l'égard de l'Occident. On a pu observer que pour l'impérialisme occidental, l'enjeu économique se situe non seulement au niveau des approvisionnements en hydrocarbures mais aussi à celui du recyclage de la rente accumulée. Dès lors les investissements étrangers dans ces Etats du Golfe ont fait naître une dépendance accrue par leur contrôle de la quasi-totalité des importations de ces Etats. Les énormes programmes d'équipe-

ment de ces Etats pétroliers assurent un important débouché pour la production civile et militaire des puissances impérialistes; celles-ci possèdent sur place des relais constitués par une catégorie sociale nouvelle dans ces pays, la bourgeoisie capitaliste (une oligarchie minoritaire) accumulatrice de capital et faisant le jeu de l'impérialisme mondial avec le soutien du régime en place.

Cette articulation des économies régionales au marché mondial et les dépendances qu'elle engendre correspondent bien au schéma de Galtung et à la systématisation proposée par Väyrynen; ce dernier a défini les sous-systèmes régionaux (ou Etats sub-impériaux) selon trois caractéristiques [33] : dépendance à l'égard d'une ou plusieurs nations-centres, capacité économique et militaire, expansion politique régionale sur le plan militaire et économique. La domination économique centre-périphérie, dans le cas du Golfe, et les sous-systèmes qui en dérivent, constituent un champ d'étude important, méritant à lui seul un travail approfondi. Nous nous contenterons de mentionner ici cet aspect économique de l'impérialisme des grandes puissances importatrices de pétrole [34] et, conformément à notre projet, nous plaçons notre analyse sur le plan de l'impérialisme politique dans le Golfe.

Notre problématique, inspirée par les schémas théoriques que nous avons décrits, consiste en ceci : le Golfe est passé par trois phases importantes de domination impérialiste; *la première* est marquée par le contrôle total du centre sur la périphérie : c'est l'époque de la présence anglaise et de la *Pax britannica*, du XIX[e] siècle à 1971; la sécurité de la région est entièrement gérée par la Grande-Bretagne.

La seconde phase est celle du contrôle de la périphérie par le centre de la périphérie; c'est ici qu'apparaît une structure en cascade : l'Iran et accessoirement l'Arabie Séoudite se situent dans la périphérie du monde occidental (par interpénétration économique accrue) et deviennent les relais des nations-centres au cœur du Golfe Persique; mais en tant que relais ils sont à leur tour centres par rapport à leurs voisins qu'ils tentent de contrôler. La sécurité du Golfe est assurée par ces « Etats-gendarmes » qui sont eux-mêmes intégrés par des pactes ou alliances au système de sécurité du monde occidental. Cette phase correspond d'ailleurs à une doctrine forgée par Nixon et surtout Kissinger : la

politique extérieure américaine préconisait alors la formation ou le soutien de gendarmes régionaux partout où la sécurité occidentale l'exigeait. La doctrine Nixon prévoyait des fournitures massives d'armes aux Etats-relais et la formation d'une élite militaire. Cette phase a commencé avec le départ des Britanniques et s'est achevée avec la révolution iranienne de février 1979.

La troisième phase est à la fois celle de la mutation du centre de la périphérie (qui devient l'Arabie Séoudite) et d'une intervention plus directe des nations-centres dans la périphérie. En effet, l'Iran de Khomeiny en refusant de remplir le rôle d'Etat-relais et en encourageant les Etats de la région à se détacher de l'emprise américaine allait provoquer une crise durable dans le système de domination impérialiste mis en place par les Occidentaux. Les Etats-Unis dont le crédit auprès des nations du Golfe avait été très entamé par les humiliations que l'Etat iranien leur fit subir dans l'affaire des otages (en 1980) devaient ressentir une réelle perte d'influence dans le Golfe.

D'où un soutien plus actif à l'Arabie Séoudite (à qui sont fournis les avions AWACS malgré les pressions israéliennes) érigée en nouveau gendarme : cet Etat va susciter la création d'un « Conseil de Coopération du Golfe » (4 février 1981), véritable sous-système régional hiérarchique sous son contrôle. Mais par ailleurs la fragilité politique des Etats du Golfe poussait les Etats-Unis à modifier leur stratégie et à se doter d'une « Force à Déploiement Rapide » apte à intervenir directement dans le Golfe pour y protéger leurs alliés et y assurer la sécurité d'une zone considérée comme vitale. A la doctrine Nixon succédait la doctrine Carter : la nation-centre continue à maintenir des Etats-relais mais leur fragilité (comme l'a prouvé la révolution iranienne), leur propension au neutralisme (« Pas de base, pas de flotte étrangère » dans le Golfe), la proximité des troupes soviétiques (installées dans la périphérie : Ethiopie, Aden, Afghanistan) conduisent les Américains à organiser une stratégie d'action directe.

Voilà donc mise en place la grille d'interprétation que nous proposons d'utiliser pour analyser les problèmes stratégiques du Golfe. Notre hypothèse se ramène finalement à ceci : le Golfe est une région dont la stabilité est vitale pour l'Occident; mais sa vulnérabilité est telle — à cause du voisinage actif de l'U.R.S.S. et de la fragilité politique des Etats riverains — que les puissances

occidentales ont dû y renforcer leur présence pour garantir la sécurité d'une région considérée comme essentielle. Cette présence a pris les formes d'une domination impérialiste relayée par des puissances régionales. Mais à mesure que grandit cette domination extra-régionale, les Etats du Golfe ressentent le besoin de ne pas « s'aligner », de neutraliser la région et de prendre en main leur destinée. Quand on sait qu'une confrontation des blocs dans cette région pourrait déclencher un conflit mondial, on saisit l'importance de la question de la sécurité dans le Golfe et de la difficile recherche de l'équilibre entre les deux super-grands.

Institut kurde de Paris

II. DE LA DOMINATION BRITANNIQUE À LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE RÉGIONAL

La période qui nous intéresse ici est caractérisée par l'hégémonie britannique (1820-1968) et par l'avènement d'une forme d'équilibre régional au moment où s'opère le retrait progressif de la Grande-Bretagne de cette région du monde (1968-1971). La domination impérialiste classique (contrôle du centre sur la périphérie) est illustrée par l'importante présence britannique dans le Golfe durant un siècle et demi : tous les Etats — même ceux qui n'ont pas signé de traité de protectorat, comme la Perse — sont dans la mouvance anglaise et ne la contestent pas vraiment. Les conflits régionaux ou interétatiques se règlent à l'ombre de la *Pax Britannica;* celle-ci favorise l'émergence de petits Etats et les protège contre les appétits de leurs grands voisins.

Le départ des Britanniques provoque des perturbations dans l'équilibre du Golfe et pour comber le « vide » deux solutions se présentent : soit qu'un Etat suffisamment fort se charge de faire règner la sécurité dans la région (ce qui implique l'adhésion des autres Etats) en étant lui-même appuyé par une grande puissance, soit que chaque Etat se dote d'une capacité militaire et d'une cohésion interne suffisantes pour assurer sa propre sécurité. Mais les faits sont têtus : les divisions et les troubles qui naissent sur la côte arabe du Golfe, la présence soviétique en Irak, conduisent nécessairement à l'émergence d'un nouveau centre de puissance :

l'Iran et derrière lui l'hégémonie chiite.

A — LA PRÉSENCE BRITANNIQUE DANS LE GOLFE.

La Grande-Bretagne dominant les Indes à partir du début du XIX[e] siècle avait besoin de s'assurer des relais sur la route qui menait à sa prestigieuse colonie : la politique extérieure anglaise au XIX[e] siècle est évidemment très liée à ce qu'il est convenu d'appeler « la Question d'Orient », c'est-à-dire la lutte des grandes puissances pour établir, à la faveur du démembrement de l'Empire ottoman, leur contrôle sur les Balkans et les pays de la Méditerranée orientale. A la lumière de cette « Question » se découvre la stratégie britannique visant à établir une série d'étapes sur la route des Indes et d'en écarter les puissances hostiles : depuis Gibraltar jusqu'à l'Océan Indien, en passant par Malte (1800), Chypre (1878), l'Egypte (1882), Aden et l'île de Socotra (1839) et enfin le Golfe, la route des Indes est parsemée d'escales que l'Empire britannique s'est constituées tout au long du siècle.

Le Golfe cependant est au début du XIX[e] siècle un redoutable repaire de pirates qui échappe au contrôle des puissances. Les Anglais entreprennent de « pacifier » la région et finissent par imposer aux tribus pirates rivales un accord dit Accord de Trêve (janvier 1820); par cet accord la flotte britannique reçoit le droit de veiller au respect de cette trêve dans le Golfe tandis que les Cheikhs s'engagent à ne pas ouvrir leurs territoires à des puissances étrangères sans l'acceptation de la Grande-Bretagne [1]. L'ancienne Côte des Pirates devenue Côte de la Trêve (Trucial Coast) correspond assez bien aux limites de l'actuelle Fédération des Emirats Arabes Unis.

De 1820 à la date de départ des Britanniques du Golfe, ce traité devenu traité de paix perpétuelle en 1853 demeure en vigueur, mais avec des fortunes diverses. Il constituait un des piliers de la stratégie de la Grande-Bretagne; c'est Lord Curzon qui a sans doute le mieux défini cette stratégie lorsqu'il écrivait [2] qu'« entre toutes les parties (du Golfe) intervient l'image de la Grande-Bretagne armée d'un glaive, tenant d'une main juste et ferme le fléau de la balance. Et il n'est pas exagéré de dire que la vie et les biens de centaines de milliers d'êtres humains sont garantis par le protectorat britannique sur le Golfe Persique et

que, s'il était supprimé ou détruit, la mer et les rivages retomberaient dans le chaos anarchique dont ils ont été si laborieusement tirés ». Cette déclaration renferme déjà les principes qui vont inspirer la stratégie occidentale dans le Golfe jusqu'à aujourd'hui : c'est d'une part l'idée que le « chaos anarchique » est inhérent à la structure sociale et politique du Golfe et que cette région est dépourvue d'une capacité à se gérer elle-même; c'est d'autre part l'idée que par conséquent l'équilibre et la paix ne peuvent être assurés que par la présence d'une puissance extra-régionale.

De telles idées vont se retrouver dans la politique occidentale à l'égard du Golfe jusqu'à aujourd'hui encore. A la différence que la présence extra-régionale sera relayée par des Etats locaux mais ce n'est qu'une variation de la théorie initiale. La présence britannique a eu très tôt un caractère hégémonique. Le régime de protectorat instauré pour les émirats de la Côte de la Trêve (par le traité de mars 1892) allait rapidement s'étendre à d'autres Etats riverains : c'est ainsi que Bahrein fut constamment protégé par la Grande-Bretagne contre les revendications de la Perse et finit par devenir également protectorat britannique à la fin du XIX[e] siècle. Il en alla de même pour Oman (1891) que les Britanniques voulaient préserver des influences françaises.

Mais deux pays menaçaient l'hégémonie anglaise : *l'empire ottoman* et *la Russie*. Le premier, en déliquescence à la fin du XIX[e] siècle, avait eu une certaine influence sur l'Arabie, la Mésopotamie et le Koweit. Parti du Koweit, Abd al-Aziz ibn Saoud parvient à chasser les Turcs du Nadjd (1904) et en 1913, avec l'accord de la Grande-Bretagne, occupe le Hasa et place sous son contrôle une bonne part du littoral arabe du Golfe. En Mésopotamie le projet germano-turc du Bagdad-Bahn, (1899) inquiète les Britanniques : cette ligne ferroviaire devait relier Constantinople au Golfe (Bassorah) avec Koweit pour terminus. Dès lors la Grande-Bretagne (de même que la France) redoutant la présence des Allemands dans cette région refuse de fournir un appoint de capitaux et freine les travaux. En 1914, Bassorah est occupé par les forces britanniques du Golfe. C'est pour les mêmes raisons stratégiques que la Grande-Bretagne impose un protectorat au Cheikh de Koweit (1899), ce dernier devant alors refuser aux Allemands et aux Turcs les concessions nécessaires pour la construction du Bagdad-Bahn. L'Allemagne ne devait pas

prendre le relais de la Turquie dans cette région.

Il restait à éliminer l'influence russe toujours à l'affût des mers chaudes. Ce fut l'œuvre du Traité anglo-russe de St Petersbourg (1907) qui procédait à un partage d'influence entre les deux puissances et écartait les Russes du Sud de la Perse, c'est-à-dire des côtes persanes du Golfe.

Après la Première Guerre mondiale les Etats riverains acquièrent peu à peu leur indépendance : l'Arabie Séoudite est proclamée royaume indépendant en 1932 tandis que l'Irak délivrée du mandat britannique (remplacé par un traité d'alliance anglo-irakien qui resta en vigueur jusqu'au Pacte de Bagdad de 1955) entrait à la S.D.N. en 1932. L'Iran, toujours indépendant mais qui fut l'objet au XIX[e] siècle de fortes pressions britanniques, se donnait, avec l'arrivée au pouvoir de Reza Chah Pahlavi (couronné en 1925) une politique extérieure solide et autonome : le Khouzestan (ou Arabistan) n'est définitivement rattaché à l'Iran qu'à ce moment-là, ce qui donne à ce pays une importante façade maritime. La prépondérance britannique est déjà sur son déclin.

Les principaux aspects de la sécurité instaurée par la Grande-Bretagne sont les suivants : cette puissance exerce un contrôle hégémonique dans cette région, moins par intérêt pour le Golfe (dont on ne savait pas encore exactement l'ampleur des richesses pétrolières) que pour se constituer un bouclier pour les Indes. Dans les relations inter-régionales, les Britanniques se considérent comme un élément stabilisateur, ce que confirment d'ailleurs les nombreuses médiations qu'ils ont engagées entre les pays du Golfe pour des problèmes frontaliers, de reconnaissance d'Etat ou de dynastie. Comme le note M. Chaoul [3] la politique britannique a cherché à multiplier les petits Etats aisément contrôlables et à « interdire tout projet hégémonique des formations-Etats (Iran, Irak, Arabie Séoudite) aux dépens des formations-Emirats ». Avec la découverte du pétrole (première moitié du XX[e] siècle) et l'expansion économique de cette région, les Britanniques ont eu pour objectif de veiller à la liberté de navigation dans cette mer et certaines positions stratégiques du Golfe (à Bahrein, à Chardja) ou de sa périphérie (Mascate) ont été occupées par leur armée. Notons que le plus souvent c'est à la diplomatie qu'ils ont recours pour imposer leurs vues aux Etats riverains [4].

B — L'INTERNATIONALISATION DU GOLFE APRÈS LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE.

La bipolarisation du monde à partir de la « guerre froide » a eu pour conséquence de faire de la stratégie occidentale une stratégie d'endiguement contre l'expansionnisme soviétique. Les vieilles puissances coloniales s'intègrent désormais au camp occidental et le recul des Anglais est marqué par leur incapacité à s'opposer sérieusement à la politique nationaliste de Mossadegh (de 1951 à 1953); ce dernier qui avait provoqué le départ du Shah et menait une politique très indépendante des anciens alliés de l'Iran devait être finalement renversé par un coup d'état dans lequel la C.I.A était impliquée. L'Iran devient un élément solide du bloc américain. A l'endiguement va correspondre une politique de « pactomanie » visant à conforter les intérêts stratégiques de l'Occident dans les zones d'affrontement. C'est ainsi que l'Iran, l'Irak (jusqu'en 1959), la Turquie, le Pakistan et la Grande-Bretagne — les Etats-Unis y apportant leur soutien actif — adhèrent au Pacte de Bagdad le 23 octobre 1955. C'est ainsi que durant cette période Américains et Britanniques se partagent la défense du Golfe : les premiers se chargent des « pays de l'avant » (Turquie, Iran, Pakistan) constitués comme premier grand mur d'endiguement de la menace soviétique; les seconds veillent à la « seconde ligne » c'est-à-dire aux petites monarchies du Golfe dont le régime de protectorat se poursuit jusqu'aux années 60; par ailleurs les Britanniques empêchent les grands Etats riverains d'englober les petits et consolident leurs structures internes.

Après le départ de l'Irak du Pacte de Bagdad, les pays signataires se regroupent en août 1959 dans le CENTO (Central Treaty Organization) et les pactes bilatéraux conclus la même année par chacun d'eux avec les Etats-Unis ont pour conséquence de les intégrer davantage encore dans le système de défense américain [5]. L'*Arabie Séoudite* devenait également un autre allié important des Etats-Unis dans le Golfe, depuis la rencontre Roosevelt-Ibn Saoud en février 1945; des bases américaines sont installées sur la côte orientale du royaume séoudien qui se fournissait en armes quasi exclusivemnt auprès des Etats-Unis. De plus, dès 1933, d'importantes concessions pétrolières sont

louées aux compagnies américaines pour une période de soixante ans. On notera, dans le même ordre d'idée, que les sociétés américaines détenaient une participation de 40 % dans le Consortium international créé par l'Iran en 1954 pour l'exploitation des hydrocarbures. Les royaumes Pahlavi et séoudien par leur intégration économique et militaire au système américain allaient progressivement devenir des relais, du moins pour un temps.

Qu'en est-il de l'U.R.S.S. ? Si les Tsars avaient montré de l'intérêt à l'égard du Golfe, leurs successeurs, compte tenu des problèmes internes de l'Etat soviétique durant toute l'entre-deux guerres resteront longtemps inactifs dans cette région. Ce sera via le Golfe et l'Iran que parviendront aux Soviétiques les renforts en armement que les Alliés leur apportèrent pour résister à l'attaque allemande de 1941. Les Américains vont occuper militairement l'Iran — dans le cadre de la « Persian Gulf Command » — et les Soviétiques qui s'étaient à leur tour installés dans les provinces iraniennes septentrionales durent les quitter sous la pression des puissances occidentales, en 1946. La guerre froide éloigne l'U.R.S.S. de la région et ce n'est qu'à la faveur de la révolution irakienne de juillet 1958 qu'elle se manisfeste à nouveau : elle soutient pleinement le régime de Kassem (mais la répression sanglante contre les communistes irakiens, en 1961, modifie son attitude) et n'est pas étrangère au retrait irakien du Pacte de Bagdad, à l'abrogation de l'alliance anglo-irakienne et des accords d'aide américaine. L'Irak entre progressivement dans la mouvance soviétique mais sa très étroite façade maritime ne lui permet pas de jouer un rôle déterminant dans le Golfe.

Entre 1961 et 1971, l'U.R.S.S. adopte une politique prudente, une *realpolitik* dictée par des impératifs politiques. Ne bénéficiant pas de liens historiques avec les Etats du Golfe (si ce n'est l'Iran), incarnant aux yeux des dirigeants séoudiens l'athéïme absolu, l'U.R.S.S. ne pouvait compter sur une présence effective dans le Golfe. Il lui fallait agir indirectement; jusqu'au départ des Britanniques elle n'aura pas de réelle stratégie pour le Golfe.

Pour cette période on constate finalement que la sécurité fut assurée sans discordance grave grâce à la présence active des Britanniques. Ce sont eux qui exercent la police locale, protégeant les petits Etats contre les appétits territoriaux des

grands, consolidant les structures étatiques des émirats sur des bases économiques solides. Cette politique britannique sert évidemment les intérêts occidentaux et s'intègre dans la stratégie plus large d'endiguement du communisme qui a prévalu tout au long de la « guerre froide ». Les liens historiques que tous les Etats du Golfe — sans exception — ont noués avec la Grande-Bretagne facilitent le jeu des Etats-Unis dans cette région à un moment où les vieilles puissances coloniales s'effacent devant le nouveau *leader* du bloc occidental. Celui-ci va développer une politique nouvelle qui prendra en compte l'émergence du nationalisme des gouvernants du Golfe. On ne dira jamais assez que l'affaire de Suez a constitué une véritable mutation dans les relations internationales du XX[e] siècle : la politique de la « canonnière » est révolue et les super-grands se rejoignent pour sanctionner toute action qui tenterait d'échapper à leur *leadership;* à cette époque la Chine n'est pas encore une 3[e] puissance. Avec la victoire de Nasser, c'est le nationalisme arabe qui triomphe, le neutralisme commence à se développer dans le Tiers-Monde et les pactes régionaux sont à leur tour dénoncés ou en tout cas vidés de leur contenu offensif. Le retrait des Britanniques du Golfe coïncide avec le début de la « détente » dans les relations internationales.

C — LE RETRAIT DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Le départ des Britanniques du Golfe était dans la logique du déclin de l'ancienne grande puissance coloniale. L'Inde n'est plus sous obédience anglaise et il n'est dès lors plus nécessaire de conserver les escales qui devaient conduire à la riche colonie : tour à tour Suez, Chypre, Aden vont être abandonnés. A cela s'ajoutait un déficit de la balance des paiements qui s'accentuait et rendait la présence britannique dans cette région particulièrement onéreuse. En fait ce sont des raisons de politique intérieure qui vont pousser le gouvernement travailliste de 1968 à prendre cette décision : lorsque Wilson fut obligé de procéder à de larges coupes dans le budget afin de compenser les effets de la dévaluation de la £ en 1967, il dut, pour recevoir l'appui de l'aile gauche de son parti, réduire les dépenses militaires dans une proportion au moins égale aux réductions des programmes d'aide sociale. Le parti Conservateur, revenu au pouvoir en 1970,

entérina assez rapidement la décision des travaillistes : les grands Etats de la région avaient insisté auprès du nouveau gouvernement pour qu'il exécute la décision prise par son prédécesseur.

Le 1er décembre 1971 la Grande-Bretagne se retirait officiellement du Golfe. Ce retrait était à la fois militaire et politique. Militairement cela signifiait le départ d'environ 6.000 hommes de troupe (les unités basées à Bahrein et Chardja) mais l'assistance militaire au Sultanat d'Oman se maintenait ainsi qu'un contrôle de l'île de Masirah à la position stratégique primordiale. Cette base fut remise au Sultanat en 1977. Ce départ ne mettait d'ailleurs pas en cause la présence britannique dans les manœuvres conjointes des forces alliées du CENTO, manœuvres qui se tenaient notamment dans le Golfe. Politiquement la Grande-Bretagne était conduite à mettre un terme aux pactes et traités qui plaçaient sous son protectorat les Etats arabes de la côte occidentale du Golfe. Presque immédiatement les Emirats conclurent des traités d'amitié avec leur ancienne puissance tutélaire.

On n'a pas fini d'épiloguer sur les conséquences économiques et stratégiques du départ des Britanniques. Pour les occidentaux il s'agissait — et cette préoccupation subsiste jusqu'à maintenant — de continuer à maintenir la sécurité de leurs approvisionnements pétroliers et de consolider les régimes des Etats en place, la plupart favorables aux options occidentales. En quittant le Golfe les Britanniques laisseraient un vide (*a power vacuum* pour reprendre un leitmotiv de la littérature anglo-saxonne sur le sujet) et il était impérieux de le combler. Les Etats-Unis paraissaient, de par leurs relations importantes avec certains Etats du Golfe, tout désignés pour prendre le relais de la Grande-Bretagne.

D — LA POSITION DES SUPER-GRANDS ET L'ÉBAUCHE D'UNE STRATÉGIE NOUVELLE.

A cette époque les Etats-Unis étaient engagés dans le conflit vietnamien pour lequel ils cherchaient une fin qui ne fut pas trop déshonorante. Il était désormais exclu, au regard de l'opinion publique américaine, de maintenir une présence militaire ailleurs dans le monde. La diplomatie de l'intervention directe laissait la place à celle du soutien des puissances-relais, la doctrine

Eisenhower allait être supplantée par la doctrine Nixon. Dès lors les Etats-Unis décidèrent de ne pas remplir le « vide » du Golfe et se contentèrent de maintenir là une présence symbolique sous la forme d'une petite flotte basée à Bahrein (depuis 1949). A la périphérie du Golfe, les Etats-Unis installaient une flotte plus importante (ayant des facilités de mouillage dans l'île britannique de Diego Garcia) tandis que leurs liens économiques se renforçaient avec les Emirats nouvellement indépendants. En réalité l'intérêt des Américains pour cette région demeurait faible : ils n'y voyaient pas une zone de tension et proposèrent aux Soviétiques la démilitarisation de l'Océan Indien. Cette idée fut interprétée par l'U.R.S.S. comme l'indication d'une réduction sensible des forces américaines au Moyen-Orient et comme un désintérêt à l'égard d'une lutte d'influence dans la région. Pour les Etats-Unis l'établissement d'une sorte de *statu-quo* régional dans le Golfe reposant sur un appui économique et militaire aux Etats arabes de la côte et à l'Iran devait suffire.

Mais l'Iran allait s'affirmer comme la puissance naissante du Golfe et déterminer les Etats-Unis à redéfinir leur position à l'égard de cette région dans laquelle ils avaient la chance de posséder un important relais. Comme le note R. R. Sullivan [6] « les tâches de la diplomatie des Etats-Unis dans la région du Golfe sont de stabiliser et de médiatiser l'équilibre bipolaire des puissances qui émergea en 1968 entre l'Iran et l'Arabie Séoudite et, en outre, de protéger ce système bipolaire conservateur d'intervention extérieure émanant de Bagdad ou du Caire ». En analysant de près cette période, on constate qu'on y trouve en germes les stratégies des super-grands telles qu'elles se développent jusqu'à aujourd'hui. D'une part la politique de relais des Etats-Unis, d'autre part la politique d'opportunisme patient de l'U.R.S.S. fondée sur la permanence de l'instabilité régionale (à laquelle elle concourt).

L'U.R.S.S. n'a pu renforcer sa position dans le Golfe qu'en profitant des désavantages dont pâtissaient les Occidentaux. En prenant parti pour les Arabes dans le conflit avec Israël, l'Union Soviétique incarnait à leurs yeux, au lendemain de la « guerre de six jours », une puissance anti-impérialiste (dans la mesure où le sionisme était assimilé à l'impérialisme) et anti-colonialiste. Ensuite le manque de coordination dans la stratégie occidentale (comme l'a souligné la débâcle de Suez en 1956) avantageait les

Soviétiques qui, n'ayant aucun allié à consulter, avaient une politique étrangère plus souple et plus adaptable aux mouvances du Moyen-Orient. Enfin la présence navale soviétique dans l'Océan Indien mais aussi dans le Golfe renforçait sa position de grande puissance : les visites de la flotte soviétique tant en Irak (à Umm Qasr) qu'en Iran (à Bandar Abbas) entre 1968 et 1971 visaient avant tout à produire un effet psychologique sur les Etats du Golfe (un « signal ») et à les préparer à l'éventualité d'une présence soviétique plus importante dans l'avenir.

Longtemps tenue à l'écart d'une région qui lui était pourtant proche géographiquement, l'U.R.S.S. allait dès lors défendre la thèse de « l'accès mutuel » dans le Golfe, un accès qui pour elle ne concernait en fait que les deux super-grands. Cependant cette thèse excluait tant une domination occidentale du Golfe qu'un retrait égal des puissances extérieures. D'où les critiques permanentes formulées par les Soviétiques à l'égard des alliances régionales soupçonnées de servir en fait les intérêts occidentaux et d'instaurer un système néo-colonialiste. Mais au même moment où l'U.R.S.S. reprochait vivement le maintien par les Occidentaux de bases militaires dans le Golfe, elle ne renonçait pas à soutenir les mouvements de libération nationale dont l'objectif n'était pas seulement de renverser tel ou tel régime autoritaire mais aussi de provoquer un soulèvement de tous les peuples du Golfe contre les gouvernements « réactionnaires ». L'insurrection du Dhofar (province du Sud-Ouest du Sultanat d'Oman) se radicalise au moment où un régime marxiste s'installe au Sud Yemen : c'est tout le Golfe qui, au début de 1970, est menacé par un courant révolutionnaire marxisant dont le nom est tout un programme : Front Populaire pour la Libération du Golfe Arabe Occupé (F.P.L.G.A.O., créé en septembre 1968). L'U.R.S.S. en appuyant un tel mouvement dont le soutien populaire était supposé, considérait qu'il n'y avait aucune contradiction à prôner les guerres de libération nationale et à refuser par ailleurs les alliances militaires dans le Golfe; il est vrai que pour les premières l'initiative part de la « base » tandis que les secondes se font sans demander l'avis des populations.

Comme on a pu l'observer la stratégie soviétique au moment du départ des Britanniques est faite d'une patiente conquête d'influence dans une région globalement hostile à l'athéïme et au communisme et cependant sensible à tout contrepoids à

« l'impérialisme occidental ».

E — L' ÉMERGENCE D'UNE PUISSANCE RÉGIONALE : L'IRAN.

L'intérêt de l'Iran pour le Golfe (où il possède une façade maritime de 1300 kilomètres) s'est accru au moment où ce pays se dotait d'une industrie pétrolière importante qui nécessitait à la fois une protection efficace et un débouché maritime assuré. Les ports du Sud de l'Iran se modernisaient dans le courant des années 1960 et bientôt allait se constituer une flotte nationale imposante. Or, l'Iran se posait en protecteur du Golfe, estimant qu'avec le départ des Britanniques il fallait une puissance régionale forte qui assure la sécurité dans la région, en dehors de toute « présence » étrangère. En fait l'Iran craignait deux puissances : l'Union Soviétique et l'Egypte de Nasser : pour éloigner la première, il fallait écarter les Etats-Unis du Golfe (ou rendre leur présence plus discrète) [7], tandis que pour la seconde il fallait un Iran fort qui puisse s'opposer à toute contagion nassérienne dans la région. Rejetant toute idée de « vide » l'Iran affirmait au contraire qu'il lui revenait « naturellement » (pour des raisons qui tiennent de la géographie et de l'histoire dans une perspective très nationaliste) d'assurer la protection du Golfe, ce dont il s'estimait injustement évincé jusqu'alors. Il se voyait confirmé dans ce rôle par le fait que les Etats-Unis s'empêtraient au Vietnam et que leur présence dans le Golfe ne ferait que raviver la rivalité des blocs.

Pour confirmer son rôle historique dans le Golfe, l'Iran va avoir recours à quelques actions d'éclat. La première est celle de la *reconnaissance de Bahrein* au bout d'une longue période de contestation. Cet archipel de 662 kilomètres carrés, comportant trente îles dont cinq seulement sont habitées (avec une forte densité de population) est riche en pétrole et fut un temps l'objet de nombreuses convoitises [8]. Historiquement Bahrein était possession iranienne depuis les Achéménides et le resta, excepté durant l'occupation portugaise de 1521 à 1602. Les Britanniques forcèrent les tribus locales à adhérer au « General Treaty » de 1820 ce qui déclencha de violentes protestations de l'Iran (cf. le début de ce chapitre). Cet « empire par traités » instauré par les Britanniques, au mépris de toutes les réalités historiques, était inacceptable pour l'Iran. Lorsque se posa la question de

l'indépendance de l'archipel, l'Iran relâcha ses exigences à la fois parce qu'il ne voulait pas assumer le rôle de puissance colonisatrice dans une région qui sortait à peine de cette situation et qu'il savait qu'un geste de magnanimité lui vaudrait un capital de sympathie de la part des Emirats nouvellement indépendants. De plus l'Iran visait d'autres territoires et devait modérer ses ambitions. En janvier 1969, le Shah au cours d'une conférence de presse donnée à New Dehli faisait savoir que l'Iran ne s'opposerait pas à l'indépendance de Bahrein si la majorité de sa population se prononçait dans ce sens. Une mission de bons offices fut envoyée par le Secrétaire Général de l'ONU en mars 1970; son responsable rendit un rapport d'où il ressortait que la population souhaitait massivement son indépendance. Ce rapport ayant été accepté et approuvé par le Conseil de Sécurité, l'Iran retira ses revendications territoriales le 14 mai 1970; le 14 août 1971 Bahrein devint officiellement indépendant [9].

La seconde action d'éclat fut *l'occupation par l'Iran de trois îles dans le détroit d'Ormuz*. La veille du départ officiel des Britanniques (le 1er décembre 1971) une opération aéroportée organisée par le Shah permit l'occupation des deux îles Tomb (la Grande et la Petite) et de l'île Abou-Moussa, véritables verrous du détroit d'Ormuz. Leur importance géostratégique avait déterminé la Grande-Bretagne à les faire occuper au XIXe siècle par émirats interposés (l'émirat de Ras-Al-Khaïma pour les « Tomb » et celui de Chardja pour Abou-Moussa). L'Iran avait protesté maintes fois en alléguant que ces îles étaient iraniennes parce qu'administrées par un vassal de la Perse, le cheikh de Lingah (ce que confirmaient les cartes géographiques anglaises publiées au XVIIIe siècle).

En réalité cette opération ne fut qu'une parade militaire. Les pays arabes ainsi que la Grande-Bretagne avaient tacitement accepté cette occupation, négociée semble-t-il par le Home Office. Les Britanniques cessant — officiellement — leur protection des émirats le lendemain 1er décembre 1971, ils pouvaient déjà se considérer « en dehors du jeu »; mais en fait, comme le notent S. Chubin et S. Zabih [10], « la Grande-Bretagne (...) paraît avoir accepté l'Iran comme son successeur » et cela se traduisit tant par d'importantes fournitures d'armes que par son soutien à l'Iran au Conseil de Sécurité de l'ONU réuni d'urgence à la demande de l'Irak le 9 décembre. Dès lors cette opération

avait pour but de renforcer l'Iran dans son rôle de gendarme du Golfe; certes il y eut bien des protestations de la part de l'Egypte, de Koweit et surtout de l'Irak (qui rompit ses relations diplomatiques qui n'étaient que formelles depuis le regain de tension sur le Chatt el-Arab) mais l'Iran conserva ses acquisitions territoriales; il est convenu que les revenus pétroliers d'Abou-Moussa seront partagés entre l'Iran et Chardja. Ainsi, de Khorramshar à Bandar-Abbas (face à la pointe extrême de la Côte de la Trêve), l'Iran détenait maintenant une position exceptionnelle lui permettant de contrôler Ormuz tout en protégeant sa côte par ces trois îles et celles de Larak et Qishm.

Il faut souligner enfin que la fermeté de l'Iran allait singulièrement hâter la formation d'une Fédération des Emirats Arabes Unis (constituée le jour même du départ officiel de la Grande-Bretagne) qui sera reconnue, le 6 décembre 1971, par le gouvernement iranien. L'Iran était hostile à la fédération de ces émirats pour deux raisons : il craignait que celle-ci soit contrôlée par un Etat arabe hostile; il considérait que son influence s'exercerait mieux sur les Etats du Golfe s'ils étaient fragmentés. Dès lors il importait que l'Iran puisse s'imposer non pas tant à ces micro-Etats qu'aux puissances arabes qui les soutenaient afin de signifier que le contrôle de la sécurité dans le Golfe était sans partage.

Assistait-on donc à la naissance d'une doctrine Monroë du Golfe ? L'Iran s'en est défendu en opérant une double politique : d'abord un rapprochement avec les Etats arabes riverains (en juillet 1970, le ministre iranien des Affaires Etrangères rendait visite à ses homologues koweitien et séoudien et recevait leur appui pour l'action diplomatique menée par son pays) et ensuite une extension du Golfe à la zone occidentale de l'Océan Indien par une ouverture de l'Iran à ses voisins orientaux.

A l'orée des années 70 l'Iran s'affirme donc comme la puissance montante du Golfe, sans pour autant verser dans l'hégémonisme. Son but est d'empêcher le retour dans la région d'un Etat étranger et d'y sauvegarder les droits des riverains sur les eaux du Golfe. Pourtant la politique extérieure iranienne n'était pas bien accueillie par les Etats arabes de la région, sans que ceux-ci cependant puissent y trouver un contrepoids.

F — LES ÉLÉMENTS D'UN ÉQUILIBRE RÉGIONAL.

1. Les Emirats arabes unis.

Les Britanniques avaient souhaité former un important regroupement régional dans le Golfe qui placerait entre Koweit et Oman une fédération constituée par Bahrein, Qatar et les sept petits Emirats de la Côte de la Trêve. Mais la « balkanisation » ne put être évitée, et la Fédération (en fait une Confédération) créée par l'accord du 18 juillet 1971 ne regroupait que les six petits émirats auxquels s'ajoutera le 23 décembre un septième (Ras-Al-Khaïma). Bahrein et Qatar obtinrent chacun leur indépendance en août et septembre 1971. La nouvelle Fédération [11] eut beaucoup de mal à se faire admettre dans le concert des nations du Golfe : on a vu le coup de force de l'Iran, au même moment l'Arabie Séoudite exprimait des réticences à la formation d'une fédération d'Etats dans une zone qui était dans sa mouvance. Quant au Yemen du Sud, son gouvernement marxiste voyait là un instrument de l'impérialisme occidental. Le 2 décembre 1971 les Emirats signaient un traité de coopération et d'amitié avec la Grande-Bretagne, qui remplaçait celui de 1820, abrogé la veille.

Il n'y a pas eu « décolonisation mais pluralisation » [12]. La Grande-Bretagne n'a pas exercé une domination coloniale sur les Emirats mais une forme de protectorat sans effet sur les institutions politiques et culturelles internes : aussi l'indépendance de ces petits Etats ne pouvait modifier qu'une seule chose, l'organisation de la sécurité dans le Golfe. Or celle-ci échappait aux émirs qui devaient chercher un soutien auprès des Séoudiens et des Iraniens; de manière quasi naturelle ces derniers s'entendirent pour veiller au maintien de la stabilité du Golfe.

2. Esquisse d'une bipolarisation.

Entre 1968 et 1971, les tensions se sont singulièrement modifiées; le Golfe est d'abord passé par une période de polarisation entre Arabes et Iraniens, ce fut surtout l'œuvre de l'Irak qui cherchait ainsi à isoler l'Iran du reste des Etats du Golfe et à s'affirmer comme champion de la cause arabe dans le Golfe.

Mais le rapprochement très sensible de l'Irak et de l'U.R.S.S. à partir de 1969 altérait son image panarabe et lui donnait une coloration révolutionnaire. L'Iran incarnait alors, avec l'Arabie Séoudite, un rempart aux idéologies subversives

inspirées par Moscou ou Le Caire : on assistait à une bipolarisation du système de sécurité par deux pays qui s'étaient eux-mêmes engagés dans une guerre contre les deux seuls alliés de l'U.R.S.S. dans la région : l'Irak et le Sud-Yemen. D'où la mise en place d'un équilibre régional des puissances (*balance of regional power* dans la terminologie anglaise) qui s'affirmera réellement dans les années qui suivront le retrait britannique; sans conclure de pacte défensif, le Shah et le roi Fayçal ont décidé de coopérer. En fait l'Arabie Séoudite n'avait pas, à cette époque, de politique précise dans la région et sa hantise du péril révolutionnaire (qui se développait sur ses frontières méridionales, au Sud-Yemen et au Dhofar) l'emportait sur les antagonismes traditionnels opposant Arabes (sunnites) et Iraniens (chiites) à propos du Golfe. Assez paradoxalement Nasser — qui avait appuyé le régime baassiste en Irak et envoyé des troupes au Yemen du Nord — avait favorisé le rapprochement des deux grandes monarchies de la région.

Le « vide » était comblé, la déstabilisation contenue, les intérêts occidentaux relayés par deux puissances locales. Les menaces de subversion qui se traduisent par des conflits locaux — heurts frontaliers entre irakiens et iraniens, amplification de l'insurrection du Dhofar — amènent les Etats à se regrouper et à s'aligner sur un « protecteur » dont la puissance économique et militaire est rassurante. La tâche qui revient à celui-ci est d'éteindre les incendies locaux et d'éloigner définitivement les menaces de subversion, pour aboutir enfin à un pacte de sécurité régionale; c'est à quoi le Shah va œuvrer. Un nouveau système de relations est né dans le Golfe : il trouvera ses limites dans l'expansionnisme iranien.

Institut kurde de Paris

III. LE GENDARME DU GOLFE ET L'ÉMERGENCE D'UNE PUISSANCE RÉGIONALE

Durant cette période qui s'étend de 1972 à 1978 nous chercherons à voir si les faits confirment notre hypothèse sur la relation de domination par « tête de pont » : nous avons pu constater en effet qu'avec le départ des Britanniques, aucune grande puissance ne s'était installée dans le Golfe et cependant les Etats industrialisés avaient pour souci d'assurer à leur approvisionnement en pétrole les conditions de sécurité les meilleures. Il leur fallait donc des relais et ce seront l'Iran et accessoirement l'Arabie Séoudite. Ces Etats-relais vont être, pour accomplir leurs fonctions, abondamment fournis en armement et dès lors vont pouvoir manifester (l'Iran surtout) une véritable supériorité militaire sur les Etats riverains; il faudra se demander si ce sous-impérialisme régional sera partout bien accueilli et s'il n'aura pas à vaincre d'importantes résistances. Ici, comme dans le chapitre précédent, le contexte de l'antagonisme irano-arabe ne peut être négligé.

L'histoire des relations internationales nous apprend que dans les années 1970 le système des pactes et alliances militaires est bien révolu. Les nouveaux Etats très sensibles à toutes formes d'ingérence des grandes puissances sont cependant obligés de « choisir leur camp » et dans le Golfe cela ne se fera pas sans heurts : par le biais de l'Iran et de l'Irak les Américains et les Soviétiques disposaient là d'éléments solides pour le jeu subtil

des luttes d'influence. A l'issue de cette période on se demandera si la stratégie des grandes puissances et celle des Etats riverains se rejoignaient profondément ou si déjà n'apparaissaient des points de rupture lourds de conséquences pour les années qui vont suivre.

A — LES ÉTATS-UNIS ET LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS OCCIDENTAUX DANS LE GOLFE.

1. Aspects généraux.

L'accroissement des investissements américains dans la région (où leur rentabilité était deux fois supérieure qu'en Amérique Latine ou en Europe) impliquait, dans la logique même du capitalisme, que le gouvernement des Etats-Unis protège ses intérêts pétroliers et les capitaux exportés dans le Golfe. Cependant les Etats-Unis, au moment du départ des Britanniques, n'avaient pas de stratégie particulière pour le Golfe : celle-ci va s'élaborer au contact de la politique extérieure très volontariste du Shah qui voulant faire de son pays une puissance économique du Moyen-Orient avait pour souci de veiller à sa sécurité extérieure.

On a vu dans le chapitre précédent la réticence des Etats-Unis, encore engagés dans le conflit vietnamien, à intervenir quelque part dans le monde. Dès lors s'élabore la doctrine du gendarme régional qui s'imposait à un moment où les Etats-Unis, plongés dans l'inflation et la récession économique, ne pouvaient être présents dans les nombreuses confrontations du globe où leurs intérêts étaient en jeu. C'est au nom de cette doctrine que des pays comme le Japon, le Brésil, la Grèce et l'Iran dont le décollage économique permettait un rayonnement certain dans leurs périphéries respectives devinrent des élites régionales garantes de la sécurité de leur région. Le président Nixon va faire de cela un axe de sa politique étrangère et la « doctrine Nixon » *, rompant avec l'interventionnisme américain des années 1950 et 1960 proclamait trois principes importants : premièrement, les Etats-Unis honoreront toutes les obligations découlant de leurs traités; deuxièmement, ils fourniront leur protection à toute nation dont la survie est considérée comme vitale pour leur sécurité ou la sécurité de la région considérée, si telle nation est menacée par une puissance nucléaire; troisièmement dans le cas où se produiraient d'autres

* (dite doctrine de Gruam)

agressions, les Etats-Unis fourniront à la nation menacée une assistance économique et militaire — si elle est requise — mais en considérant que la nation directement menacée devra assurer la responsabilité première de la fourniture des effectifs nécessaires à sa défense [1]. Il s'agit désormais d'éviter toute confrontation directe avec l'adversaire communiste (jugée trop coûteuse et peu appréciée par l'opinion publique) et de passer, selon l'heureuse formule de Ledeen et Lewis, de l'endiguement par la confrontation à « l'endiguement par la négociation » [2].

On observe que le troisième point de la doctrine met l'accent sur le *partage des responsabilités* entre les Etats-Unis et ses alliés au niveau régional. Cette doctrine « prévoyait pour que soient restreints les risques d'engagement direct des forces américaines, l'octroi d'une certaine autonomie d'action aux régimes clients (passage d'une mission paternaliste *pour* les autres à une mission coopérative *avec* les autres) et prônait le développement, la modernisation et la nationalisation des appareils répressifs (*Let Asian fight the Asians)* » [3]. Elle se développait à un moment où la crise pétrolière avait doté les monarchies du Golfe d'énormes revenus qu'elles allaient employer à des achats massifs d'armement. Le choix de l'Iran (et également de l'Arabie Séoudite) comme piliers de la politique américaine dans le Golfe (*Twin pillars policy)* n'est évidemment pas fortuit. L'Iran était le seul pays du Golfe à continuer à approvisionner Israël en pétrole et à mesure que se radicalisait l'opposition entre le monde arabe et les Etats soutenant Israël (avec l'embargo qui se produisit en octobre-novembre 1973), il importait aux Américains de répondre favorablement aux exigences du Shah. En effet son volontarisme en matière militaire était compensé par un esprit de coopération (avec l'Occident) en matière pétrolière bien qu'il eût lui aussi augmenté le prix de ses hydrocarbures. En matière stratégique l'Iran se voyait attribuer un rôle nouveau : dans ce Golfe devenu, après le départ des Anglais, zone de turbulence (dans le Sud, avec la guerre du Dhofar; dans le Nord, avec les troubles dans le Kurdistan) il y avait un risque de voir s'y appliquer la « théorie des dominos ». D'après cette théorie, les forces révolutionnaires arabes renverseraient l'un après l'autre les « cheikhs » dont le pouvoir ne disposait que de faibles assises sociales. Dès lors l'Iran devait se constituer en bastion du monde libre apte à remplir un rôle stabilisateur, non seulement du point

de vue économique mais aussi stratégique dans un secteur qui pouvait toucher toute la partie occidentale de l'Océan Indien.

Compte tenu de la faiblesse logistique de l'armée séoudienne, c'était à l'Iran qu'il revenait de s'armer pour remplir son rôle de « gendarme régional »; le Shah le voulait ardemment (les Pahlavi sont d'abord des militaires) lui qui déclarait à un journaliste : « Si vous n'aviez pas... un Iran fort, capable de garantir sa propre sécurité, d'assurer celle de la région et, en cas de besoin, celle de l'Océan Indien, comment feriez-vous ? Vous stationneriez un million de soldats américains quelque part dans la région ? vous voulez d'autres Vietnam ? » [4]

2. Les trois composantes : le pétrole, les armes, la stratégie.

Nous avons montré dans le chapitre introductif de notre étude l'importance croissante du pétrole du Golfe pour les Etats-Unis qui, à partir des années 1970, sont demandeurs — compte tenu de la hausse de la consommation intérieure —. En l'espace de cinq ans (de 1973 à 1978) les importations pétrolières américaines augmentaient de 42 %. De ce point de vue les Américains ont cherché à s'assurer un approvisionnement régulier (ils pouvaient compter sur l'Iran peu suspect d'utiliser l'arme de l'embargo) et des prix qui ne variaient pas trop; ils ont encouragé les exportateurs à accroître leurs productions afin de permettre des stockages importants en Occident. Les Etats du Golfe constituaient des marchés importants pour les investisseurs américains (ce qui permettait aux Etats-Unis de tendre à un équilibre de la balance des paiements avec le Moyen-Orient) et de plus le recyclage des pétrodollars débouchait sur des investissements des pays producteurs de pétrole aux Etats-Unis (7 milliards de $) et en Europe Occidentale (5 milliards de $).

La question des ventes d'armes a à la fois un aspect stratégique et économique. En vendant des armes à un pays du Golfe les Etats-Unis le faisaient passer dans leur mouvance ou consolidaient les liens qu'ils avaient avec lui; aucun Etat, à part l'Irak, n'a échappé à cette politique. Devenu relais des Américains dans le Golfe, l'Iran eut un traitement de faveur : en mai 1972 le Président Nixon donnait son accord pour vendre à ce pays à peu près toutes les armes conventionnelles qu'il demandait; un important personnel fut également dépêché sur place et cela pesait un peu sur l'indépendance affichée par le Shah

dans sa politique extérieure. Du point de vue économique on constate qu'avec la hausse du prix du pétrole (consécutive à la guerre du Kippour) les Etats du Golfe étaient devenus d'importants acquéreurs d'armes aux Etats-Unis : le recyclage des liquidités résultant de la vente du pétrole bénéficiait finalement à l'industrie d'armement américaine. Celle-ci connut un véritable boom en 1974 et l'Iran à lui seul absorbait alors 50 % des exportations d'armes en provenance des Etats-Unis : entre 1972 et 1976 les Américains vendirent pour 10,4 billions de $ d'armement à l'Iran qui devenait ainsi leur premier client.

Il y avait enfin un vaste plan stratégique dans la région qui se manifestait tant par un appui américain aux alliés régionaux pour contenir l'influence soviétique dans le Golfe que par une présence discrète des Occidentaux. En englobant le Golfe dans le système de sécurité de l'Océan Indien l'idée avait été lancée de créer une « Entente de la Mer Rouge » composée de pays arabes modérés, et qui pourrait freiner voire repousser la pénétration soviétique en Somalie et à Aden [5]. A l'Egypte et au Soudan, proches des Etats-Unis depuis le départ massif des Soviétiques du territoire égyptien, revenait l'action stratégique et militaire tandis que l'Iran et l'Arabie Séoudite fourniraient les armes et les finances; le but ultime était évidemment de faire partir les Soviétiques de la base somalienne de Berbera; ils la quitteront mais pour s'installer en Ethiopie. Comme on le verra la politique américaine dans cette région va pâtir des nombreuses indécisions du Président Carter.

Les Américains ont également procédé durant cette période à des manœuvres navales dans la périphérie destinées à manifester une présence sans pour autant gêner le système de sécurité régionale. Le Golfe constituait alors une étape importante sur l'axe Moyen-Orient / Océan Indien. Ainsi qu'on l'a vu les Etats-Unis avaient des facilités de mouillage à Bahrein et, dès 1975, sur l'ile omanaise de Masirah. Dès ce moment l'île de Diego Garcia dans l'archipel des Chagos, était aménagée pour recevoir des porte-avions géants.

On observe donc que c'est à la fois par un appui militaire des riverains du Golfe et par une présence périphérique que se déploie la stratégie américaine dans cette région du monde.

Les autres pays occidentaux sont moins présents dans le Golfe mais le capital de sympathie dont bénéficiait la France auprès des Etats arabes pour sa position modérée dans le conflit

israëlo-arabe allait conférer à ce pays des facilités pour son implantation économique dans la région. La France, par ses attaches dans l'Océan Indien (à la Réunion, à Mayotte, à Djibouti) était concernée par la sécurité de cette région et de ce point de vue rejoignait les préoccupations américaines. Aussi n'a-t-elle pas hésité à armer les puissances du Golfe au point qu'elle devint leur second fournisseur après les Etats-Unis. C'est à partir de ce moment-là que les Français élaborent une politique pour le Golfe qui offre des alternatives par rapport à la stratégie américaine.

B — LA PÉNÉTRATION SOVIÉTIQUE

Il est évident que l'intégration de plus en plus sensible de l'Iran au bloc occidental ne pouvait laisser impassible son grand voisin du Nord. A un moment où les positions des Soviétiques étaient entamées au Proche-Orient (suite à leur départ d'Egypte) la perspective d'être également rejetés du Golfe par l'instauration d'une « entente de sécurité régionale » dirigée par le Shah et nettement pro-occidentale eut constitué un nouveau recul de leur politique extérieure dans la région. Mais ce qui a surtout inquiété l'U.R.S.S. c'est la lente et sûre pénétration chinoise qui fut considérée comme un des aspects d'une stratégie plus vaste visant à écarter les Soviétiques de tout le continent asiatique russe. La Chine, en effet, cessant de soutenir les insurgés du Dhofar établit des relations diplomatiques avec l'Iran, Koweit et Oman, soutient le CENTO en considérant qu'une déstabilisation de la région favoriserait les visées « hégémoniques » de Moscou. Cette grande puissance asiatique qui en 1971 s'était spectaculairement rapprochée des Etats-Unis constituait une menace plus grande pour l'U.R.S.S. que ne pouvaient l'être les plans occidentaux. L'influence de la Chine dans le Tiers-Monde (auquel elle a l'avantage d'être liée par nature) pouvait augurer de certains renversements d'alliance à son profit, en vertu de la théorie des trois mondes.

L'U.R.S.S. si elle ne voulait être écartée pour longtemps du Golfe se devait d'y placer ses relais : ce furent l'*Irak et le Sud-Yemen*. Ces deux pays présentaient des avantages géopolitiques importants : le Yemen du Sud en accueillant la flotte soviétique lui permettait de contrôler tant l'accès à la Mer Rouge

que celui de l'Ouest de l'Océan Indien et donc du Golfe. L'Irak par sa frontière avec l'Iran s'ouvre sur les riches champs pétrolifères du Khouzestan et ses ports sur le Golfe justifient la présence de navires russes dans cette zone, navires marchands mais aussi militaires. Si l'Iran était bien le relais de l'Occident dans le Golfe, l'Irak allait devenir celui de l'U.R.S.S.. Certes, comme nous le verrons plus loin, le contrôle du Golfe sera tout entier exercé par la Shah et le roi Fayçal mais il y avait désormais une présence hostile à la périphérie.

C'est donc par son « traité d'amitié et de coopération » avec l'U.R.S.S. (9 avril 1972) que l'Irak entre dans la mouvance soviétique. Ce traité de quinze ans, renouvelable tous les cinq ans, prévoit en son article 8 des consultations immédiates lorsque se présentent des « situations menaçant la paix de l'une ou l'autre partie ». C'est le « premier traité d'amitié que l'U.R.S.S. signe hors du camp socialiste dans des conditions normales. Le traité soviéto-indien, le traité soviéto-égyptien du 27 mai 1971, avaient été signés sous la pression des circonstances, par les Etats acculés à accepter les exigences soviétiques, parce qu'ils avaient désespérément besoin de s'armer pour faire face aux conflits immédiats ou futurs » [6]. L'Irak est dans une situation différente et en s'alliant à l'U.R.S.S. il cherche à briser l'isolement dans lequel il s'est trouvé à mesure que se radicalisait son régime (le Baath dirigé par Hassan Al Bakr); de plus il recevait alors d'importantes fournitures d'armes soviétiques sans que celles-ci n'atteignent cependant l'ampleur des fournitures américaines à l'Iran. Quant au Sud-Yemen il reçut, à partir de 1971, une aide militaire substantielle de l'U.R.S.S. en échange de facilités de mouillage à Aden.

Parallèlement à ces rapprochements, l'U.R.S.S. se présentait en champion de la cause révolutionnaire arabe dans le Golfe. C'est ainsi qu'elle a soutenu les revendications de l'O.P.E.P. contre « les monopoles pétroliers occidentaux », qu'elle a reproché aux Américains leur présence à Bahrein et à Oman, qu'elle a critiqué le CENTO et l'américanisation du Golfe. Cependant elle ménagait l'Iran qui lui fournissait du gaz naturel et dont la déstabilisation n'aurait pas servi les intérêts soviétiques pour deux raisons : les Américains étaient jusqu'en 1978 très bien implantés et ils avaient déjà prouvé — en 1953 — leur capacité de faire échouer un coup d'Etat; des troubles en Iran pouvaient

avoir des répercussions sur les populations musulmanes d'Union Soviétique. D'où en fin de compte une attitude modérée de la part des Soviétiques (ils ne sont pas étrangers à la réconcilitation irako-iranienne de 1975) qui tout en se ménageant des bases dans le Golfe adoptent une *Realpolitik* avec la plupart des Etats de la région. Ils sont en attente et ce qu'ils attendent c'est un affaiblissement de leur rival américain dans le Golfe. De ce point de vue la révolution iranienne allait être pour eux un cadeau inespéré.

C — LE GENDARME DU GOLFE

Nous avions, dans notre hypothèse de départ, envisagé la possibilité selon laquelle un Etat serait à la fois périphérie d'un centre plus puissant (et dont il serait le relais régional) et centre par rapport aux Etats voisins qu'il tenterait de contrôler et de placer dans sa périphérie. L'Iran, à partir de 1972, correspond d'assez près à cette figure de la théorie des relations internationales. Il est à la fois dans la mouvance des Etats-Unis qui contribuent à en faire une puissance militaire régionale et il tend à devenir le centre de sa région en y exerçant un contrôle sans partage qui se traduit par des interventions armées destinées à briser toute opposition dans la région ainsi dominée (intervention iranienne au Dhofar). L'Iran articule ainsi, par sa politique dans le Golfe, l'impérialisme américain au sous-impérialisme iranien. Nous avons analysé les aspects principaux de la politique de domination américaine dans le Golfe. Il nous faut maintenant comprendre comment elle est relayée par ses alliés régionaux. Deux éléments entrent en jeu : l'appareil politico-militaire et l'interventionnisme érigé en doctrine.

1. L'appareil politico-militaire

L'émergence de l'Iran comme puissance militaire date de juin 1973 lorsqu'on annonça à Téhéran des achats d'armements — la plupart américains — pour la somme de 3 milliards de $. Cette politique trouvait son origine d'une part dans la doctrine Nixon et d'autre part dans le volontarisme du Shah qui justifiait cette politique de militarisation à outrance en ces termes : « La sécurité de l'Europe n'est qu'un vain mot sans la stabilité et la sécurité dans le Golfe Persique. L'Europe occidentale, les

Etats-Unis et le Japon considèrent le Golfe comme faisant partie intégrante de leur sécurité, sans pour autant être en mesure d'assurer cette sécurité. C'est pourquoi nous le faisons pour eux » [7].

L'Iran devint rapidement le plus grand acheteur au monde de matériel militaire américain. En 1974 cette monarchie fait partie des dix principales puissances militaires du monde compte tenu des ressources affectées à sa défense. L'Iran est alors doté d'un équipement militaire de premier plan constitué de chasseurs d'interception F-14 Tomcat [8], d'avions d'attaque Northrop F-5, d'une large batterie de missiles anti aériens Hawk, d'importantes forces blindées et motorisées, le tout bénéficiant d'un encadrement technique américain — 15.000 « conseillers » en 1972, 24.000 en 1976 et près du double en 1978. La politique de bon voisinage avec l'Union Soviétique a permis à l'Iran de réduire ses effectifs au Nord et de développer les ports militaires du Sud afin de créer une zone de surveillance et de sécurité dans le Golfe. La marine iranienne était la seule digne de ce nom dans la région et était capable d'opérations ponctuelles dans un rayon limité (l'Iran détenait la plus importante flotte d'aéroglisseurs du monde) mais aussi d'interventions dans l'Océan Indien, jusqu'au Cap.

Fort d'un équipement militaire de premier plan et d'une armée aux effectifs considérables (191.000 hommes en 1972, 221.500 en 1973, 342.000 en 1977 soit deux fois plus que ce que comptait l'armée irakienne, six fois le nombre de soldats séoudiens) [9], l'Iran avait les moyens de sa politique. Celle-ci a comme programme la pacification et la sécurité du Golfe.

2. La politique du gendarme

a) La guerre du Dhofar

Lorsque le Shah commentait l'intervention de son armée dans le Dhofar il disait notamment ceci : « Regardez un peu la localisation géographique de l'Oman et de Mascate : c'est à l'embouchure du Golfe Persique, un goulet d'étranglement d'une artère jugulaire. Cela aurait créé de tels problèmes d'ordre international, si jamais ce passage avait été en danger, que l'ordre des choses dans le monde en aurait été bouleversé » [10]. Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son pays le Shah était très préoccupé par ce que O. Warin appelle « l'hydre marxiste », il la voyait se manifester dans les mouvements de libération du Golfe

et les alliances que l'U.R.S.S. nouait en 1971 avec l'Inde, en 1972 avec l'Irak, sa collaboration avec le Sud-Yemen à partir de 1974, les prémices d'un plan soviétique visant à encercler l'Iran et à « communiser » le Golfe.

On a vu précédemment que s'était constitué dans les années 1960 un Front de libération du Dhofar dont les bases arrières se trouvaient au Sud-Yemen; nationaliste et nassérien au départ, le Front devient ensuite marxiste et se propose de libérer le Golfe tout entier des « impérialistes américains » et de leurs alliés régionaux; il est alors soutenu par la Chine (jusqu'en 1971), par l'U.R.S.S. via Aden et par l'Irak. Une bonne partie du Dhofar (province de 65.000 kilomètres carrés) est alors passée sous le contrôle des insurgés et leurs objectifs font craindre une extension de la guerilla à tout le Golfe.

Le sultan Qabous, mis au pouvoir par les Anglais, va par ses initiatives, renverser la situation. Compte tenu de la faiblesse de son armée (encadrée par des officiers britanniques) c'est à l'Iran qu'il s'adresse pour un soutien militaire actif. Le Shah inquiété par la présence des révolutionnaires omanais sur la péninsule de Musandam décidait une intervention le 20 décembre 1973. Après quelques revers et une lutte souvent difficile les troupes iraniennes (10.000 hommes au départ) réussirent à couper les insurgés de leurs bases arrières dans le Yemen et à liquider les foyers de résistance. Le 11 décembre 1975 le sultan Qabous annonçait que la rébellion était définitivement écrasée. Cette opération militaire du Shah eut pour conséquence de sceller la coopération entre les deux Etats par un traité (3 janvier 1975) qui prévoyait la surveillance navale en commun du détroit d'Ormuz. Les Etats du Golfe n'étaient pas mécontents (sauf peut-être l'Irak) que l'Iran ait pu s'opposer victorieusement à la stratégie soviétique dans le Sud du Golfe.

Le soutien aux rebelles du Dhofar faisait-il partie d'un plan de déstabilisation de cette zone ? En fait l'U.R.S.S. cherchait à affermir ses positions dans la Corne de l'Afrique et compte tenu du caractère très nationaliste de la rébellion du Dhofar il était malaisé de s'en servir à des fins de propagande communiste. De plus la réaction décisive de l'Iran mettait Moscou devant un choix difficile : l'escalade par un soutien renforcé au Sud-Yemen ou l'abandon de toute action. Comme l'a montré S. Chubin [11] l'U.R.S.S. se contenta d'accuser l'Iran de prolonger la politique

impérialiste des Occidentaux en cherchant à miner ses relations avec les autres Etats riverains; elle semblait alors se désintéresser d'Oman pour une Somalie plus accueillante et avait pour projet une fédération socialiste groupant la Somalie, l'Ethiopie et le Sud-Yemen permettant un contrôle de la Mer Rouge et une ouverture sur l'Océan Indien. A partir de ce moment et jusqu'à la révolution iranienne, l'U.R.S.S. relâche son intérêt pour la périphérie méridionale du Golfe : la pénétration dans la Corne devait compenser l'échec de sa politique au Moyen-Orient. Ainsi donc était — provisoirement — écartée la menace communiste dans la zone très critique du détroit d'Ormuz; l'Iran pouvait maintenant se tourner vers l'Irak qui demeurait le seul Etat à s'opposer à la volonté de puissance du Shah.

b) Tensions et apaisement dans les relations de l'Irak et de l'Iran

Lorsqu'en mars 1975 les chefs d'Etat de l'Iran et de l'Irak décident de mettre un terme à un différend frontalier qui n'avait cessé d'envenimer les relations entre ces deux pays voisins, on pouvait légitimement penser que la dernière pièce du système de sécurité mis en place par le Shah était enfin placée; aussi constate-t-on sans grande surprise que le Shah une fois parti, l'Irak remettra en cause un accord qui était tout de circonstance. Deux problèmes, d'une plus grande ampleur, sont sous-jacents à ce contentieux frontalier : le cas du Kurdistan et celui du Khouzestan; le premier sera en partie résolu par l'accord de 1975, le second est à l'origine de la guerre irako-iranienne et nous l'analyserons plus loin.

Il n'y a pas lieu de relater ici l'histoire du peuple Kurde mais on retiendra seulement qu'elle est liée à un farouche désir d'indépendance, reconnu d'ailleurs par le traité de Sèvres (10 août 1920) et brimé par celui de Lausanne (1923) qui ne leur attribuait que des droits épars en Turquie. D'où ces insurrections permanentes là où les Kurdes se trouvent (Turquie, Iran, Irak) et la collaboration de ces trois pays dans la répression des mouvements d'indépendance kurdes; une éphémère république (de « Mahabad ») leur est octroyée en 1946, grâce au jeu des Soviétiques présents au Nord de l'Iran); un an plus tard cette république est anéantie par l'armée iranienne. Se repliant alors en Irak les Kurdes sont un moment reconnus par Kassem mais doivent bientôt se défendre contre un pouvoir qui veut les limiter; leur résistance courageuse amène le parti Baath le 11 mars 1970 à

proposer à Barzani, leader des Kurdes irakiens, une large autonomie; ceux-ci se voient reconnaître des droits nationaux. Mais une politique visant à déplacer les Kurdes des riches zones pétrolières du Nord pour y implanter des populations arabes mieux contrôlables relance les hostilités et une véritable guerre civile ébranle l'Irak en 1974. Les Irakiens ne parviennent pas à déloger Barzani et ses combattants des zones montagneuses et l'Iran n'hésite pas alors à fournir des armes aux Kurdes afin de prolonger le conflit et affaiblir ainsi les troupes régulières irakiennes et le pouvoir politique lui-même. C'est dans ce contexte que se déroule le rapprochement — inattendu — du Shah et de Saddam Hussein.

Ce sera donc le problème kurde qui sera au cœur du règlement du contentieux frontalier entre les deux pays; mais quelles sont les origines de ce contentieux ? Elle remontent au XIX e siècle, à une époque où l'Irak était une province à l'Est de l'Empire Ottoman. Afin de stabiliser ses confins méridionaux que lui disputaient parfois des princes arabes, l'Etat persan décide de délimiter avec précision ses frontières avec la Mésopotamie : par le traité d'Erzeroum (31 mai 1847) signé entre la Perse et la Turquie ainsi que par le Protocole de Constantinople (4 novembre 1913) établi par les gouvernements persan, ottoman, britannique et russe. On reconnaît que Khorramchahr, Abadan et la rive gauche du Chatt el-Arab (que les Iraniens appelent « Arvan-roud ») reviennent à l'Iran; mais la question de la frontière fluviale entre les deux pays devient vite un objet de discorde. En effet « le principe adopté par le Protocole est celui dit de la limite à la rive, qui laisse l'intégralité du fleuve-frontière sous la souveraineté de l'un des deux Etats limitrophes (l'Irak en l'occurence) et non le principe du *thalweg* fondé sur le partage de la voie d'eau en deux parties égales soumises chacune à la souveraineté exclusive de l'un des deux Etats riverains » [12]. En gros l'Irak (et derrière lui les grandes puissances) voulaient faire du Chatt el-Arab un fleuve complètement irakien : celui-ci, constitué par la jonction du Tigre et de l'Euphrate, est le seul accès de l'Irak à la mer. La Perse soutenait un principe de droit international, à savoir le *thalweg* comme ligne frontière entre les deux pays sur le fleuve commun.

L'indépendance de l'Irak en 1921 (effective à partir de 1932, lorsque cet Etat est admis à la S.D.N.) n'améliore guère ses

relations avec son voisin iranien mais l'aggravation du problème kurde conduit ces deux pays à collaborer et à signer un pacte dit de Saadabad (auquel se joint la Turquie) le 8 juillet 1937. Ce pacte de non-ingérence et de non-agression prévoit des mesures communes contre les Kurdes et cette volonté de collaboration se traduit le même jour par la signature d'un pacte d'amitié irako-iranien. Ce dernier ne règle pas vraiment la question du Chatt : seul le port d'Abadan se voit garantir une zone de mouillage sous souveraineté iranienne; pour le reste le traité entérine les dispositions du Protocole de Constantinople, ce qui signifie que sur ce fleuve la frontière se trouve sur la rive orientale (côté Iran) au niveau des basses eaux; l'Irak perçoit des droits sur les navires qui entrent dans le Chatt pour accoster dans les ports iraniens. Comme on pourra le constater sur la carte (en annexe) l'accès à ces ports est facilement contrôlable par l'Irak et à mesure qu'Abadan grandissait pour devenir dans les années 1950 la plus grande raffinerie du monde, il paraissait normal que l'Etat iranien défende vigoureusement sa souveraineté dans cette zone.

Nul juriste ne pouvait contester le bien-fondé des revendications de l'Iran concernant l'application du principe du *thalweg*. On ne s'étonnera donc pas que l'Iran revienne périodiquement sur le pacte qu'il avait signé, mais cependant la collaboration entre les deux pays pour réprimer les Kurdes l'emportait sur le différend frontalier. Lorsque le général Kassem prit le pouvoir en Irak, les relations entre les deux Etats se tendirent, chaque Etat soutenant les mouvements insurrectionnels kurdes sur le territoire de l'autre. Des incidents frontaliers redoublèrent et avec l'arrivée au pouvoir du parti Baath dont l'idéologie panarabe était foncièrement opposée à celle de l'Etat iranien le point de rupture fut rapidement atteint. Le 15 avril 1969 l'Iran abrogeait unilatéralement l'accord de 1937 [13]. La réaction de l'Irak fut très vive. Les relations diplomatiques sont rompues par l'Irak à la suite de l'occupation iranienne des trois îlots du détroit d'Ormuz (30 novembre 1971) et de 1969 à 1975 alternent les échauffourées à la frontière et les actions de « guerre froide » telles les expulsions d'Iraniens par Bagdad et le soutien des Kurdes rebelles par Téhéran.

La guerre de Kippour d'octobre 1973 rapproche les deux pays qui renouèrent des relations diplomatiques. Au début de 1974 la situation s'aggrava à nouveau par un soutien de plus en

plus marqué de l'Iran à Barzani et à ses combattants; le Conseil de Sécurité fut saisi mais il y eut peu de résultats concrets. Aussi l'annonce, lors du sommet de l'O.P.E.P. à Alger, d'un accord global intervenu entre les deux belligérants (le 6 mars 1975) fit-elle l'effet d'un coup de théâtre. Cet accord [14] prévoyait les dispositions suivantes : 1 °) les frontières terrestres sont délimitées sur base du Protocole de Constantinople de 1913, 2 °) les frontières fluviales sont établies selon la ligne du *thalweg*, 3 °) les parties s'engagent à contrôler strictement leurs frontières et à faire cesser toute infiltration subversive; cela visait évidemment les Kurdes auxquels le Shah retirait ainsi son soutien, 4 °) enfin les parties sont tenues par tous les éléments de ce traité qui revêt un caractère global et définitif; une procédure d'arbitrage est prévue. Les instruments du traité furent ensuite ratifiés par les Parlements des deux Etats.

Bien accueilli en général par les Etats du Golfe, ce traité est à la fois le résultat de pressions soviétiques et américaines et de l'intérêt bien compris des deux parties. L'U.R.S.S. comprit vite que son traité d'amitié avec l'Irak était interprété par l'Iran comme dirigé contre lui et pressentait qu'à moins d'intervenir directement sur le théâtre des opérations, l'Irak cèderait tôt ou tard à l'action conjuguée des Kurdes et des Iraniens. Aussi les Soviétiques demandèrent-ils au Shah de trouver une solution pacifique à ce différend avant que n'éclate une guerre ouverte entre l'Irak et l'Iran. Quant aux Américains ils ne souhaitaient pas soutenir les Iraniens dans une guerre du Kurdistan et tentèrent de modérer la politique du Shah.

Il est évident que ce traité avait pour les Irakiens l'immense avantage de désarmer en quelque sorte les Kurdes et de leur faire accepter, *volens nolens*, la loi sur l'autonomie du Kurdistan qui est en fait très limitative [15]; de plus l'Irak pouvait maintenant espérer sortir de son isolationnisme et peut-être dépendre moins de l'U.R.S.S. : il devenait une nation pacifique et il n'est pas indifférent qu'il ait à partir de ce moment cessé son aide aux insurgés du Dhofar. L'Iran voyait dans cet accord, par delà la reconnaissance de droits légitimes, un moyen d'affermir sa position dans le monde arabe, d'atténuer l'influence soviétique en Irak (où le parti communiste fut à cette époque durement bâillonné) et finalement de concrétiser son rêve d'élaborer un « concert des nations » au niveau du Golfe.

3. La doctrine iranienne du Golfe de 1972 à fin 1978

On peut véritablement parler d'une doctrine qui s'est manifestée au fur et à mesure des actions ponctuelles de l'Iran dans le Golfe : 1971 les îlots du détroit d'Ormuz, 1973 le Dhofar, 1975 le Chatt el-Arab. Le Shah se veut désormais le garant de la stabilité de la région. Ainsi que l'a expliqué M. Zelli [16], diplomate iranien de haut rang, la paix ne pouvait être défendue dans le Golfe sans un Iran militairement fort; refusant cependant de considérer son pays comme un gendarme du Golfe, ce diplomate a soutenu la thèse des intérêts mutuels dans la région qui seuls doivent motiver une action de la part de l'Iran : si un pays du Golfe est attaqué par un autre pays de la région ou de l'extérieur, les autres pays riverains doivent s'unir pour mettre fin au conflit. La diplomatie iranienne durant toute cette époque s'est efforcée de mieux faire accepter par les Etats riverains les visées hégémoniques du Shah; la plus belle réussite eut été sans doute la conclusion d'un pacte de sécurité collective proposé par l'Iran mais les autres pays du Golfe se révèleront très réticents, le vieil antagonisme entre Arabes et Iraniens subsistait encore. Aussi, face à l'Iran, l'Arabie Séoudite va engager une politique régionale active, principalement dans la péninsule arabique qui entre dans sa sphère d'influence.

D — LA TENTATIVE DE CRÉER UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ COLLECTIVE

Un des grands rêves du Shah aurait été d'instaurer un système de pactes régionaux qui garantirait la sécurité du Golfe en légitimant une *intervention immédiate* là où il y aurait des menaces de subversion interne ou externe. Ce système n'est pas comparable à l'équilibre des forces car il ne pouvait réunir des Etats de force à peu près égale : il y a dans le Golfe à ce moment une unipolarité manifeste que le Shah voulait tourner à son avantage sans pour autant s'attirer une réputation d'hégémonisme.

Comme on a pu l'observer les relations intra-régionales à partir de 1975 s'étaient fortement améliorées : l'Iran avait renoncé à ses revendications sur Bahrein, l'Arabie Séoudite s'était rapprochée des Etats arabes du Golfe, l'Irak en renouant

avec l'Iran donnait des gages de bonne volonté à l'égard des autres riverains, seuls subsistaient encore quelques différends sur la délimitation des plateaux continentaux et sur les frontières irako-koweitiennes. Aussi eut lieu à Mascate en novembre 1976 une conférence des ministres des Affaires Etrangères des Etats du Golfe qui ne donna cependant pas des résultats probants. L'idée d'une *intégration militaire* proposée par l'Iran fut mal accueillie par les Arabes qui craignaient d'avaliser ainsi le « leadership » iranien. La crainte, de la part de l'Irak, de voir là un prolongement du CENTO conduisit ce pays à quitter la conférence avant même sa conclusion. Dès lors on s'achemina dans les mois qui suivirent vers la signature d'accords bilatéraux de défense et de collaboration économique et militaire qui rapprochaient les Etats sans les soumettre à une autorité unique.

En fait les forces déstabilisatrices du Golfe ayant disparu, l'idée d'un pacte de sécurité ne s'imposait pas aux riverains; on constatera quand l'Iran deviendra une république islamique dont les objectifs pouvaient menacer les cheikhs locaux, des regroupements rapides de ces émirats et la formation, en 1981, d'un « Conseil de coopération du Golfe ». C'est en période de déstabilisation des relations intra-régionales qu'un pacte de sécurité a le plus de chance d'émerger. M. Chaoul remarquait à juste titre que la sécurité dans le Golfe « signifie avant tout la sauvegarde d'un type de pouvoir et de société. La définition de l'ennemi justifiant un pacte est donc très aléatoire... » [17] pour qu'il y ait pacte de sécurité collective il faut une cohérence interne entre les Etats (histoire commune, même niveau de développement économique et militaire, valeurs communes) et cela n'existe pas dans le cadre de l'ensemble du Golfe. Aussi la conception locale de la sécurité conduisit rapidement les Occidentaux à installer un système de contrôle hégémonique (centre-périphérie et structure en cascade) seul à même de garantir un équilibre global de la région en leur faveur.

En conclusion de ce chapitre nous observons qu'il existe une double stratégie à l'œuvre dans le Golfe. La première, celle des grandes puissances, consiste à protéger un complexe économico-pétrolier en installant des alliés dans la région qui sont chargés de veiller essentiellement à la sécurité de l'approvisionnement pétrolier. Il y a ici un corollaire : les capacités défensives de ces alliés sont renforcées par d'importantes et régulières livraisons

d'armement — sans commune mesure avec les nécessités locales — destinées d'une part à impressionner l'autre super-puissance (et ses relais) et d'autre part à recycler les pétro-dollars dans les industries de pointe du monde industrialisé. Nous proposons, à la suite de M. Chaoul, d'avancer le terme de pétro-stratégie.

La seconde, celle des puissances locales, se structure autour de problèmes d'ordre interne; en effet, l'unité des Etats autour de l'O.P.E.P. et de l'O.P.A.E.P. prouve que ce sont seulement des questions de prépondérance ethnique et territoriale qui font l'objet des tensions internes. Ce sont les projets hégémoniques locaux qui constituent les vrais clivages : tantôt un conservatisme commun rapproche l'Arabie Séoudite et l'Iran pour éloigner du Golfe la « contagion communiste » venue du Dhofar ou de l'Irak baasiste, tantôt une opposition ethno-culturelle — qui sous-tend deux « projets impériaux » antagonistes — provoque une rivalité entre Arabes et Iraniens qui se disputent le Golfe persique ou arabique. Les changements de régime politique ici ou là n'entament pas cette profonde opposition. Pourtant on pressent déjà à cette époque quelque chose de tout à fait nouveau et qui va se développer peu après : la volonté des riverains de régler entre eux leurs problèmes et de ne plus être les relais des grandes puissances. Une idée nouvelle apparaissait dans le Golfe, celle du règlement interne des conflits par la négociation (accords Irak-Iran, Arabie Séoudite-Emirats). Une politique de non-alignement commençait à se dessiner : elle a comme condition *sine qua non* une neutralité — garantie par les puissances — du détroit d'Ormuz [18]. Et c'est ici que se rencontrent la pétro-stratégie et la stratégie locale. Mais par delà ce désir de neutralité, n'y a-t-il pas dans l'opinion publique de certains pays, tel l'Iran, la volonté de ne plus être aligné sur l'Occident ?

Institut kurde de Paris

IV. CRISE ET STRATÉGIE

Depuis la fin de 1978, le Golfe est en ébullition; la chute du Shah en janvier 1979, la révolution islamique en février puis l'entrée en Afghanistan des forces armées soviétiques le 25 décembre de la même année ébranlèrent profondément l'équilibre de la région et modifièrent durablement les positions stratégiques occidentales dans le Golfe. L'Etat-relais iranien s'effondrait et était remplacé par un régime se disant « anti-impérialiste » et « non aligné ». L'ère des pactes et des alliances pro-occidentales a vécu : l'Iran quitte le CENTO en mars 1979, bientôt suivi par le Pakistan et la Turquie. Or à mesure que les experts militaires américains quittaient l'Iran et que, pour répondre au souhait des Etats arabes riverains, la présence occidentale s'y faisait très discrète, l'Armée rouge, elle, se rapprochait des mers chaudes.

Cette période qui s'ouvre risque d'avoir des prolongements importants et inattendus. L'absence d'un nouvel Etat-relais comparable, en puissance, à l'Iran du Shah, a eu pour conséquence de transférer de façon assez brutale les antagonismes Est/Ouest dans la région. D'où la nécessité pour les Etats locaux de s'aligner sur une puissance extra-régionale compte tenu des enjeux économiques et stratégiques qu'ils représentent. Mais ce choix implique souvent une dépendance exclusive à l'égard d'un modèle occidental, un modèle qui a été profondément remis en cause par l'Islam militant de la république iranienne. La révolution populiste religieuse et anti-occidentale de l'Iran est une

sorte de défi pour les dirigeants arabes du Golfe et leur a fait prendre conscience de leur vulnérabilité. C'est dans ce climat qu'est né le conflit irako-iranien : des regroupements idéologiques et stratégiques ne tardèrent pas à se faire et ainsi pour la première fois l'ensemble des Etats du Golfe était d'une façon ou d'une autre impliqué dans une guerre dont l'issue en mai 1982 est encore incertaine.

Nous avons choisi d'axer ce dernier chapitre sur une étude synthétique de la guerre du Golfe et de ses conséquences régionales et internationales. C'est en effet à partir de ce conflit que se sont confirmées les nouvelles orientations stratégiques des grands Etats et c'est de son évolution que dépendent l'équilibre régional et peut-être celui de tout le Moyen-Orient.

A — LE CONFLIT ENTRE L'IRAK ET L'IRAN.

1. Les origines du conflit.

Les origines lointaines du conflit sont de deux sortes : il y a d'une part un contentieux territorial à propos des eaux du Chatt el-Arab et de certaines portions du Kurdistan iranien; l'accord irako-iranien de mars 1975 ne mettait qu'un terme provisoire à ce litige. Il paraissait évident que l'Irak n'avait accepté ces négociations que pour des raisons conjoncturelles (l'Irak comptait entre 1974 et 1975 soixante mille morts et blessés au cours des combats menés contre la guerilla kurde et ses alliés iraniens[1]) et c'est en position de faiblesse que le président Saddam Hussein venait à Alger. Un tel accord pouvait-il durer longtemps ? Il y a d'autre part un contentieux ethnique qui, en soi, est plus important que le précédent : les Irakiens considèrent en effet que la province du Khouzestan est arabe et en réclament l'autonomie. Cette province est peuplée d'une majorité d'arabophones, lointains descendants des conquérants arabes de la Perse sassanide. Son attribution à la Perse date de 1639 mais les aspirations séparatistes y sont vives et au milieu du XVII[e] siècle le Khouzestan devient un émirat indépendant. Sans les intrigues anglaises l'émirat aurait conservé son indépendance mais il fut rattaché à l'Iran en 1925[2]. Jusqu'au début du siècle donc la rive gauche du Chatt el-Arab était placée sous la domination du cheikh de Mohammarah (Khorramchar); c'est cette présence arabe que les media irakiens vont souligner à l'envi au point de considérer

qu'il fallait engager une « guerre de libération nationale » dans l'Arabistan « occupé ». On eut même recours à l'histoire et à l'épopée et la guerre menée par l'Irak fut comparée, par le président Saddam Hussein lui-même, à la bataille de Qaddissiyah que les musulmans, en l'an 633, gagnèrent sur l'empire perse des Sassanides. Là encore le vieil antagonisme entre Arabes et Perses surgissait paré des atours de l'Histoire.

Les origines immédiates de la guerre entre les deux pays consistent en une dégradation progressive des relations entre Téhéran et Bagdad. L'un et l'autre ont leur part dans cette hostilité croissante.

L'imam Khomeiny vouait une haine sans mélange à l'égard du président irakien qui, à partir de 1975, avait restreint les activités de l'imam et qui, sans doute pour faire plaisir au Shah, avait finalement expulsé, en octobre 1978, le futur leader religieux de l'Iran. Il convient de noter d'emblée que la population irakienne est à 52 % chiite et dès lors elle pouvait être réceptive aux discours incendiaires de l'imam iranien. Aussi, une fois au pouvoir, l'imam Khomeiny et son entourage ne se privèrent pas de critiquer le régime baasiste et même de mener une campagne contre les intérêts irakiens dans le Khouzestan, ce qui devait aboutir au rappel de l'ambassadeur d'Irak (9 mars 1980) — précisons ici que l'idéologie laïcisante du régime baasiste est à l'opposé de la conception religieuse de l'imam iranien —. Lorsqu'en avril 1980 le vice-premier ministre irakien Tarek Aziz fut l'objet d'une tentative d'assassinat par des membres d'un parti clandestin (Al-Dawa) vraisemblablement téléguidé par Téhéran la tension fut à son comble. Bagdad considérait alors qu'il existait un plan iranien de déstabilisation du Sud de l'Irak (peuplé de chiites) et donc une menace personnelle pour le pouvoir baasiste. L'Irak n'avait pas ménagé des pressions de toutes sortes sur l'Etat iranien : appels à l'indépendance du Khouzestan et financement des partis séparatistes arabes en Iran (d'où des incidents graves et nombreux entre les forces de l'ordre iraniennes et les activistes arabophones), expulsions de Kurdes vers l'Iran et heurts frontaliers dans le Kurdistan iranien, expulsions de chiites iraniens établis en Irak et exécution du chef de la communauté chiite irakienne. L'Iran cependant restait sur la défensive et c'est le président Saddam Hussein qui déclencha personnellement le conflit avec l'Iran

après avoir abrogé, le 17 septembre 1980, les accords d'Alger. L'argumentation irakienne[3] soulignait que l'Iran n'avait pas, comme les accords l'y obligeaient, opéré les rectifications de frontière dans la zone médiane (Qasr-e-Shirin) et n'avait pas respecté les clauses de sécurité dans le Kurdistan iranien où les « peshmergas » avaient pu trouver refuge. Téhéran répliqua que les procédures de conciliation auraient dû être engagées par l'Irak, avant de rompre ces accords.

Mais pourquoi l'Etat irakien se décida-t-il à agir à ce moment-là précisément ? La conjoncture était on ne peut plus favorable. L'Iran semblait un adversaire facile, en proie à d'immenses problèmes : le séparatisme des ethnies minoritaires, une armée en décomposition, un isolement diplomatique total depuis l'affaire des otages, un pouvoir sans cesse menacé sur sa gauche (les moudjahidins) et sur sa droite (les laïcs, les militaires), la chute de la production pétrolière et avec elle la dégradation du niveau de vie. Or, l'Irak, avec l'effondrement du régime du Shah, aspirait à exercer un rôle important dans le Golfe et le Moyen-Orient; en effet l'Egypte, depuis les accords de Camp David, ne pouvait plus prétendre à exercer le leadership du monde arabe, la Syrie était trop occupée au Liban, la Libye se lançait dans une politique africaine et pendant ce temps le Golfe était en proie à une certaine agitation chiite et nationaliste qui culmina en novembre 1979 dans l'occupation de la grande mosquée de La Mecque par des rebelles soi-disant fanatiques. Plus que jamais les dirigeants inquiets pour leur pouvoir avaient besoin d'une puissance régionale protectrice : d'où, fait remarquable pour deux pays très distants depuis 1958, un rapprochement irako-séoudien qui aboutit à un traité de défense mutuelle (20 septembre 1979). L'ouverture de plus en plus nette de l'Irak au monde européen, ses positions nuancées à l'égard de l'U.R.S.S. (il dénonce l'intervention en Afghanistan), sa volonté de freiner la contagion irano-chiite, son expansion économique, sont autant d'atouts pour la politique régionale de ce pays.

La guerre fut préparée de longue date mais il semble que le président Saddam Hussein — influencé peut-être par les opposants iraniens — ait sous-estimé les capacités défensives de l'Iran, et surtout la force mobilisatrice d'une idéologie religieuse fondée sur la notion de martyr. Il allait en faire la redoutable expérience[4].

2. Le déroulement du conflit.

Une histoire de la guerre entre l'Irak et l'Iran sera sans doute écrite lorsque les armes se seront tues et que les observateurs auront suffisamment de recul et d'informations pour analyser les événements. Nous nous contenterons donc d'indiquer ici les étapes militaires et politiques du conflit à partir d'informations nécessairement lacunaires des média occidentaux.

La guerre a commencé, le 22 septembre 1980, par de violentes attaques aériennes puis par une offensive de grande envergure dans le Sud du Khouzestan et dans le Kurdistan. Cette guerre n'a pas été officiellement déclarée. Passé le premier moment de surprise et de désorganisation l'armée iranienne — que l'on croyait inexistante — se ressaisit et riposta aux attaques irakiennes. Tant en Irak qu'en Iran, les raffineries et terminaux pétroliers donnant sur le Golfe, seront fortement endommagés. Ce qui devait être une « guerre-éclair » de l'Irak devint en peu de temps une guerre d'usure. Au bout de quarante jours de combats le Khouzestan résistait encore. Il semble que des défaillances logistiques et un manque de coordination soient apparus dans les divisions irakiennes[5]. De plus face à l'Irak, l'Iran alignait des troupes puissamment motivées, véritables candidats au martyr pour qui la guerre est une continuation de la révolution[6]. A partir d'octobre 1980 et durant toute l'année 1981, on a assisté à une guerre d'usure, les Irakiens occupant une bande de territoire large de 5 à 30 kilomètres sur un millier de kilomètres de frontière.

Jusqu'à présent cette guerre a coûté très cher tant en hommes qu'en matériel : on évalue, en septembre 1981, à 50.000 le nombre de tués (militaires et civils) du côté iranien, à 20.000 du côté irakien. Les deux pays ont dû fortement restreindre leurs exportations de pétrole et ils consacrent une grande partie du budget (35 % dans le cas de l'Iran) à l'achat d'armement.

Le temps joue en faveur de l'Iran; depuis l'automne 1981, de vigoureuses offensives sont engagées par l'armée régulière aidée des « gardiens de la révolution »; elles ont, semble-t-il, enfoncé à certains endroits les positions irakiennes et ce n'est pas par hasard que l'Irak a réitéré ses demandes pour une solution diplomatique du conflit.

3. Les réactions internationales et régionales.

Dans ce conflit, les Occidentaux ont adopté une double attitude : apparente neutralité à l'égard des belligérants et contrôle de la sécurité du détroit d'Ormuz. Le président Carter n'aurait pas été mécontent d'un renversement du régime islamique mais il s'opposait à une désintégration de l'Iran (en cas d'autonomie du Khouzestan) qui eut facilité la pénétration soviétique. Notons la proposition du président Carter (le 27 septembre 1980) d'une conférence occidentale sur la sécurité dans le Golfe; elle n'eut pas de suite, mais, en octobre, plus de soixante navires des flottes américaines, françaises, anglaises et australiennes étaient dans le secteur occidental de l'Océan Indien afin d'y protéger « la route du pétrole ».

Les Etats-Unis se sont progressivement rapprochés de l'Irak sans doute parce qu'une victoire de l'Iran aurait pu causer des troubles dans l'ensemble des Etats arabes du Golfe où l'Iran pourrait exporter sa révolution. La France eut également une politique pro-irakienne et livra à l'Irak, fin janvier 1981, quatre mirages F1 d'une série de soixante; les travaux à la centrale nucléaire de Tamouz reprirent également. En avril 1982 le Président Reagan décidait de livrer des avions transport de troupe à l'Irak : le rapprochement américain n'était plus seulement politique.

Comme pour faire contrepoids aux Américains, les *Soviétiques* se sont tournés vers l'Iran. Après avoir affirmé sa neutralité dans le conflit (pour ne pas fournir de prétexte à une intervention des U.S.A.) l'U.R.S.S. allait sensiblement se tourner vers l'Iran, et sans doute pour des raisons géostratégiques. Il importait en effet aux Soviétiques de ne pas faire de l'Iran une base arrière de la résistance afghane mais bien plutôt une voie de pénétration vers les mers chaudes; il ne fallait donc pas donner aux Iraniens motif à se plaindre du comportement russe. A cela s'ajoute que Moscou, quoique lié par un traité d'amitié déjà ancien à Bagdad, n'appréciait guère les visées hégémoniques du président Saddam Hussein : ce dernier avait adopté, on l'a vu, une politique de plus en plus personnelle et les Soviétiques pouvaient redouter qu'il fasse obstacle à leur présence dans le Golfe. Il semble d'ailleurs que l'U.R.S.S. ait cessé un moment ses fournitures d'armes à l'Irak. Les Soviétiques accusèrent l'Ouest d'avoir manipulé cette guerre dans le but d'étouffer la révolution iranienne et de

restaurer en Iran un système pro-américain. Ce rapprochement avec l'Iran — qui a cependant toujours condamné l'occupation russe de l'Afghanistan — a vraisemblablement permis à ce pays d'obtenir des armes des pays communistes, les marchés occidentaux d'armement lui étant moins aisément accessibles. Ce qui a également mécontenté Moscou ce sont les ruptures qui sont survenues dans le camp arabe à la suite de l'entrée en guerre de l'Irak; en affirmant que cette guerre faisait le jeu de « l'ennemi sioniste » l'U.R.S.S. a pris acte des divergences entre les partisans et les adversaires de Bagdad qui affaiblissent le « front anti-impérialiste » (et anti-israélien) du monde arabe.

La guerre irako-iranienne divise le *camp arabe*; des pays comme la Jordanie, le Nord-Yemen, le Maroc, aidés par l'Irak sur le plan financier et surtout pétrolier se sont ralliés à lui; mais éloignés du champ de bataille — la Jordanie mise à part — leur soutien n'est que moral. L'O.L.P. a cherché à servir de médiateur dans le conflit mais s'est rapprochée de Bagdad sans doute pour entraver l'hégémonisme syrien (au Liban); ce faisant elle confortait peut-être l'hégémonisme irakien (« le croissant fertile ») qui prône le renversement du régime syrien. Notons que pour les dirigeants irakiens la guerre contre l'Iran préfigure la « grande bataille » contre Israël pour la restauration de la terre arabe de Palestine. Les pétromonarchies du Golfe soutiennent l'Irak qui leur sert de protecteur contre le régime déstabilisateur de Téhéran et l'expansionnisme soviétique dont Téhéran est accusé de faire le jeu. Et sans doute l'Irak n'aurait pu poursuivre si longtemps la guerre sans l'aide financière généreuse de Ryad et Koweit. Seules la Libye et la Syrie prirent la défense de Téhéran, accusant Badgad de collusion avec l'impérialisme américain mais en fait ces pays contestaient le leadership irakien dans le monde arabe et sans doute aussi sa politique d'ouverture à l'Ouest.

Le jeu d'Israël est particulièrement déroutant; en vertu du principe que « les ennemis de mes ennemis sont mes amis » l'Etat juif non content de détruire la centrale de Tamouz, a fourni des armes à l'Iran[7]. Cela s'est probablement fait avec l'assentiment des Etats-Unis qui ne souhaitent pas que le renversement du régime islamique soit le résultat d'une victoire militaire irakienne.

D'un tel conflit on peut conclure provisoirement qu'il a durablement desservi les belligérants en minant leurs ambitions

régionales : incapable — jusqu'ici — de transformer une guerre en victoire l'Irak ne peut guère jouer le rôle de « gendarme du Golfe » et sa capacité de protéger les Etats arabes riverains — qui le soutiennent financièrement — n'est plus crédible. Qui plus est un renversement du régime de Bagdad (une telle guerre use le pouvoir des dirigeants) aurait des conséquences graves sur la stabilité des émirats arabes. L'Iran a sans doute trouvé dans ce conflit un répit pour ses problèmes internes (toute contestation du régime étant considérée comme faisant le jeu de l'ennemi) mais l'économie, déjà affaiblie par la révolution, sort meurtrie de tels événements et n'est pas renflouée par des capitaux étrangers, d'où une quasi incapacité d'exporter la révolution islamique qui est d'ailleurs rejetée par des franges importantes de la population des villes (les « Moudjahiddine-e-Khalq ») et des campagnes (tribus du Sud et de l'Est, Kurdes). Une choses est sûre : le conflit, en affaiblissant les deux pays, avantage tous les autres : les Etats du Golfe qui redoutaient la volonté d'hégémonie de l'un ou l'autre, les Etats-Unis et Israël (l'Irak ne s'occupe plus du Proche-Orient, l'Iran est mûr pour un renversement de régime), l'U.R.S.S. qui pourrait tourner à son avantage l'instabilité politique et l'anti-américanisme de l'Iran en guerre[9].

B — LA DIFFICILE RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE RÉGIONAL.

La révolution iranienne a perturbé le *statu-quo* social et politique qui régnait dans le Golfe depuis le départ des Britanniques. Cette révolution est avant tout chiite; elle est ensuite anti-occidentale; et l'on pourrait donc s'interroger, à la suite de Dr. B. Khader[9], sur « l'iranisation du monde arabe » tant sur le plan interne (à cause des minorités chiites) que sur le plan externe (vis-à-vis de l'allié américain). On a déjà évoqué le cas des chiites irakiens et du parti clandestin Al-Dawa (« l'Appel ») dont les visées subversives contre le Baath sont claires[10]. On observe cependant que les chiites irakiens ne se sont pas, dans leur majorité, ralliés à la république islamique tout comme les arabophones du Khouzestan ne se sont pas désolidarisés du reste de l'Iran lorsque l'Etat irakien a voulu soi-disant les libérer. Dans le conflit entre ces deux pays « les appartenances et solidarités ethniques l'emportent sur la solidarité religieuse »[11]. On peut en

conclure qu'il existe deux Etats-nations dont la cohésion est réelle et de ce fait le rayonnement important. Il n'en va pas de même dans les autres petits Etats riverains où le risque de subversion interne est grand; il faut savoir qu'il y a des chiites à Bahrein (60 %), à Koweit (35 %), dans les Emirats arabes unis (surtout à Dubaï), en Arabie Séoudite (5 %). Les autorités ont pu jusqu'ici réprimer l'agitation populiste[12] des leaders de ces communautés dans les Etats arabes mais celle-ci pourrait se greffer à des mouvements nationalistes (religieux ou laïcs) d'une plus grande ampleur. La contestation religieuse a pris des formes graves et inattendues dans l'affaire de l'occupation des lieux saints de La Mecque (novembre 1979) qui exprimait violemment le désarroi de certains séoudiens devant la modernisation accélérée du pays et ses conséquences sur les valeurs traditionnelles. Mais ce qui inquiète aussi, c'est la difficulté du régime séoudien de réagir promptement à de telles crises et dès lors sa vulnérabilité aux tensions sociales exacerbées.

Si l'affaire de La Mecque est l'expression du malaise des milieux traditionnalistes, les grèves et revendications socio-politiques émanent, elles, des étrangers établis dans le Golfe : ils forment 55 % de la population de Koweit, 70 % de celle de Qatar, 90 % de celle des Emirats, près de 40 % de celle d'Arabie Séoudite, d'Oman et Bahrein[13]. Employés dans l'industrie extractive comme dans la haute administration et dans l'armée (d'où la question : à qui irait le loyalisme de ces soldats si un conflit opposait leur pays d'origine à l'émirat d'adoption ?) ils sont iraniens (à Koweit et dans les Emirats), égyptiens (en Arabie Séoudite), nord-yéménites (en Arabie Séoudite), palestiniens (dans tout le Golfe); ces derniers constituent une force progressiste susceptible de cristalliser et d'entraîner l'opposition aux familles régnantes; les yéménites (environ un million dans le royaume séoudien) constituent un prolétariat vulnérable à l'agitation que Sanaa pourrait utiliser pour exercer des pressions sur son grand voisin du Nord. Face à tous ces dangers les dirigeants arabes du Golfe ont tenté d'instaurer une certaine vie démocratique mais ces expériences parlementaires furent écourtées dès que les pressions des progressistes ont été jugées trop dangereuses pour ce que G. Salamé appelle le « système clanique de gouvernement »[14] de ces pays. La guerre irako-iranienne a durci leur pouvoir. On peut dire, en résumé, que dans les Etats

arabes du Golfe vit une masse d'immigrés mais marginalisés politiquement (ne pouvant se faire naturaliser et n'ayant pas accès aux instances du pouvoir) et économiquement (de la manne pétrolière ils ne reçoivent que les miettes). Conservant des liens avec leur pays d'origine ils peuvent menacer les régimes en place dont les assises politiques, sociales et militaires sont encore fragiles.

Les problèmes externes ne sont pas moindres. La chute du Shah et le recul des Américains de la région ont eu pour conséquence de renforcer la volonté des Etats d'instaurer un système de protection régionale. C'est l'Arabie Séoudite qui a été le pivot de cette politique. Ce pays, grâce à une diplomatie active, avait réglé tous ses problèmes frontaliers avec ses voisins (entre 1973 et 1975) et, contre toute attente, s'était rapproché de l'Irak. Les dirigeants irakiens, pour des raisons internes, avaient atténué leur programme révolutionnaire et à partir de 1978 ils se lancèrent également dans une vaste politique régionale. Tout en refusant, à la Conférence de Taëf (16 octobre 1979) l'idée d'un pacte régional, Bagdad propose (le 8 février 1980) une « Charte nationale arabe » rejetant toute présence militaire dans la région et préconisant un strict non-alignement envers tous les conflits à l'exception de ceux qui violent l'intégrité territoriale arabe; de plus la Charte propose la formation d'une force interarabe assurant aux Etats membres de la Ligue arabe une aide militaire en cas de menace pour leur sécurité. La plupart des Etats de la région donnèrent leur accord de principe mais les Séoudiens ressentaient une concurrence indirecte à leur influence dans le Golfe. Leur préoccupation restait la pénétration soviétique dans la région (depuis l'invasion de l'Afghanistan) et ils n'étaient pas sûrs que l'Irak put assurer réellement une neutralité du Golfe. En fait l'Arabie Séoudite voulait éviter à la fois l'émergence d'une nouvelle puissance hégémonique (après celle du Shah, celle de l'Irak) et la présence des super-puissances dans le Golfe qui en feraient alors un foyer de confrontation comme le furent la Corée ou Cuba[15]. Mais le conflit irako-iranien modifia tout. L'affaiblissement qui en résulte pour les deux belligérants soulage d'une certaine façon les Séoudiens et les émirs qui semblent maintenant à l'abri d'un leadership irakien ou d'une révolution iranienne généralisée à tout le Golfe; mais avec cette guerre les super-grands sont revenus dans la zone qui plus que jamais est

devenue un objet de compétition.

Ce n'est pas par hasard que le 25 mars 1981, lors d'un sommet réunissant les souverains d'Arabie Séoudite, d'Oman, des Emirats arabes unis, de Qatar, de Bahrein et du Koweit était créé le *Conseil de Coopération du Golfe* (C.C.G.). Manifestement Riyad, profitant de l'enlisement des Irakiens dans leur guerre de position, trouvait là l'occasion de confirmer son influence dans le Golfe. Officiellement l'organisation n'est pas un pacte, n'est dirigée contre personne et est de nature économique. En fait elle est née de la double crainte des pétromonarchies face au nationalisme militant de l'Irak et de la contagion révolutionnaire de l'Iran. La sécurité y est rapidement devenue le thème essentiel des débats et il n'est pas indifférent de constater que là où avaient toujours échoué des projets de pactes régionaux la menace grandissante a pu susciter la formation d'un sous-système régional de sécurité. Les dirigeants séoudiens réalisent là un vieux rêve (fédérer sous leur direction la côte Est de la péninsule arabique[16]) et la constitution d'un bloc économique et politique a l'avantage de donner une certaine souplesse à leurs options idéologiques fondamentales : la dénonciation du khoméinisme est prioritaire, car il est jugé plus dangereux que le communisme[17]; les Etats tentent également de ne pas être trop liés aux Etats-Unis (afin d'éviter la montée dans le pays d'un nationalisme et d'un intégrisme contestataires), de diversifier leurs alliances (avec la France notamment) et même de s'ouvrir aux Etats socialistes (le Koweit et l'U.R.S.S., Oman et la Chine) en ayant pour souci d'aplanir tous les différends régionaux [18].

Il convient cependant de noter que si les membres du C.C.G. affirment que la sécurité du Golfe incombe aux pays de la région ils n'en font pas moins appel à l'armement américain le plus sophistiqué (les AWACS, ces radars volants, sont stationnés avec leurs équipages en Arabie Séoudite); ils s'intègrent même à la stratégie occidentale : facilités de mouillage à Bahrein et à Masirah (Oman), participation d'Oman aux manœuvres américaines « Bright Star II » (décembre 1981); certes tout cela peut se justifier au nom de « la défense des gisements pétroliers » (déclaration du Cheikh Yamani, 16 décembre 1981) mais n'y-a-t-il pas là comme une contradiction avec le non-alignement auquel ces Etats semblent tenir ?

A. Wohlstetter[19] note à juste titre que les Séoudiens veulent

certes une protection efficace contre une éventuelle agression (directe ou indirecte) des Soviétiques mais par ailleurs refusent une présence militaire occidentale dans la région (comme ce fut le cas en Iran) pour ne pas « provoquer » l'U.R.S.S.; celle-ci est à 500 kilomètres du Golfe depuis son occupation de l'Afghanistan et virtuellement présente dans le Golfe. Or l'ensemble de l'armée des pays membres du C.C.G. est de 170.000 hommes, ce qui est insuffisant eu égard à l'espace à défendre et à la vulnérabilité des installations pétrolières. Dès lors comment les protéger sans l'appui militaire occidental ? Est-il possible, enfin, pour un Etat de rester neutre lorsqu'il détient un des leviers de l'économie mondiale ? L'économie est un des éléments dominants des systèmes stratégiques.

C — LES GRANDES PUISSANCES DANS LE GOLFE EN CRISE.

Nous avons déjà analysé, dans le premier chapitre, les aspects principaux de la géostratégie du Golfe et du rôle qu'y tiennent les Etats-Unis et l'U.R.S.S. Nous n'y reviendrons pas; en fait les enjeux de la région sont tels que les super-grands ont, depuis la révolution iranienne, cherché à y déployer une présence directe signifiant par là qu'ils considèrent cette zone comme un théâtre possible de confrontation. C'est là quelque chose de nouveau, conséquence de la disparition du « gendarme du Golfe » et de l'impossibilité de le remplacer.

Les Etats-Unis ne pourraient accepter de voir que les puits de pétrole passent sous contrôle soviétique; or la défense de ces installations est une entreprise beaucoup plus malaisée que son attaque par quelques saboteurs agissant pour une puissance ennemie. La grande question, qui hante tous les scénarios stratégiques américains, est bien de savoir ce qui se passerait si une révolution menaçait le pouvoir des monarques du Golfe ou encore si les Séoudiens (dans le cas d'une nouvelle guerre israélo-arabe) cessaient de livrer du pétrole aux occidentaux. Une intervention américaine visant à contrôler les zones pétrolières du Golfe entraîneraient des coûts logistiques considérables sans que le succès d'une telle action soit garanti. Quoiqu'il en soit les Américains ont élaboré, en 1980, une doctrine qui incorpore cette région dans une stratégie Est/Ouest. En effet le président Carter

déclarait en janvier 1980 : « Une tentative faite par une puissance extérieure pour prendre le contrôle de la région du Golfe Persique serait considérée comme une attaque effectuée sur les intérêts vitaux des Etats-Unis. Elle sera repoussée en utilisant tous les moyens nécessaires, y compris la force militaire »[20].

Confirmée par le président Reagan cette stratégie vise à dissuader l'U.R.S.S. d'engager une confrontation sur ce théâtre. Elle rappelle la doctrine Truman et confirme que la région est d'« intérêt vital » pour les Etats-Unis. Pour déployer cette stratégie, Washington a mis sur pied une « force à déploiement rapide » (R.D.F.) qui dispose de 110.000 hommes; la R.D.F. « serait en mesure de venir efficacement au secours d'un pays qui ne se situerait pas en bordure de l'espace militaire soviétique et qui ferait l'objet d'une menace directe : Arabie Séoudite, Oman, les Emirats. Cependant elle ne serait pas en mesure de s'imposer contre une attaque soviétique en Iran ou au Pakistan »[21]. Cette force et la présence navale américaine dans la région ont eu notamment pour conséquence d'empêcher l'Irak et l'Iran d'élargir leur conflit à tout le Golfe et elle contribue à assurer le libre passage du détroit d'Ormuz.

Deux problèmes cependant ont surgi : le premier est d'ordre logistique; les 11.000 kilomètres qui séparent les Etats-Unis du Golfe sont un sérieux handicap qui ne peut être résolu que par l'installation de bases dans la région. Les Etats du Golfe ont refusé toute présence militaire permanente (de quelque camp que ce soit) sur leur territoire[22]; les Etats-Unis ont donc cherché des points d'appui périphériques, que leur relatif éloignement des eaux du Golfe rend moins vulnérables à une attaque ennemie : il s'agit d'un arc allant d'Incirlik (près d'Adana, en Turquie) et Ras Banas (Egypte) au Nord, à Diego Garcia au Sud-Est, en passant par Oman à l'Est, Berbera, Mogadiscio (Somalie) et Mombassa (Kenya) au Sud. Le Pakistan pourrait construire avec (et pour) les Etats-Unis une base navale à Gwadar, port du Baloutchistan. Notons qu'il n'existe pas d'alliance militaire générale entre les Américains et les nations-hôtes abritant ces bases. La question se pose alors de savoir si cette présence américaine ne va pas provoquer des réactions de rejet de la part de la population locale, comme cela s'est passé en Iran, où les conseillers militaires américains étaient en grand nombre à la fin des années 1970.

Et dès lors le second problème, lié au premier, est le

suivant : la R.D.F. a pour mission de parer aux « menaces extérieures »; sont donc exclues les menaces émanant de l'intérieur de la région aussi bien que les coups d'Etat de toute espèce; or un climat d'instabilité interne dans ces pays favoriserait sans doute la pénétration de l'adversaire tout en lui évitant une confrontation directe. C'est dire que la sécurité de l'Occident passe par une démocratisation des régimes du Golfe (le Koweit s'engage dans cette voie) et par l'élargissement et la consolidation de leurs bases sociales.

L'U.R.S.S., on l'a vu, avance vers le Golfe, à la fois diplomatiquement et militairement. La grande idée des Soviétiques, reprise encore par M. Brejnev[23], est que le Golfe doit être soustrait au contrôle et à l'ingérence des grandes puissances. L'Accord pour la Sécurité collective de l'Asie que l'U.R.S.S. a mis au point il y a dix ans définissait le cadre dans lequel cet Etat envisage les problèmes du Golfe : « Coopération entre les Etats asiatiques sur la base de la renonciation à la force, respect de la souveraineté nationale, non-ingérence dans les affaires intérieures et développement des liens économiques »[24]. Sur base de telles idées, l'U.R.S.S. peut se donner un rôle « anti-impérialiste » et « libérateur ». Cela l'a conduit à dénoncer toute espèce de pacte de sécurité régionale qui aurait conforté la présence américaine et soutenu les politiques conservatrices locales; comme le note S. Chubin[25] « le but de l'U.R.S.S. n'est pas de faire basculer la région, mais l'empêcher de maintenir des liens avec l'Occident ». Ce « vide » politique devrait provoquer un recul des Occidentaux et renforcer à tout le moins le « non-alignement du Golfe ». La puissance militaire soviétique consolide cette stratégie en dissuadant militairement les autres puissances d'intervenir : c'est ainsi que l'U.R.S.S. dissuada les Etats-Unis de se maintenir en Iran pour y contrecarrer la révolution islamique[26] et qu'elle intervint en Afghanistan où risquait de se produire un changement préjudiciable à ses intérêts.

En fait tout se passe comme si l'Union Soviétique cherche à avoir sa place dans le système politique et économique du Golfe dont elle fut jusqu'à présent écartée. Aussi s'est-elle à son tour manifestée à la périphérie. En effet le Sud-Yemen a octroyé des facilités à la flotte soviétique de l'Océan Indien, il en va de même de l'île Maurice et, semble-t-il, de Madagascar. Mais, et c'est là l'élément principal, si un conflit majeur devait éclater dans la

région, l'U.R.S.S. dispose d'une supériorité terrestre indiscutable, fondée sur les divisions mécanisées d'Afghanistan (90.000 hommes), de Caucasie et du Turkestan (200.000 hommes) qui pourraient s'emparer de l'Iran sans que les Etats-Unis aient vraiment la capacité de contre-attaquer. Néanmoins l'avancée soviétique serait probablement freinée par les eaux du Golfe, par manque de points d'appui dans la région. Pourtant l'idée d'un heurt direct entre les deux puissances dans cette partie du monde semble peu concevable. Nous rejoignons M. Tatu[27] qui évoque « l'opportunisme patient » des Soviétiques, leur stratégie souterraine qui débouche sur l'installation de gouvernements locaux procommunistes faisant bien vite appel à l'assistance du « pays frère »...

Institut Kurde de Paris

Institut kurde de Paris

Conclusions

Au terme de cette étude, nous pourrions nous livrer à une critique du schéma théorique qui nous a servi de point de départ et conclure par une réflexion méthodologique; nous ne le ferons pas cependant et nous nous contenterons de rappeler la célèbre démonstration de Popper en vertu de laquelle la valeur scientifique d'une hypothèse se mesure précisément à sa réfutabilité.

L'histoire de la sécurité dans le Golfe a évolué au cours du temps et c'est précisément pourquoi notre schéma théorique contient trois « moments ». Celui de la domination hégémonique d'une grande puissance extérieure (la Grande-Bretagne) sur l'ensemble des Etats de la région. Celui de la domination par « tête de pont » interposée et de l'émergence d'Etats-relais, c'est l'époque où l'Iran (qui est dans la mouvance des Etats-Unis) domine la politique du Golfe et, sans aboutir à un pacte régional de sécurité, parvient à créer un consensus autour de lui en matière de politique locale; le grand problème à l'époque ne concernait pas tant un ennemi extérieur (peu présent malgré les troubles du Dhofar) que le fait pour ces Etats de se reconnaître mutuellement dans leurs frontières et leur personnalité étatique. La grande innovation dans les années 1972-1978, c'est la fin des conflits frontaliers et la consolidation des Etats-nations dans un esprit de non-ingérence réciproque. La sécurité dans le Golfe est à ce prix. Le troisième moment est encore mal défini mais on constate

quand même qu'il est marqué par une fracture profonde dans le système de domination de l'époque précédente, par une implication plus directe des grandes puissances dans le système et aussi par une radicalisation du problème de la sécurité dans le Golfe.

La grande préoccupation des Occidentaux a été et demeure la sécurité de leurs approvisionnements pétroliers en provenance du Golfe. Et c'est même à travers cette seule question qu'ils ont formulé leur stratégie pour cette région en considérant que leurs intérêts économiques s'étendaient jusque-là et que toute menace sur les puits de pétrole les concerne directement. Une des conséquences de cette attitude de l'Occident est l'espèce d'obsession qu'il a d'une tentative de sabotage des installations de production et d'un blocus du détroit d'Ormuz[28]. Comme on a pu l'observer, l'antagonisme Est/Ouest s'est déplacé dans la périphérie des blocs, dans des zones aux enjeux économiques évidents : c'est le cas du Golfe. Seulement, et c'est ce que l'Occident a longtemps méconnu, la vulnérabilité stratégique de cette région est liée à la division et à la complexité sociologique et religieuse du monde arabo-musulman. Une soumission parfois exagérée au modèle de développement occidental a provoqué des cassures dont la révolution iranienne est la plus forte expression, pour le moment. Dès lors on peut se demander si la puissance occidentale dans le Golfe n'est pas en continuelle érosion et si le fait de penser la sécurité uniquement en termes militaires n'est pas une grave erreur. On ne tient pas des Etats en les armant à outrance : « Don't engulf the Gulf[29] » écrivait un politologue dans un jeu de mots difficilement traduisible.

Le Golfe semble voué à l'instabilité; pour des raisons conjoncturelles, certes, depuis la révolution iranienne et l'éveil d'un Islam militant anti-occidental, mais aussi pour des raisons structurelles compte tenu de la faible représentativité des régimes au pouvoir (sur la côte arabe), du rythme souvent exagéré de modernisation qui est mal assimilé par une population imprégnée en général de valeurs traditionnelles, de la segmentation culturelle et religieuse des populations, de leur hétérogénéité ethnique, en un mot de la fragilité de ces Etats-Nations en formation. Or, depuis la chute du régime impérial iranien, aucun autre Etat n'est capable d'assumer un rôle de puissance-relais et d'ailleurs il n'est pas sûr que cette solution ait été vraiment

efficace. D'où une tendance des dirigeants arabes du Golfe à rendre la protection occidentale la moins visible et à « neutraliser » ces eaux si convoitées. C'est peut-être là que réside l'avenir de la région.

Qu'en est-il de la vulnérabilité du Golfe ? Toute attaque dans cette région considérée d'intérêt vital par les Occidentaux déclenchera nécessairement une riposte de leur part et le processus pourrait rapidement mener à un conflit mondial. Certains stratèges ont même formulé l'hypothèse qu'une guerre mondiale naîtrait dans ces zones de fracture et glisserait progressivement vers un théâtre d'opération européen. A côté d'un affrontement direct, on pourrait imaginer une déstabilisation des régimes pro-occidentaux du Golfe soutenue par une puissance adverse; mais il est probable que là les Occidentaux réagiraient plus rapidement et plus efficacement qu'en Iran et d'ailleurs ces régimes élargissent et démocratisent leurs pouvoirs.

En fait des troubles dans le Golfe auraient des conséquences si graves pour l'équilibre international qu'il est probable que les puissances aboutissent à un *modus vivendi* pour éviter que cette région ne devienne le point de départ de la troisième guerre mondiale. La géographie, et c'est à elle que nous voulons revenir dans ces dernières lignes, impose de passer par le détroit d'Ormuz (alors qu'on peut éviter Suez ou Malacca), qui est la seule route pour accéder au pétrole du Golfe. On peut souhaiter que ce détroit fasse l'objet d'une convention internationale, à l'instar de celle de Montreux. Par cette convention, les droits des Etats riverains seraient protégés et les grandes puissances en garantiraient la neutralité en s'y tenant militairement et politiquement à l'écart.

C'est dans le même sens que va la proposition malgache[30] d'une conférence internationale (en 1972) sur le thème « Océan Indien, zone de paix ». Il s'agit d'instaurer dans l'Océan Indien une zone de paix démilitarisée et dénucléarisée; mais il faudrait alors que les pays du littoral océanique possèdent les moyens de surveillance et de contrôle de la dite zone. D'où la nécessité de nouvelles alliances militaires. Cette proposition relève, pour l'heure, de l'utopie.

La poussée soviétique vers les mers chaudes ne peut qu'intensifier la présence américaine dans la région. Dans un monde où les rivalités des grandes puissances prennent une allure tout à coup plus radicale, désarmer serait donner à l'adversaire un

avantage qui mènerait rapidement au désastre.

Le Golfe demeure une région très mouvante. C'est un des lieux où se joue l'équilibre mondial des forces.

Ainsi est toujours d'actualité cette recommandation que fit en 1881 le général russe Mikhaël Dmitrievich Skobolev : « En Asie centrale, la situation des affaires change non pas chaque heure mais chaque minute. Aussi je dis vigilance, vigilance, vigilance ».

Institut Kurde de Paris

NOTES

Chapitre I

1. Discours du Président Saddam Hussein à l'occasion du « 61 ème anniversaire de l'armée irakienne héroïque » (6 janvier 1982), traduction et diffusion : Ambassade d'Irak à Paris.
2. Deux des principaux journaux anglophones des Emirats s'intitulent *Gulf News* et *Khaleej Times*.
3. H. F. Eilts, in « Security Considerations in the Persian Gulf » *International Security*, V, 2, 1980, p. 1 note, précise que « Golfe Arabique » est une dénomination récente pour cette région. Des documents arabes de la fin du XVIII e et du début du XIX e siècle font référence au « Golfe de Basra » en rapport avec le port irakien du même nom sur le Chatt el-Arab.
4. Nous nous sommes inspirés, dans cette brève présentation géographique, de M.-R. Djalili, *Le Golfe Persique*, Paris, Dalloz, 1978, chap. 1.
5. R. Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calman-Lévy, 1962, chap. 7.
6.. *Ibid*, pp. 196-202.
7. J. Soppelsa, « De la géographie à la géostratégie », *Les Cahiers Français*, 199-200, janvier-avril, 1981, p. 8.
8. H. Carrère d'Encausse, « Anatomie de la crise afghane », *Les Cahiers Français*, 199-200, janvier-avril, 1981, pp. 84-86.
9. J.-P. Charnay, « Géostratégie du monde islamique », *Les Cahiers Français*, 199-200, janvier-avril, 1981 , pp. 93-99.
10. Nous reprenons ici les chiffres donnés par G. Outrey, « Les puits du Golfe », *Défense Nationale*, juillet 1981, pp. 9-16.
11. A. Wohlstetter, « Meeting the threat in the Persian Gulf », *Survey*, spring 1980, n° 2, p. 132.
12. cf pour une analyse détaillée : L. Mihailovitch & J. J. Pluchart,

L'O.P.E.P., Paris, P.U.F., 1980 ch. IV.
13. L'Arabie Séoudite a dû tour à tour compenser la baisse de production de l'Iran en 1979 puis de l'Iran et de l'Irak en 1980 et 1981.
14. Les chiffres cités ici proviennent d'une étude sur les marchés mondiaux et les marchés de la France parue dans *l'Expansion*, n° 175/175 bis, 17 juillet 1981.
15. E. Rouleau, « Arabie Séoudite, paradis ou poudrière ? », *Le Monde*, 30 avril 1981, p. 5.
16. R. K. Ramazani, *The Persian Gulf and the strait of Hormuz*, Alphen aan den Rijn, Sijthof & Noordhoff, 1979, pp. 21-23.
17. A. Wohlstetter, « Les Etats-Unis et la sécurité du Golfe », *Politique Etrangère*, 1, mars 1981, p. 76.
18. D.Montaz, « La question des détroits à la 3 ème Conférence des Nations-Unies sur le droit de la mer », *Annuaire Français de Droit International*, 1974, p. 856.
19. United Nations (U.N.) Document, A/CONF 13/L.52.
20. On pourra se reporter pour cela au dernier chapitre (« Les canaux et les détroits dans le droit de la mer actuel ») de l'ouvrage collectif (sous la direction de G. de Lacharrière) *Droit de la mer*, Paris, Pedone, 1977.
21. R. K. Ramazani, *op. cit.*, pp. 84-85.
22. cité par R. K. Ramazani, *ibid*, p. 87.
23. Ch. Rousseau, « Chronique des faits internationaux », *Revue Générale de Droit International Public*, LXXVII, 1973, pp. 275-281 et LXXIX, 1975, pp. 837-838.
24. D. Montaz, *op. cit.*, p. 859.
25. J. Barrea, *Théorie des relations internationales*, Louvain-la-Neuve, CIACO, 1978, p. 95.
26. J. Barrea, *op. cit.*, p. 65.
27. R. Gilpin, *U.S. power and multinational corporation*, N-Y, Basic Books, 1975, pp. 103-104.
28. F. Perroux, *L'Economie du xx ' siècle*, Paris, P.U.F., 1961, pp. 25-51.
29. Nous reprenons ici l'analyse de la « théorie structurelle de l'impérialisme » de Galtung faite par J. Barrea, *op. cit.*, p. 95.
30. J. Galtung, « A structural theory of imperialism », *Journal of Peace Research*, 1971, 2., p. 81.
31. R. Väyrynen, « Economic and military position of the regional power centers », *Journal of Peace Research*, 1979, XVI, n ° 4, p. 350.
32. *Ibid.*, p. 351.
33. *Ibid.*, p. 353.
34. Une abondante littérature a été consacrée à ce sujet; on retiendra, notamment, des études sur la dépendance économique des Etats du Golfe considérés individuellement; ainsi sur l'Arabie Séoudite, de P. Vieille, « Pétrole et classe fonctionnelle. Le cas de l'Arabie Séoudite », *Peuple méditerranéens*, oct-déc. 1977, pp. 153-192; l'auteur estime que

l'Arabie Séoudite ne dispose d'aucune marge de liberté par rapport à la « domination globale de la bourgeoisie mondiale ». Du même auteur on peut lire, sur le cas de l'Iran, *Pétrole et Violence*, Paris, Anthropos, 1974 (spécialement pp. 52-63). Toujours sur l'Iran, de Behrang, *Iran, le maillon faible*, Paris, Maspero, 1979 (spéc. pp. 228-231); de même Ch. Haghighat, *Iran, la révolution inachevée et l'ordre américain*, Paris, Anthropos, 1980, ch. IX. Sur l'Irak, de J. Stork, « Oil and the penetration of capitalism in Irak : an interpretation », *Peuples méditerranéens*, oct-déc. 1979.

Chapitre II

1. J. B. Kelly, *Britain and the Persian Gulf 1795-1880*, Oxford, Clarendon Press, 1968, pp. 193-259 et 354-409.
2. G. Curzon, *Persia and the Persian Question*, London, Longmans, Green & Co, 1892.
3. M. Chaoul, « La Sécurité dans le Golfe Arabo-Persique », Paris, *Les sept épées, Cahiers de la Fondation pour les Etudes de Défense Nationale*, n ° 12, 1978, p. 26.
4. Trois contentieux importants méritent d'être signalés pour cette époque :

a) La question de Bureimi. Il s'agit d'une oasis formant un triangle qui s'étend à la fois sur l'Arabie Séoudite, Abu-Dhabi et Oman. Avant 1949, l'oasis était divisée entre Abu-Dhabi et Oman. La découverte de pétrole dans cette région en 1949 attise les revendications frontalières du Royaume Séoudien : celui-ci invoquant les droits historiques fait occuper par ses troupes la partie de l'oasis relevant du Sultanat d'Oman (août 1952). La Grande-Bretagne, liée par traité aux émirats du Golfe, et l'Arabie Séoudite portent le litige devant un tribunal d'arbitrage international, puis sans attendre la sentence arbitrale la Grande-Bretagne fait passer, *manu militari*, l'oasis de Bureimi sous le contrôle d'Abu-Dhabi et d'Oman. L'ONU, saisie par les Séoudiens, se révèle inefficace dans cette affaire. Les relations entre la Grande-Bretagne et l'Arabie Séoudite au plus bas entre 1952 et 1963, s'améliorent à mesure que la poussée nassérienne au Yemen du Nord sape l'influence séoudienne dans cette région. Les Britanniques reçoivent le roi Fayçal à Londres en 1967; la question de Bureimi restait cependant en suspens et le conflit subsistait entre l'Arabie Séoudite, Abu-Dhabi et Oman.

b) Le litige frontalier irako-koweitien. Le 19 juin 1961 la Grande-Bretagne abrogeait le traité de protectorat de janvier 1899 conclu avec le Koweit et donnait ainsi l'indépendance à ce pays. Immédiatement l'Irak, alors dirigé par Kassem, formulait des revendications territoriales très précises à l'égard de l'émirat de Koweit : l'Irak se fondait sur le fait que Koweit a fait autrefois partie du *vilayet* de Bassorah et que l'Irak, en tant qu'Etat successeur de l'Empire Ottoman, avait des droits de souveraineté

résiduelle sur l'émirat. L'émir de Koweit reçut alors l'aide des forces britanniques puis, après leur départ, d'une force de dissuasion mise sur pied par la Ligue Arabe. C'est avec la chute de Kassem, en 1963, que la crise irako-koweitienne s'atténuera, l'Irak ayant fini par reconnaître l'indépendance et la souveraineté totale de l'émirat. Cependant le contentieux frontalier subsistait notamment parce que les deux pays ont pour principal accès à la mer le Chatt el-Arab qui est en partie « ceinturé » par l'île koweitienne de Boubiane. Des heurts devaient continuer à se produire après le départ des Britanniques du Golfe.
c) Le contentieux irako-iranien. Il concerne d'une part la délimitation de la frontière fluviale dans le Chatt el-Arab et d'autre part le problème kurde. Nous étudierons ce contentieux dans le cadre de notre analyse de la guerre entre l'Irak et l'Iran.
5. Sur les conséquences diplomatiques de l'adhésion de l'Iran au Pacte de Bagdad puis au CENTO, cf M. Mozafari, « Les nouvelles dimensions de la politique étrangère de l'Iran », *Politique Etrangère*, n° 2, mars-avril 1975, pp. 141-159.
6. R. R. Sullivan, « The architecture of Western security in the Persian Gulf », *Orbis*, XIV, 1, Spring 1970, p. 85.
7. Le Shah fut très opposé à la présence américaine à Bahrein, et dans le Golfe en général. S. Chubin et S. Zabih dans *The Foreign relations of Iran*, Berkeley, University of California Press, 1974, notent (p.261) que le Shah avait déclaré à un correspondant du *New York Times* (25 mars 1969) : « Faites comme font les Russes; montrez votre pavillon; croisez dans le Golfe Persique. Mais basez vos navires dans ces îles de l'Océan Indien — les Seychelles ou Diego Garcia ».
8. L'Etat de Bahrein est constitué de deux archipels : *Bahrein*, qui comprend 15 îles, dont celle de Manama, la plus grande, qui a donné son nom à la capitale; *Hawar*, autre archipel, régulièrement revendiqué par Qatar et dont le statut territorial n'avait pas été clairement défini par les Britanniques.
9. Sur la résolution du Conseil de Sécurité du 11 mai 1970 : Ch. Rousseau, « Chronique des faits internationaux », *Revue Générale de Droit International Public*, LXXV, 1971, pp. 480-482.
10. S. Chubin, S. Zabih, *op. cit.*, p. 253.
11. Les sept émirats sont les suivants : Abou-Dhabi, Dubaî, Chardja, Ras-Al-Khaîma, Adjman, Foudjaîra, Oum-Al-Qowain; les trois premiers sont des émirats riches avec une économie fondée sur d'importants revenus pétroliers; les quatre autres sont des émirats pauvres à économie traditionnelle. On ne s'étonnera pas que le budget fédéral est presque entièrement alimenté par Abou-Dhabi dont l'Emir (Cheikh Zayed ben Sultan Al-Nahyan) préside aux destinées de la Fédération depuis qu'elle existe. Abou-Dhabi produit 83 % du pétrole des Emirats Arabes Unis. Notons enfin que le gouvernement fédéral a compétence non seulement pour les affaires étrangères et la défense mais aussi pour l'intérieur, les

services sociaux et la monnaie.
12. R. K. Ramazani, *The Persian Gulf and the strait of Hormuz*, Alphen aan den Rijn, Sijthof & Noordhoff, 1979, p. 28.

Chapitre III

1. Message du Président Nixon au Congrès, le 18 février 1970, cf Foreign Policy for the 1970's, Building for Peace, « A report to the Congress by Richard Nixon, President of U.S. », 25 février 1971, pp. 12-14.
2. M. Ledeen et W. Lewis, *Débâcle. l'échec américain en Iran*, Paris, Albin Michel, 1981, p.64.
3. Behrang, *Iran, le maillon faible*, Paris, Maspero, 1979, p. 95.
4. Interview à *Newsweek*, 24 janvier 1977, cité par Behrang, *Idem*.
5. H. Carrère d'Encausse, *La politique soviétique au Moyen-Orient 1955-1975*, Paris, Presse de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 1975, p. 238.
7. Interview à *Newsweek*, 21 mai 1973, cité par Ch. Haghighat, « Iran la révolution inachevée et l'ordre américain », Paris, Anthropos, 1980, p. 37.
8. Remplaçant progressivement les chasseurs F-4 Phantom acquis en 1966, les F-14 Tomcat sont des avions très sophistiqués, possédant des radars-missiles capables d'abattre un avion à 200 km de distance; le Shah commande, en 1974, 80 de ces appareils avant même que l'armée de l'air américaine n'en soit dotée.
9. Tous ces chiffres proviennent des numéros annuels de *The Military Balance*, IISS, London, voir également annexes.
10. *Le Lion et le Soleil*, entretien du Shah avec Olivier Warin, Paris, Stock, 1976. Nous reprenons ici un passage publié dans *Le Monde* du 1 er octobre 1976, p.6.
11. S. Chubin, « Soviet policy towards Iran and the Gulf », Londres, IISS, *Adelphi Papers* n ° 157, 1980, p. 29.
12. Ch. Rousseau, « Chronique des faits internationaux », *RGDIP*, LXX, 1966, p. 490.
13. Cette abrogation s'appuie juridiquement sur trois éléments :
1 °) elle invoque l'exception *non adimpleti contractus* compte tenu des violations du traité de 1937 imputables aux autorités irakiennes (perception abusive de droits de navigation, etc...) et à leur refus de remplir les obligations prévues par le dit traité;
2 °) elle invoque également la clause *rebus sic stantibus* selon laquelle un traité ne demeure valable qu'à la condition que la situation dans laquelle il a été signé reste inchangée; or le traité de 1937 avait, selon les Iraniens, été conclu à l'époque du colonialisme britannique triomphant et cette ère étant désormais révolue, le traité en quelque sorte imposé à l'Iran n'était plus valable. Ici l'argument est davantage politique que juridique;

3 °) enfin est avancé le principe de l'égalité des droits en vertu duquel tout régime conventionnel doit être équilibré. Or suivant l'Iran ce principe avait été méconnu par les traités de 1913 et 1937 qui étaient *quasiment des « traités léonins » : seule la solution du thalweg* pouvait rétablir ce principe de l'égalité.

cf. Ch. Rousseau, « Chronique des faits internationaux », *RGDIP*, LXXIV, 1970, pp. 173-174

14. Ch. Rousseau, « Chronique des faits internationaux », *RGDIP*, LXXIX, 1975, pp. 1172-1174. Voir annexes.

15. cf pour une analyse de cette loi du 11 mars 1974 : M. Chaoul, « La sécurité dans le Golfe Arabo-Persique », Paris, *Cahiers de la Fondation pour les études de défense nationale*, n ° 12, 1978, p. 134, note 201.

16. Manoutchehr Zelli, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires politiques au ministère des Affaires Etrangères (1977-79) dans une interview accordée à *Business and Energy International* march 1978, p. 2.

17. M. Chaoul, *op. cit.* p. 116, l'auteur, citant un responsable koweitien, écrit ceci : « Si le pacte est dirigé contre l'Union Soviétique il n'a aucun sens car (...) la dimension internationale du problème fera que les pays du Golfe ne seront certainement pas seuls. S'il s'agit de lutter contre la subversion interne, notre position est que chacun doit mettre de l'ordre chez soi » (p. 97).

18. On sait que le détroit est sous la surveillance d'Oman et de l'Iran, par un accord de 1974. L'actuel droit de la mer leur donne des prérogatives considérables sur le passage des navires. On imagine aisément les conséquences pour l'Occident d'une déstabilisation dans ces deux Etats.

Chapitre IV

1. *Le Monde*, 24.09.1980, p. 3.

2. Ph. Rondot, « La guerre du Chatt el-Arab : les raisons de l'Irak », *Politique étrangère*, décembre 1980, p. 871.

3. Déclaration de Dr. S. Hammadi, ministre des Affaires Etrangères, le 5 octobre 1980, in *Keesing's Contemporary archives*, vol. XXVII, p. 31006. Le gouvernement iranien ne contesta pas le fait que les territoires devant être restitués à l'Irak en vertu des accords d'Alger ne l'avaient pas été.

4. Le premier ministre iranien Ali Radjaï déclarait notamment : « C'est l'Amérique qui a utilisé l'Irak pour déclencher la guerre. N'ayant pas réussi à nous mettre à genoux par le gel de nos avoirs dans les banques américaines et par l'embargo commercial, les Etats-Unis tentent maintenant, de nous paralyser. Le bombardement, par l'Irak, de nos infrastructures économiques n'a pas d'autre objectif ». (*Le Monde*, 4.10.1980, p. 3).

5. J. Isnard, « De la guerre-éclair à la drôle de guerre », *Le Monde* 4.11.1980, p. 7.

6. L'un des principaux chefs des « pasdarans », M. Rezaieh, déclarait : « Seule une armée idéologiquement motivée comme la nôtre (...) est capable de mobiliser le peuple pour la longue guerre d'usure que nous comptons mener jusqu'à la chute du régime irakien », *Le Monde*, 7.01.1981, p. 4.

7. *Le Monde*, 14.02.1981. D'une part l'Iran affaiblit militairement l'Irak et c'est un adversaire en moins pour Israël, d'autre part en soutenant l'armée iranienne on lui donne les moyens de faire un jour sa contre-révolution et de réintégrer l'Iran au sein du bloc occidental.

8. André Fontaine (in « changer de logique », *Le Monde*, 3.03.1982, p. 6) note à ce propos que « l'U.R.S.S. s'est maintenant clairement rangée derrière l'Iran, auquel elle fournit les armes et l'aide économique dont celui-ci, (...), a le plus grand besoin. Elle s'ouvre ainsi dans la population un crédit de confiance pour la période de l'après-khomeinisme ».

9. B. Khader, « Les événements d'Iran et l'iranisation du monde arabe musulman », texte inédit.

10. Sur le parti Al-Dawa cf. L. et A. Chabry, « Le conflit irako-iranien : de l'anathème au compromis ? », *Maghreb-Machrek*, n° 95, janv.-fév.-mars 1982, p. 28.

11. L. et A. Chabry, *loc. cit.*, p. 8.

12. Il y a eu des troubles provoqués par les ouvriers du pétrole (35 % de chiites) dans la province orientale de l'Arabie Séoudite (région de Qatif), en 1979. De même des affrontements ont eu lieu à Bahrein et surtout la découverte d'une tentative de coup d'état le 15 décembre 1981 : était-il téléguidé par Téhéran ? Cela ne fait aucun doute aux yeux des autorités de Bahrein mais peu d'informations ont filtré sur cette affaire qui a abouti à un procès (à huit clos) d'une importance considérable (73 accusés); cf. E. Rouleau, *Le Monde* 14.04.1982, p. 3.

13. Ces chiffres proviennent de G. Salamé, « Les monarchies arabes du Golfe : quel avenir ?, *Politique étrangère*, déc. 1980, p. 861.

14. *Ibidem*, p. 863.

15. « Nous voulons que les Etats du Golfe restent en dehors de toute influence étrangère, qu'elle soit américaine ou soviétique » déclarait le prince Sultan, ministre séoudien de la Défense Nationale (in *Le Nouvel Observateur*, 24 mars 1980, p. 52.)

16. Le nouveau *leadership* des Séoudiens face aux émirs qui ne disposent pas de contrepoids (Iran ou Irak) a été joliment résumé par le titre de cet article de *The Economist* du 31 mai 1981 : « One + five ».

17. *Le Monde*, 9.02.1982.

18. L'Arabie Séoudite signe un traité frontalier avec l'Irak (26.12.1981), le Koweit engage des négociations avec l'Irak dans le même but (février 1981), Oman fait de même avec Ras-al-Khaymah (avril 1981). Des accords bilatéraux de sécurité sont signés entre les différents Etats du C.C.G.

19. A. Wohlstetter, « Meeting the Threat in the Persian Gulf, » *Survey*, spring 1980, vol. 25, n° 2, pp. 147-148.

20. President Carter's State of the Union Adress, 23 janv. 1980 cf Department of State, Washington D.C.
21. M. Tatu, « Les stratégies américaine et soviétique », *Défense Nationale*, juillet 1981, pp. 20-21.
22. « Malgré tout ce que l'on peut raconter, il n'y a pas de base navale américaine à Massirah, au large de l'Oman central, pour cette bonne raison que la configuration de cette île, toute bordée de falaises, ne permet pas d'y mouiller. En fait elle est essentiellement utilisée pour l'entraînement de l'aviation... » A. Fontaine, « Oman, gardien du Golfe », *Le Monde* sélection hebdomadaire, 20-25.12.1979, p. 3.
23. Discours de M. Brejnev à New-Dehli, 10.12.1980 cf *Le Monde* 12.12.1980.
24. S. Chubin, »Soviet Policy towards Iran and the Gulf », IISS, Adelphi paper n° 157, Londres 1980, p. 17.
25. S. Chubin, *op. cit.*, p. 24.
26. L'U.R.S.S. a refusé la dénonciation (unilatérale) par la république islamique du traité soviéto-iranien du 14 février 1921; celui-ci énonce en son article 6 que « dans le cas où une tierce puissance tenterait de poursuivre une politique d'usurpation par une intervention armée en Perse ou voudrait se servir du territoire persan comme base d'opération militaire contre la Russie, (...), celle-ci (la Russie) aurait le droit de faire avancer ses troupes dans l'intérieur du pays, pour mener les opérations militaires nécessitées par sa défense »; *La politique étrangère soviétique*, textes officiels (1917-1967), Moscou, Editions du Progrès, 1967, pp. 36-44.
27. M. Tatu, *loc. cit.*, p. 23.
28. Les rives iraniennes du détroit sont protégées par le port de Bander-Abbas, modernisé par le Shah. Par contre le Ras Mussandam est un territoire désolé, sans route, sans port digne de ce nom. Il y a très peu de forces armées omanaises dans ce secteur. Par ailleurs il n'y a aucun moyen rapide pour secourir efficacement un pétrolier en feu, le bateau-pompe devant venir de Dubaï, à dix heures de mer du détroit. Il n'y a pas d'action sérieusement coordonnée des Etats du Golfe pour exercer une surveillance du détroit ce qui ne fait que renforcer la présence des flottes étrangères dans ce secteur stratégique considéré comme la « veine jugulaire » de l'Occident (cf A. Fontaine, *Le Monde*, 25.09.1980, p. 3).
29. Ch. Van Hollen, « Don't engulf the Gulf », *Foreign Affairs*, n° 5, summer 1981, pp. 1064-1078.
30. L'idée d'une zone de paix dans l'Océan Indien remonte à la Conférence des non-alignés au Caire (octobre 1964); l'Assemblée générale de l'ONU a adopté, en décembre 1971, une résolution en ce sens; toutefois les Etats-Unis et l'U.R.S.S. s'abstinrent. Le président de Madagascar, M.D. Ratsiraka, a repris cette idée soutenue cette fois par l'U.R.S.S. Les Etats-Unis y sont réticents. (*Le Monde*, 7.02.1981, p. 6).

CHRONOLOGIE DES GRANDS ÉVÉNEMENTS DU GOLFE (XIX — XX[e] SIÈCLES)

Etats du Golfe	Puissances Etrangères
1820-1914. Protectorat britannique sur les émirats (Accords de la Trêve 1820). Domination ottomane sur l'Arabie et la Mésopotamie. Fortes ingérences britanniques en Perse.	Prédominance de la Grande-Bretagne sur tous les pays du Golfe.
1914-1971. Indépendance de l'Irak et de l'Arabie Séoudite (1932); l'Iran se dote d'une politique personnelle sous le règne de Reza Shah (1925-41) et se rapproche des Etats-Unis lors de la venue au pouvoir de Mohammad Reza Pahlavi.	La Grande-Bretagne se cantonne sur la rive orientale du Golfe. Elle assure la sécurité de la région par le Pacte de Bagdad.
1971. Indépendance des Emirats arabes (décembre). Politique régionale très active de l'Iran : occupation des 3 îles d'Ormuz (30.12.71), heurts graves avec l'Irak. De nombreux contentieux frontaliers subsistent entre les Etats nouvellement indépendants et leurs voisins plus anciens.	Retrait britannique du Golfe.
1971-1977. L'Iran « pacifie » le Golfe (intervention au Dhofar) mais échoue à créer un pacte de sécurité collective. Les différends régionaux sont résolus (Accord d'Alger de mars 1975 qui met fin au contentieux entre l'Irak et l'Iran) et la « contagion communiste » semble contenue.	Les Etats-Unis prennent la succession de la Grande-Bretagne et contrôlent le Golfe via 2 Etats-relais, l'Iran et l'Arabie Séoudite. L'Iran devient le 1[er] client mondial des Etats-Unis en matière d'armement. L'U.R.S.S. signe un traité d'amitié avec l'Irak en avril 1972.
1978-1982. La révolution islamique remet profondément en cause le modèle de développement occidental.	Les Etats-Unis perdent leur plus fidèle allié dans le Golfe et renforcent leur RDF. Stratégie d'in-

Le danger de contagion conduit l'Irak à s'attaquer au nouvel Etat islamique populiste et nationaliste. Une guerre d'usure (septembre 1980 à ...).

Remous à tendance révolutionnaire en Arabie Séoudite (nov. 1979), à Bahrein (déc. 1981). Regroupement des Etats arabes (Conseil de Coopération du Golfe, mars 1981) et volonté de « neutraliser » la région en éloignant les grandes puissances.

tervention directe en vue de protéger le pétrole séoudien.

L'U.R.S.S. occupe l'Afghanistan (déc. 1980) et semble soutenir le régime islamique iranien.

Les bases aériennes et navales à la périphérie du Golfe sont renforcées tant par les Etats-Unis que par l'U.R.S.S.

Institut kurde de Paris

COMPARAISON ENTRE LE TAUX DE DÉPENSES MILITAIRES ET L'ÉQUILIBRE DES FORCES DANS LE GOLFE EN 1976-1977

Pays	Dépenses militaires (millions dollars)	Total des Forces armées	Forces terrestres	Forces de la Marine	Forces aériennes Effectifs	Forces aériennes appareils militaires Total approximatif
Iran	9.500	300.000	200.000	18.500	81.500	377
Irak	1.191	158.000	140.000	3.000	15.000	300
Arabie Saoudite	6.771	51.500	40.000	1.500	10.000	97
Koweit	230	9.700	8.500	200 (gardes côtes)	1.000	33
Bahrein	—	1.600	1.500	100 (gardes côtes)	—	2 héli-coptères
Qatar	—	2.200	2.000	200 (gardes côtes)	—	4 Hunters
Fédération Emirats Arabes Unis	—	la constitution de l'armée a commencé en 1976 (21.400)	18.800	800	1.800	14 Mirages V 13 héli-coptères
Yémen du Nord	60	39.000	37.000	500	1.500	28
Yémen du Sud	41	21.300	19.000	300	2.000	27

Source : Military Balance — 1976-1977.

Les effectifs militaires des Etats du Golfe en 1980 et 1981.

Pays	1980	1981
Iran	240.000	195.000
Irak	242.250	252.250
Arabie Séoudite	47.000	51.700
Koweit	12.400	12.400
Oman	14.200	14.500 (+ mercenaires)
Emirats Arabes Unis	25.150	42.500
Bahrein	2.500	2.500
Qatar	4.700	9.700

Source : Military Balance, 1980-81, 1981-82.

Tableau : les potentiels militaires des pays du Golfe (1979)

	Arabie Saoudite	Bahrein	Fédération des Emirats Arabes Unis	Irak	Iran (prérévolutionnaire)	Koweit	Oman	Qatar
Superficie (km²)	2.225.000	598	77.400	438.446	1.648.000	17.820	300.000	10.360
Population	7.984.000	355.000	905.000	12.730.000	39.330.000	1.200.000	870.000	210.000
Service militaire	conscription a/c 1980	volontaire	conscrits	2 ans	1 an	18 mois	volontaire	volontaire
Forces armées	44.500	2.300	25.150[1]	222.000	415.000	11.000	19.200[2]	4.700
P.N.B. (1977) en dollars	64.2 M[4] (1978)	1.7 M	12.0 M	15.5 M (1978)	75.1 M	11.9 M	2.55 M (1978)	1 M
Défense militaire (1979) en dollars	14-18 M	98 m[5]	750 m	2.02 M (1978)	9.94 M	336 m	688 m	61 m (1978)
Armée de terre :								
Hommes	35.000	—	23.500	190.000	285.000	9.000	16.200	4.000
Chars	623	—	60	1.800	1.870	400	—	18
Blindés légers	1.886	102	371	2.900	2.000	200	36	70
Artillerie sol-sol	260	—	20	1.600	710	318	36	12
Artillerie A.A.	175	—	80	1.500	1.900	140		15
Armée de l'Air :								
Hommes	8.000	—	750	28.000	100.000	1.900[2]	2.100[2]	300
Chasse	180	—	39	354	447	55	24	11
Transport	33	—	13	39	+ 90[3]	4	28	—
Hélicoptères	37	12	38	228	+ 350	36	21	6
Marine :								
Hommes	1.500	—	900	4.000	30.000	200	900	400
Patrouilleurs	4	—	9	29		25	9	9
Vedettes	4	3	10	10		3		11
Dragueurs	6	—	—	5	Voir	—		—
Débarquement	6	—	—	3	Tableau	—		—
Sous marins	—	—	—	—	annexe	—		—
Divers	17	10	16	8		5	7	—

Source : P. Rondot, « Le théâtre d'opération du Golfe », *Défense Nationale*, août-septembre 1980.

1. Seule a été prise en considération l'armée fédérale. 2. Nationaux seulement 3. Dont les ravitailleurs en vol 4. M : milliards 5. m : millions.

Institut Kurde de Paris

LES DÉPENSES MILITAIRES AU PROCHE-ORIENT ET DANS LA RÉGION DU GOLFE PERSIQUE, 1950-1975
(en millions de dollars, au prix constant 1970)

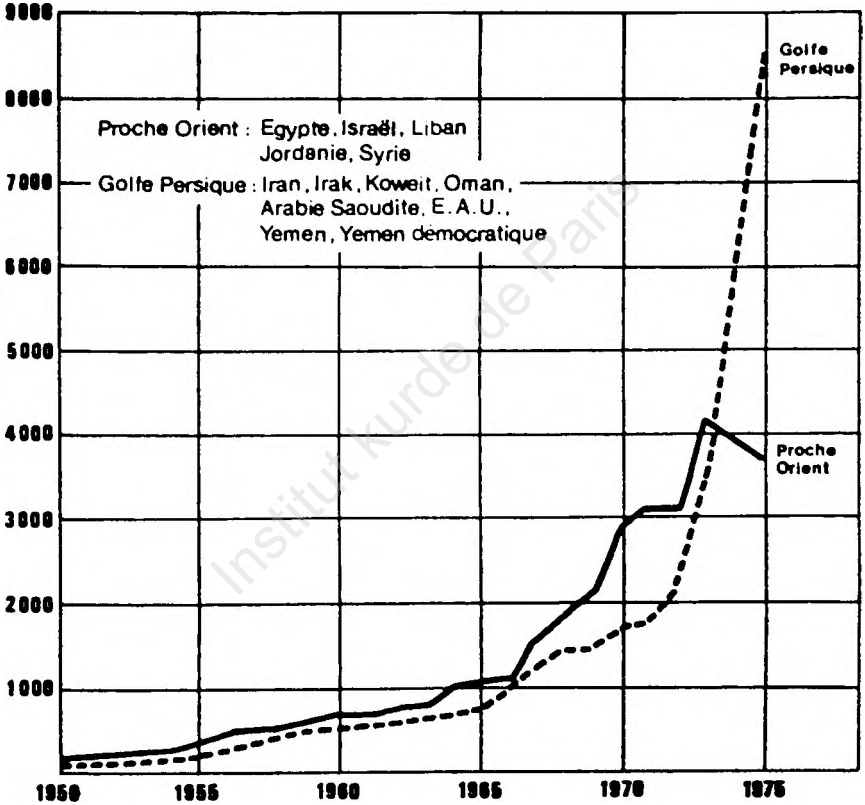

Institut Kurde de Paris

Source : Sipri Yearbook 1976.

Institut kurde de Paris

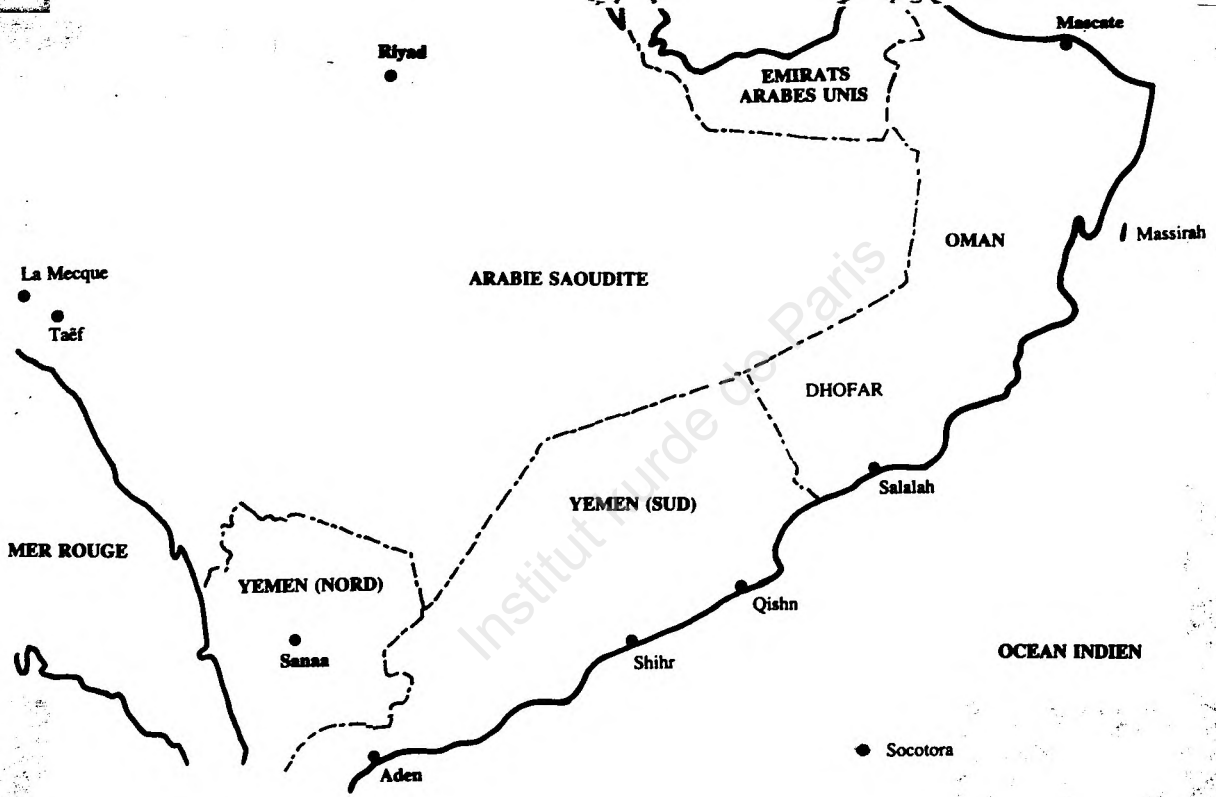

Institut Kurde de Paris

LA REGION DU GOLFE

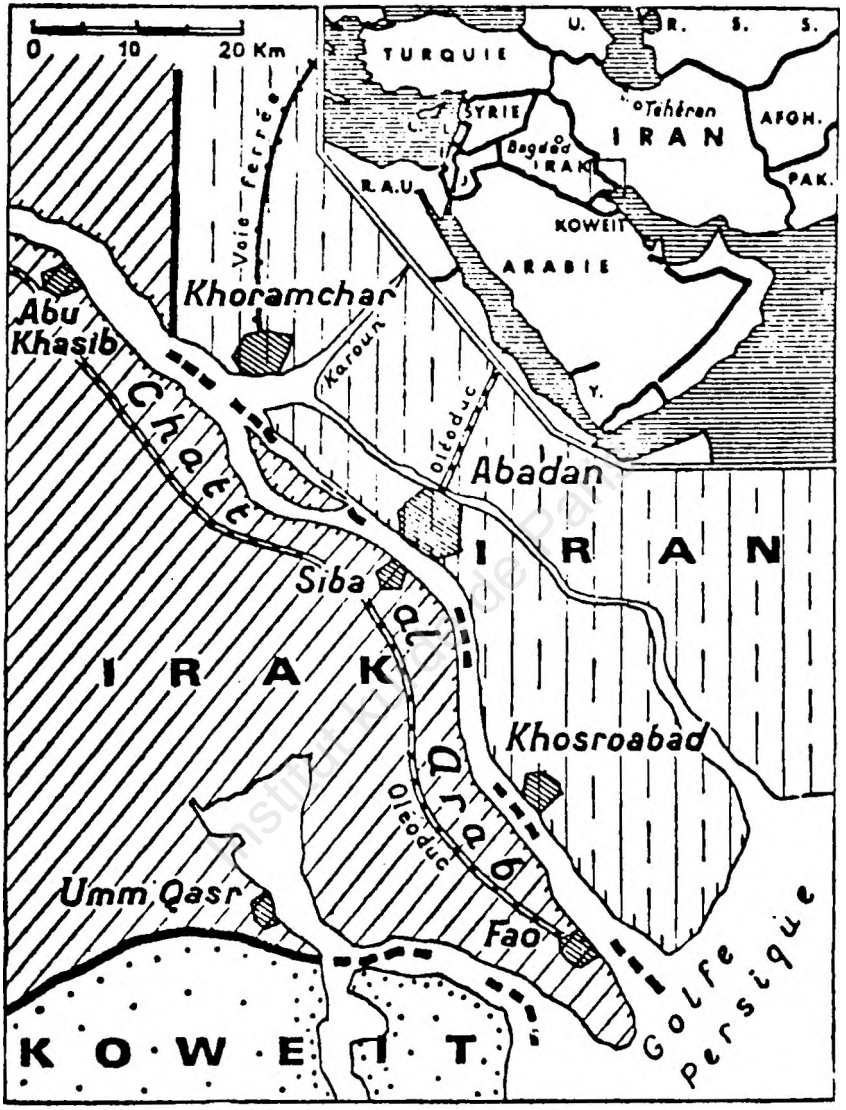

CHATT AL ARAB
et la frontière irako-iranienne

Le trait noir qui indique les frontières se prolonge par un trait interrompu quand il s'agit de frontières maritimes (eaux territoriales).

Source : Ch. Rousseau, « *Chroniques des Faits internationaux* », *RGDIP*, LXXIV, 1970, p. 173.

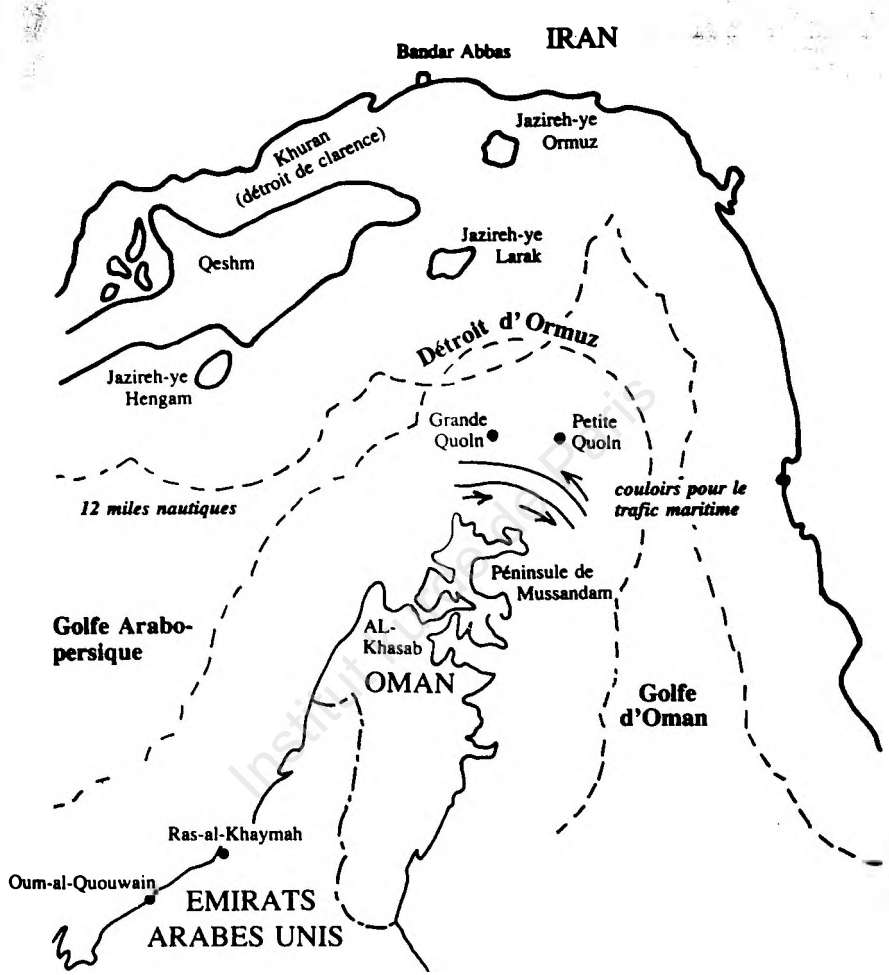

LE DETROIT D'ORMUZ

Source : Ch. G. Mac Donald; *Iran, Saudi Arabia and the law of the sea.* Westport, Greenwood Press, USA, 1980, p. 27.

Bases et *facilités* aériennes et navales.

o à la disposition des Etats-Unis △ à la disposition de l'U.R.S.S.

DOCUMENTS

ACCORD SIGNÉ A DUBAI LE 27 FÉVRIER 1968 RELATIF A L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CONFÉDÉRATION DES ÉMIRATS ARABES DU GOLFE PERSIQUE [1]

Les signataires du présent accord, respectivement souverains d'Abu Dhabi, de Bahrein, de Dubai, de Qatar, d'Umm al-Qiwain, de Shargah, du Ras al Khaimah, de Fujairah et d'Ajman.

En considération de l'accord signé par les Emirats d'Abu Dhabi et de Dubai le 20 Dhil-Qi'dah 1387, correspondant au 18 février 1968, tendant à former une Confédération afin de préserver la stabilité de leurs pays et préparer un avenir meilleur pour leurs peuples;

Compte tenu de ce qu'il est unanimement admis que la formation d'une Confédération destinée à englober tous les Emirats arabes du golfe Persique, y compris les Emirats d'Abu Dhabi et de Dubai, est plus satisfaisante pour la réalisation des objectifs de ces deux Emirats et est souhaitée par tous les peuples de cette région;

Afin de renforcer les liens fraternels existant entre tous les Emirats arabes du golfe Persique;

1. Traduction française du texte officiel anglais qui nous a été aimablement communiqué par S.E. le dr Hassain Kamel, directeur général du Gouvernement de Qatar, à qui nous adressons nos vifs remerciements.

Désirant consacrer, par tous les moyens possibles, leurs efforts à la réalisation de leur prospérité, de la sécurité de leur avenir et du bien-être de tous les peuples arabes;

Répondant au désir des peuples de cette région en vue du renforcement de leur stabilité et de l'établissement d'une défense collective pour sauvegarder leur existence et maintenir la paix et la sécurité en conformité avec la Charte des Nations Unies et le pacte de la Ligue arabe :

S'étant réunis à Dubai, accompagnés par leurs délégations respectives, du 26 Dhil-Qi'dah 1387 (correspondant au 25 février 1968) au 28 Dhil-Qi'dah 1387 (correspondant au 27 février 1968), ont conclu un accord rédigé comme suit :

Chapitre Premier
Etablissement d'une Confédération des Emirats arabes

Article 1er

Il sera établi une Confédération des Emirats arabes du golfe Persique qui sera appelée « la Confédération des Emirats arabes ».

Article 2

L'objet de la Confédération est de renforcer les liens existant entre les Emirats membres, de promouvoir entre eux la coopération dans tous les domaines, de coordonner les plans de développement, d'assurer le respect de l'indépendance et de la souveraineté de chaque membre, d'unifier leur politique étrangère et leur représentation, de régulariser la défense collective de leurs pays afin de protéger leurs peuples et d'assurer leur sécurité et d'une manière générale de prendre en considération leurs affaires et leurs intérêts mutuels d'une manière qui garantisse leurs aspirations et réalise les espoirs de la grande patrie arabe toute entière.

Chapitre II
Autorités

Article 3

Les affaires de la Confédération seront dirigées par un Conseil appelé « le Conseil suprême » et qui sera formé par les souverains de ces Emirats.

Article 4

Le Conseil suprême établira une Charte permanente et complète de la Confédération et formulera sa politique dans le domaine internationale, politique, économique, culturel, en matière de défense et dans toutes les autres matières relatives aux buts de la Confédération tels qu'ils sont définis par l'article 2 du présent accord. Le Conseil élaborera les lois fédérales requises à cette fin. Le Conseil est la plus haute autorité s'agissant de la détermination des compétences. Ses décisions sont prises à l'unanimité.

Article 5

Les souverains des Emirats membres présideront alternativement chaque année les réunions du Conseil suprême. Le Président représentera la Confédération à l'intérieur et auprès des Etats étrangers.

Article 6

Le budget général de la Confédération sera établi par décision du Conseil suprême. La détermination des recettes budgétaires et la fixation de la part contributive de chaque Emirat membre seront établies par la loi.

Article 7

Dans l'exercice de ses pouvoirs, le Conseil suprême sera assisté par un Conseil appelé le Conseil fédéral.

Article 8

Le Conseil fédéral sera l'organe exécutif de la Confédération. Il exercera ses fonctions en accord avec la politique générale décidée par le Conseil suprême et en conformité des lois fédérales.

Article 9

Le mode de formation du Conseil fédéral et les règles fondamentales de son fonctionnement seront déterminées par la loi.

Article 10

Les décisions du Conseil fédéral ne seront définitives qu'après approbation par le Conseil suprême.

Article 11

Les conseils et organes nécessaires pour aider le Conseil fédéral dans l'exercice de ses fonctions seront établis et organisés par des lois fédérales.

Chapitre III
Règles générales

Article 12

Dans l'exercice de leur droit de légitime défense individuelle et collective les Emirats contractants coopèreront mutuellement pour renforcer leur potentiel militaire. Afin de repousser toute agression armée commise contre l'un quelconque d'entre eux, les Emirats contractants participeront, dans la mesure de leurs ressources et de leurs possibilités respectives, à l'établissement de leurs moyens de défense individuelle et collective.

Article 13

A) La Confédération aura une Cour suprême appelée « Cour suprême fédérale ».

B) La formation, l'organisation et la compétence de la Cour seront déterminées par la loi.

Article 14

Le siège permanent de la Confédération des Emirats arabes sera fixé par une décision du Conseil suprême, lequel pourra se réunir à tout autre endroit choisi par lui.

Article 15

Le gouvernement de chaque Emirat gèrera ses affaires internes lorsque celles-ci ne sont pas confiées à la Confédération ou réglementées par des lois fédérales.

Article 16

Le Conseil suprême de la Confédération pourra, par une décision, amender le présent accord, en particulier si l'amendement tend à renforcer les liens entre les Emirats membres. Tout amendement ne sera examiné qu'à la session suivant celle où il a été déposé.

Article 17

Le présent accord entrera en vigueur le premier jour du mois de Muharran 1388 correspondant au 30 mars 1968, en conformité des règles observées dans chaque Emirat membre, et en attendant l'établissement d'une Charte pour la Confédération.

Fait à Dubai le 28 Dhil-Qi'dah 1387, correspondant au 27 février 1968, en neuf exemplaires, dont chacun sera remis à chaque Emirat membre.

Source : *RGDIP*, LXXII, 1968, pp. 910-913.

Institut kurde de Paris

IRAK ET IRAN

Traité de limites et de bon voisinage signé à Bagdad le 13 juin 1975

Le président de la République de l'Irak et S.M. impériale le Chasinchah d'Iran, en considération de la volonté sincère des deux Parties exprimée dans l'accord d'Alger du 6 mars 1975 d'aboutir à un règlement définitif et durable de toutes les questions pendantes entre les deux pays;

Compte tenu du fait que les deux Parties ont entrepris une démarcation définitive de leurs frontières terrestres sur la base du protocole de Constantinople de 1913 et des procès-verbaux établis par la Commission de démarcation dans ses sessions de 1914 et ont démarqué leurs frontières fluviales conformément à la ligne du thalweg; et compte tenu de leur volonté de rétablir la sécurité et la confiance mutuelle le long de leurs frontières communes;

En considération des rapports historiques, religieux et culturels et des relations de bon voisinage existant entre les peuples de l'Irak et de l'Iran;

Réaffirmant leur désir de consolider leurs relations d'amitié et de bon voisinage, de développer leurs rapports dans les domaines économique et culturel et de renforcer les liens entre leurs peuples sur la base de la sécurité territoriale, de la souveraineté dans les régions-frontière et de la non immixtion de

chaque Etat dans les affaires intérieures de l'autre;

Et en considération de leur détermination d'établir une ère nouvelle de relations amicales entre l'Irak et l'Iran sur la base du respect de l'indépendance nationale et de l'égalité et décidés à mettre en œuvre les principes et à réaliser les buts et les objectifs énoncés par la Charte des Nations-Unies;

Ont résolu de conclure le présent traité et ont désigné comme leurs représentants,

Le président de la République de l'Irak, S.E. Saadoun Hammadi, ministre des Affaires étrangères,

Sa Majesté impériale le Chasinchah d'Iran, E.E. Abbas Ali Khalatbari, ministre des Affaires étrangères,

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs et les avoir reconnus authentiques, sont convenus des dispositions suivantes.

Article 1er

Les deux Hautes Parties contractantes confirment que les frontières internationales terrestres entre l'Irak et l'Iran sont celles qui ont été démarquées conformément aux principes et aux dispositions du protocole relatif à la démarcation de leurs frontières terrestres et aux autres documents annexes au présent traité.

Article 2

Les deux Hautes Parties contractantes confirment que les frontières internationales dans le Chatt el Arab sont celles qui ont été démarquées conformément aux principes et aux dispositions du protocole relatif à la démarcation de leurs frontières fluviales et aux autres documents annexés au présent traité.

Article 3

Les deux Hautes Parties contractantes s'engagent à établir le long de leurs frontières un contrôle strict et effectif afin d'empêcher toute pénétration de nature subversive, quelle qu'en soit l'origine, conformément aux principes énoncés par le protocole sur la sécurité frontalière annexé au présent traité.

Article 4

Les deux Hautes Parties contractantes confirment que les dispositions des trois protocoles et de leurs annexes mentionnés

dans les articles 1er, 2 et 3 précités, ainsi que les documents complémentaires qui en font partie intégrante, constituent des dispositions définitives et irrévocables, qui représentent les éléments indivisibles d'un règlement compréhensif, et qu'en conséquence toute atteinte à un élément quelconque de ce règlement serait contradictoire avec l'essence même de l'accord d'Alger.

Article 5

En accord avec les principes de l'intangibilité des frontières et du strict respect des territoires nationaux de chaque Etat, les deux Hautes Parties contractantes confirment que le tracé de leurs frontières terrestres et fluviales est intangible, permanent et définitif.

Article 6

1. — Dans le cas où un différend s'élèverait au sujet de l'interprétation ou de l'application du présent traité, des trois protocoles et des annexes, un tel différend sera résolu dans l'esprit du strict respect du tracé de la frontière irako-iranienne défini par les articles 1er et 2 précités et des garanties de sécurité énoncées à l'article 3.

2. — Dans un premier stade un tel différend sera résolu par les deux Hautes Parties contractantes au moyen de négociations bilatérales directes dans un délai de deux mois à dater de la requête de l'une des deux Parties.

3. — Au cas où le désaccord persisterait, les deux Hautes Parties contractantes feront appel dans un délai de trois mois aux bons offices d'une tierce Puissance amie.

4. — Au cas où les deux Parties déclineraient le recours aux bons offices d'un Etat tiers ou au cas où l'accord qui en résulterait resterait inappliqué, le différend sera réglé par voie d'arbitrage dans le délai d'un mois à compter de la date du refus ou de l'échec des bons offices.

5. — Au cas de désaccord entre les Hautes Parties contractantes sur la procédure d'arbitrage, chacune des Parties aura le droit, dans les quinze jours qui suivront le désaccord, de recourir à un tribunal arbitral. Pour constituer ce tribunal, chacune des deux Hautes Parties contractantes pourra désigner comme arbitre l'un de ses ressortissants, les deux arbitres ainsi désignés choisissant un surarbitre. Dans le cas où les deux Hautes

Parties contractantes ne parviendraient pas à nommer leurs arbitres respectifs dans le délai d'un mois suivant la demande de recourir au tribunal ou dans le cas où les deux arbitres déjà désignés ne s'entendraient pas sur le choix du surarbitre, avant l'expiration de ladite période la Haute Partie contractante qui a demandé l'arbitrage aura le droit de faire appel au président de la Cour internationale de justice pour qu'il désigne un surarbitre conformément à la procédure de la Cour permanente d'arbitrage.

6. — Les décisions de la Cour permanente d'arbitrage seront obligatoires pour les deux Hautes Parties contractantes.

7. — Les deux Hautes Parties contractantes supporteront par parts égales les dépenses résultant de l'arbitrage.

Article 7

Le présent traité ainsi que les protocoles qui y sont annexés seront enregistrés conformément à l'article 102 de la Charte des Nations-Unies.

Article 8

Chacune des deux Hautes Parties contractantes ratifiera le présent traité et les protocoles annexes conformément aux dispositions de son droit interne.

Le présent traité et les protocoles annexes entreront en vigueur dès que l'échange des instruments de ratification sera intervenu à Téhéran.

En foi de quoi les deux plénipotentiaires désignés par les Hautes Parties contractantes ont signé le présent traité et les protocoles qui y sont annexés.

Fait à Bagdad, le 13e jour du mois de juin 1975.

Abbas Ali KHALATBARI Saadoun HAMMADI.

Le présent traité ainsi que les protocoles annexes ont été conclus en présence de S.E. Abdul Aziz Bouteflika, ministre des Affaires étrangères d'Algérie.

Source : *R.G.D.I.P.*, LXXX, 1976, pp. 377-379.

Traité d'amitié et de coopération entre l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et la République d'Irak

L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et la République d'Irak

fermement convaincues que le développement accru des liens d'amitié et de coopération globale entre elles concorde avec les intérêts nationaux des deux Etats et sert la cause de la paix d'un bout à l'autre du monde et dans les territoires des pays arabes, les droits à la liberté des peuples, leur sécurité et leur respect de la souveraineté,

croyant que le renforcement de la solidarité de toutes les forces de paix et de progrès, en y incluant la consolidation de l'unité des Etats arabes, sur un fondement anti-impérialiste, est un moyen vital de lutte pour une paix durable et la sécurité internationale,

inspirées par les idéaux de lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le sionisme et la réaction, pour la paix, l'indépendance et le progrès social des peuples,

convaincues que dans le monde moderne les problèmes internationaux devraient être résolus au moyen de la coopération et de la recherche de solutions mutuellement acceptables,

réaffirmant leur politique étrangère pacifique et leur allégeance aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies,

poussées par un désir de développer et renforcer leurs relations existantes d'amitié, de coopération et de confiance mutuelle, et luttant pour placer ces relations sur un plan nouveau et supérieur encore, ont décidé de conclure le présent Traité et sont convenues des dispositions suivantes :

Article 1.

Les Hautes Parties Contractantes déclarent qu'une amitié indestructible existera entre les deux pays et leurs populations et qu'une coopération générale se développera dans les domaines politiques, économiques, commerciaux, scientifiques, technologiques, culturels et autres sur la base de la souveraineté étatique, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence de chaque pays dans les affaires intérieures de l'autre.

Article 2.

L'U.R.S.S. et la République d'Irak déclarent qu'elles coopéreront de façon rapprochée et dans tous les domaines pour assurer les conditions de préservation et de développement accru des gains sociaux et économiques de leurs peuples et le respect de la souveraineté de chacun d'eux sur toutes leurs ressources naturelles.

Article 3.

Les Hautes Parties Contractantes, menant une politique de coexistence pacifique des Etats avec des systèmes sociaux différents, continueront, en conformité avec leur politique étrangère pacifique, à œuvrer pour la paix universelle, le relâchement de la tension internationale et le désarmement général et complet, comprenant à la fois les armes conventionnelles et nucléaires, sous un contrôle international effectif.

Article 4.

Guidées par des idéaux de liberté et d'égalité entre tous les peuples, les Hautes Parties Contractantes condamnent l'impérialisme et le colonialisme sous toutes ses formes et manifestations. Elles continueront à mener une lutte constante contre l'impérialisme et le sionisme, pour la liquidation complète, finale et inconditionnelle du colonialisme et du néo-colonialisme, du racisme et de l'apartheid, et à se manifester pour une application très rapide et totale de la Déclaration des Nations Unies sur

l'Octroi de l'Indépendance aux Pays et Peuples Coloniaux.

Les Parties coopéreront l'une avec l'autre et avec d'autres Etats pacifiques pour soutenir le juste combat des peuples pour leur souveraineté, liberté, indépendance et progrès social.

Article 5.

Attachant une grande importance à une coopération économique, technique et scientifique, les Hautes Parties Contractantes continueront à étendre et approfondir une telle coopération et un échange d'expérience dans l'industrie, l'agriculture, l'irrigation, la conservation d'eau, le développement des ressources pétrolières et autres ressources naturelles, dans le domaine des communications et dans d'autres secteurs de l'économie, tout comme dans la formation du personnel national. Les Parties développeront le commerce et la navigation entre les deux Etats sur la base des principes d'égalités, de bénéfice mutuel et de la clause de la nation la plus favorisée.

Article 6.

Les Hautes Parties Contractantes promouvront largement le développement des liens et contacts entre elles dans les domaines de la science, de l'art, de la littérature, de l'éducation, des services de santé, de la presse, de la radio, du cinéma, de la télévision, du tourisme, des sports et autres.

Les Parties promouvront une plus large coopération et des liens directs entre les institutions étatiques, et les organisations publiques, les entreprises, les institutions culturelles et scientifiques des deux Etats dans le but d'une connaissance mutuelle plus approfondie de la vie, du travail et des réalisations des peuples des deux pays, dans différentes sphères.

Article 7.

Attachant une grande importance à une action concertée dans l'arène internationale dans le but d'assurer la paix et la sécurité, de même que le développement de la coopération politique entre l'Union Soviétique et l'Irak, les Hautes Parties Contractantes se consulteront régulièrement à différents niveaux sur toutes les affaires importantes touchant aux intérêts des deux Etats comme sur les questions du développement élargi des relations bilatérales.

Article 8.

Au cas où se développeraient des situations signifiant un danger pour la paix de l'une des Parties ou créant un danger pour la paix ou de violation de la paix, les Hautes Parties Contractantes se contacteront sans retard afin d'accorder leurs positions en vue d'écarter la menace qui a surgi ou pour rétablir la paix.

Article 9.

Dans l'intérêt de la sécurité des deux pays, les Hautes Parties Contractantes continueront à développer la coopération dans le renforcement de leur capacité défensive.

Article 10.

Chacune des Hautes Parties Contractantes déclare qu'elle n'entrera pas dans des alliances et ne prendra pas part à un quelconque groupe d'Etats, à des actions ou à des mesures dirigées contre l'autre Haute Partie Contractante.

Chacune des Parties s'engage à ne pas permettre que son territoire soit utilisé pour une quelconque action qui causerait des dommages militaires à l'autre Partie.

Article 11.

Les deux Hautes Parties Contractantes déclarent que leurs engagements dans les traités internationaux existant ne sont pas en contradiction avec les clauses du présent Traité et assurent ne pas s'engager dans tout accord international incompatible avec ces clauses.

Article 12.

Le présent Traité est conclu pour une durée de 15 ans et sera automatiquement renouvelé au terme de chaque période de 5 ans, si aucune des Hautes Parties Contractantes n'exprime son désir de terminer cette action par notification à l'autre Partie 12 mois avant l'expiration de la durée d'effectuation du Traité.

Article 13.

Toute divergence qui pourrait survenir entre les deux Hautes Parties Contractantes à propos de l'interprétation d'une quelconque clause du présent Traité sera résolue bilatéralement dans un esprit d'amitié, de respect mutuel et de compréhension.

Article 14.

Le présent Traité est sujet à ratification et sera rendu exécutoire le jour de l'échéance des instruments de ratification, ce qui aura lieu à Moscou dans le plus proche avenir possible. Le présent Traité est fait en deux copies, chacune en russe et en arabe, les deux textes étant également authentiques.

Fait dans la ville de Bagdad, le 9 avril, qui correspond au 25 Safar 1392 de l'Hégire.

Pour l'Union des
Républiques Soviétiques
Soviétiques
A. KOSYGIN

Pour la République
d'Irak
A. H. AL-BAKR

Sources : *Pravda* 10 avril 1972
Moscow News, n° 16, 15 avril 1972, Supp.
Traduction : Raoul DELCORDE

Institut kurde de Paris

BIBLIOGRAPHIE
SUR LES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ ET DE STRATÉGIE DANS LE GOLFE

A. OUVRAGES.

M. Abir, *Oil, Power and Politics — Conflict in Arabia, the Red Sea and the Gulf*, London, Frank Cass, 1974.

Behrang, *Iran, le maillon faible*, Paris, Maspero, 1979 (1ère partie, ch. 2).

R.M. Burell et A. Cottrell, *Iran, the Arabian Peninsula, and the Indian Ocean*, N.-Y., National Strategy Information Center, 1972.

H. Carrère d'Encausse, *La politique soviétique au Moyen-Orient 1955-1975*, Paris, Presse de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1975.

M. Chaoul, la sécurité dans le Golfe arabo-persique, Paris, *Cahiers de la Fondation pour les études de Défense Nationale*, n° 12, Les Sept Epées, 1978.

S. Chubin et S. Zabih, *The foreign relations of Iran*, Berkeley, University of California Press, 1974.

S. Chubin, Soviet policy towards Iran and the Gulf, London, IISS, *Adelphi papers* n° 157, 1980.

Le conflit irako-iranien, Paris, Editions du Monde Arabe, 1981.

G. Curzon, *Persia and the Persian question*, London, Longmans, Green and Co, 1892, réédité par Frank Cass en 1966.

M.-R. Djalili, *Le Golfe Persique, problèmes et perspectives*, Paris, Dalloz, 1978.
L. Graz, *Les Omanis, nouveaux gardiens du Golfe*, Paris, Albin Michel, 1981 (chap. 3 et 4).
Ch. Haghighat, *Iran, la révolution inachevée et l'ordre américain*, Paris, Anthropos, 1980.
J. C. Hurewitz, *The Persian Gulf : Prospects for stability*, N-Y, Foreign Policy Association, 1974.
J. B. Kelly, *Britain & the Persian Gulf, 1795-1880*, London, Oxford University Press, 1968.
J. B. Kelly, *Arabia, the Gulf and the West*, London, Weidenfeld & Nicholson, 1980.
H. Labrousse, *Le Golfe et le Canal*, Paris, P.U.F. 1973.
M. Ledeen & W. Lewis, *Débâcle, l'échec américain en Iran*, Paris, Albin Michel, 1981.
Ch. G. Mc Donald, *Iran, Saudi Arabia and the law of the sea*, Westport (Connecticut), Greenwood Press, 1980.
J. H. Noyes, *The clouded lens, Persian Gulf security and U.S. policy*, Stanford, Hoover Institution Press, 1979.
M. Pryer, *A view fron the Rimland : an appraisal of Soviet interest and involvement*, Durham, Centre for Middle-Eastern and islamic studies, Univ. of Durham Press, 1981.
R. K. Ramazani, *The Persian Gulf, Iran's role*, Charlottesville, Univ. of Virginia Press, 1972.
R. K. Ramazani, *The Persian Gulf and the strait of Hormuz*, Alphen aan den Rijn, Sijthof & Noordhoff, 1979.
R. Sayegh, *Le Golfe en ébullition*, Paris, Librairie générale de droit et jurisprudence, 1979.
D. R. Tahtinen, *Arms in the Persian Gulf*, Washington D.C., American Enterprise Institute, 1974.
The United States, Arabia and the Gulf, Washington Centre for Contemporary arab studies, Georgetown University, edited by R.G. Wolf.
A. Yodfat & M. Abir, *In the direction of the Gulf : the Soviet Union and the Persian Gulf*, London, Frank Cass, 1977.

B. Articles.

H. Carrère d'Encausse, « Anatomie de la crise afghane », *Les Cahiers Français*, janv.-avril 1981, pp. 84-86.
L. et A. Chabry, « Le conflit irano-irakien : de l'anathème au compromis », *Maghreb-Machrek*, 95, janv, 1982, pp. 5-29.
S. Chubin, « U.S. interest in the Persian Gulf in the 1980's », *Daedalus*, n° 4, 1980, pp. 31-65.

A. J. Cottrell, « Iran, the Arabs and the Persian Gulf », *Orbis*, vol. 17, 3, 1973, pp. 978-988.
A. J. Cottrell, « The political balance in the Persian Gulf », *Strategic Review*, winter 1974, pp. 32-38.
O. Da lage, « Coopération régionale et obsession de la sécurité », *Le Monde diplomatique*, mars 1982.
A. Dastarac et M. Levent, « Primauté de l'action militaire, risques de nouveaux conflits militaires », *Le Monde diplomatique*, mars 1982.
M. J. Djalili, « Le rapprochement irano-irakien et ses conséquences », *Politique étrangère*, N° 3, 1975, pp. 273-291.
H. F. Eilts, « Security considerations in the Persian Gulf, » *International Security*, vol. 5, 2, 1980, pp. 79-113.
« L'équilibre politique et militaire dans le Golfe Persique, problèmes politiques et sociaux », *La Documentation Française*, 409, 27 février 1981, pp. 4-40.
A. Fontaine, « Oman, gardien du Golfe, *Le Monde*, sélection hebdomadaire, 20-25.12.1979.
A. Fontaine, « Les ennemis de nos ennemis », *Le Monde*, 13.11.1980.
A. Fontaine, « Changer de logique », *Le Monde*, 3.03.1982.
S.S. Harrison, « Un nouvel enjeu international : le Balouchistan ? » *Politique étrangère*, 4, 1980, pp. 891-903.
Iran-Irak, *Keesing's contemporary archives*, XXVII, 1981 pp. 31005-31016.
N. Jeandet, « Oman, à la recherche de nouvelles alliances », *Le Monde*, 19.09.1976.
J. B. Kelly, « Great game or grand illusion ? » *Survey*, vol. 25, 2, spring 1980.
E. M. Kennedy, « The Persian Gulf : arms race or arms control ? », *Foreign Affairs*, vol. 54, 1, oct. 1975, pp. 14-35.
M. T. Klare, « The U.S. role in energy wars in the Arabian-Persian Gulf », in *U.S. strategy in the Gulf*, edited by L. Meo, Belmont, 1981.
W. J. Levy, « Oil and the decline of the West », *Foreign Affairs*, vol. 58, 5, summer 1980, pp. 999-1015.
« Menaces sur les puits du Golfe », *Défense Nationale*, juillet 1981, pp. 5-83.
M. Mozafari, « Les nouvelles dimensions de la politique étrangère de l'Iran », *Politique étrangère*, 2, 1975, pp. 141-159.
Cl. Monier et O. Sevaistre, « Le Conseil de Coopération du Golfe », *Défense Nationale*, octobre 1981, pp. 143-147.
M. Pellas, « Rivalités irano-saoudiennes dans le Golfe », *Le*

Monde diplomatique, juillet 1977.
R. K. Ramazani, « Security in the Persian Gulf », *Foreign Affairs*, vol. 57, 4, spring 1979, pp. 821-835.
Cl. Rodolfo, « Le Golfe Persique : situation actuelle et perspectives d'avenir », *Politique étrangère*, 5-6, 1969, pp. 331-365; 5, 1970, pp. 547-586.
P. Rondot, « Le Dhofar, de la révolution à la pacification », *Le Monde*, 19.09.1976.
P. Rondot, « Irak, une position originale dans le Monde arabe », *Le Monde*, 17.07.1977.
P. Rondot, « Le théâtre d'opérations du Golfe », *Défense Nationale*, août-septembre 1980, pp. 53-72.
P. Rondot, « La guerre du Chatt el-Arab : les raisons de l'Irak », *Politique étrangère*, déc. 1980, pp. 867-879.
G. Salamé, « Les monarchies arabes du Golfe : quel avenir ? », *Politique étrangère*, déc. 1980, pp. 849-865.
J.J.A. Salmon, « Le conflit de souveraineté sur Abou-Moussa et les petite et grande Tomb », *Le Monde diplomatique*, nov. 1980.
O.M. Smolansky, « Moscou and the Persian Gulf : an analysis of soviet ambitions and potential », *Orbis*, XIV, 1, spring 1970, pp. 92-108.
R.R. Sullivan, « The architecture of western security in the Persian Gulf », *Orbis*, XIV, 1, spring 1970, pp. 71-91.
J. Townsend, « Le sultanat d'Oman : vers la fin d'un particularisme séculaire », *Maghreb-Machrek*, 94, juillet-août-sept. 1981, pp. 71-9.
S. Turquié, « Les inquiétudes de l'Arabie Saoudite et des Emirats », *Le Monde diplomatique*, janv. 1980.
S. Turquié, « Dans les pays du Golfe : richesse et fragilité », *Le Monde diplomatique*, fév. 1980.
Ch. Van Hollen, « Don't engulf the Gulf », *Foreign Affairs*, vol. 59, 5, summer 1981, pp. 1064-1078.
A. Wohlstetter, « Meeting the threat in the Persian Gulf », *Survey*, vol. 25, 2, spring 1980, pp. 128-188.
C. Wright, « Implications of the Irak-Iran war », *Foreign Affairs*, vol. 59, 6, winter 1980, pp. 276-303.
D. Wright, « The changing balance of power in the Persian Gulf », *Asian Affairs*, summer 1973, pp. 255-262.

TABLES DES MATIERES

CHAPITRE I — LE CADRE ET LA PROBLÉMATIQUE 9
A — Golfe Persique ou Arabique 9
B — De la Géographie à la Géostratégie 10
1. Données géographiques 10
a) le Golfe 10
b) le détroit d'Ormuz 11
2. Les grandes lignes de la géostratégie du Golfe 11
C — Géoéconomie du Golfe 14
1. Situation générale 14
2. Les conséquences d'une dépendance économique 16
3. Pétrole et stratégie 18
D — La dimension juridique du Golfe 20
1. le Golfe 21
2. le détroit d'Ormuz 21
a) le droit des détroits 16
b) la position des Etats du Golfe au sujet du droit des détroits 23
E — Hypothèses théoriques pour une Etude Stratégique du Golfe 25
1. la mise en place d'un schéma théorique 25
2. schéma théorique et application à l'étude du Golfe ... 27

CHAPITRE II — DE LA DOMINATION A LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE RÉGIONAL 31
A — La présence britannique dans le Golfe 32
B — L'internationalisation du Golfe après la Deuxième Guerre mondiale 35
C — Le retrait de la Grande-Bretagne 37
D — La position des super-grands et l'ébauche d'une stratégie nouvelle 38
E — L'émergence d'une puissance régionale : l'Iran 41
F — Les éléments d'un équilibre régional 43
1. Les Emirats arabes unis 44
2. Esquisse d'une bipolarisation 44

Institut de Paris

CHAPITRE III — LE GENDARME DU GOLFE ET L'ÉMERGENCE D'UNE PUISSANCE RÉGIONALE 47
A — Les Etats-Unis et la défense des intérêts occidentaux dans le Golfe 48
1. Aspects généraux 48
2. Les trois composantes : le pétrole, les armes, la stratégie 50
B — La pénétration soviétique 52
C — Le Gendarme du Golfe 54
1. L'appareil politico-militaire 54
2. La politique du gendarme 55
a) la guerre du Dhofar 56
b) tensions et apaisement dans les relations de l'Irak et de l'Iran 57
3. La doctrine iranienne du Golfe de 1972 à fin 1978 ... 61
D — La tentative de créer un système de sécurité collective 61

CHAPITRE IV — CRISE ET STRATÉGIE 65
A — Le conflit entre l'Irak et l'Iran 66
1. Les origines du conflit 66
2. Le déroulement du conflit 65
3. Les réactions internationales et régionales 70
B — La difficile recherche d'un équilibre régional 72
C — Les Grandes Puissances dans le Golfe en crise 76
CONCLUSIONS 81
NOTES 85
CHRONOLOGIE DES GRANDS EVENEMENTS 93
TABLEAUX ET CARTES 95
DOCUMENTS 103
BIBLIOGRAPHIE 117

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 9 MARS 1983
PAR L'IMPRIMERIE
DE LA MANUTENTION
À MAYENNE
Nº 8192

Institut kurde de Paris

Dépôt légal : mars 1983
I.S.B.N. : 2-86262-186-2

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris

« *actuels* »

Collection dirigée par Thierry Paquot et Pierre Vallaud

LA SÉCURITÉ ET LA STRATÉGIE DANS LE GOLFE ARABO-PERSIQUE

La guerre fait rage entre l'Irak et l'Iran, les cheikhs du Golfe craignent chaque jour davantage pour leur pouvoir. Nos approvisionnements en pétrole (mais aussi notre présence sur les riches marchés économiques) sont en danger... Les informations qui nous viennent de cette région du monde en pleine ébullition sont abondantes mais souvent contradictoires. Une synthèse s'impose. Il faut essayer d'y voir clair, comprendre l'origine des forces en présence et l'importance des enjeux : ceux-ci sont économiques mais aussi religieux, ethniques et politiques.

Cette analyse cherche à replacer le Golfe arabo-persique dans l'histoire des relations internationales. Longtemps tenu dans la mouvance occidentale, le Golfe est devenu une zone de « cassure » à la suite de deux événements d'une importance considérable qui s'y sont produit : la révolution islamique en Iran et l'occupation de l'Afghanistan par les troupes soviétiques.

Informer le lecteur sur les différents aspects de la situation stratégique du Golfe par rapport à la question de l'équilibre mondial, tel est le but de cet ouvrage.

Institut Turde de Paris

9 782862 621869

NUART : 5820105
Prix ttc : 33 F

GEN